



Notes et études socio-économiques

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

n° 44 - DÉCEMBRE 2018



- **Les démarches mises en oeuvre par les filières animales en France en réponse aux attentes sociétales en termes de bien-être animal**
- **Le système français de choix des denrées et la mise en oeuvre du FEAD dans les pays européens**
- **Contribution des filières internationalisées et du commerce à l'emploi dans les secteurs agricole et agro-alimentaire**

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

Présentation

Notes et Études Socio-Économiques est une revue du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, publiée par son Centre d'Études et de Prospective. Cette revue technique à comité de rédaction se donne pour double objectif de valoriser des travaux conduits en interne ou des études commanditées par le ministère mais également de participer au débat d'idées en relayant des contributions d'experts extérieurs. Veillant à la rigueur des analyses et du traitement des données, elle s'adresse à un lectorat à la recherche d'éclairages complets et solides sur des sujets bien délimités. D'une périodicité de deux numéros par an, la revue existe en version papier et en version électronique.

Les articles et propos présentés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.

Directrice de la publication :

Béatrice Sédillot, MAA-SG-SSP, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective

Rédacteur en chef :

Bruno Hérault, MAA-SG-SSP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

Comité de rédaction :

Didier Cébron, MAA-SG-SSP-SDSAFA, Sous-directeur de la SDSAFA

Vanina Forget, MAA-SG-SSP-CEP, Chef du BEAE

Julien Hardelin, MAA-SG-SSP-CEP, Chef du BPSIE

Bruno Hérault, MAA-SG-SSP, Chef du Centre d'études et de prospective

Pascale Pollet, MAA-SG-SSP-SDSSR, Sous-directrice de la SDSSR

Béatrice Sédillot, MAA-SG-SSP, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective

Composition : SSP

Impression : AIN - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2259-4841

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

Éditorial

La question alimentaire est de plus en plus l'objet de discours médiatiques, de débats publics et de mobilisations sociales. Constamment renouvelée, elle structure aussi en profondeur les champs de compétence, les métiers et les productions normatives de notre ministère. C'est la raison pour laquelle une place importante lui est consacrée dans ce 44^e numéro de la revue *Notes et études socio-économiques*.

Le premier article, signé par Christine Roguet, Charline Marion, Pascale Magdelaine et Anne-Charlotte Dockes, présente les démarches développées par les filières animales, en France, au-delà des signes de qualité traditionnels, pour répondre aux nouvelles exigences des consommateurs en matière de bien-être animal. Leur étude a été réalisée dans le cadre du programme ACCEPT, financé par le CASDAR sur trois ans (2014-2017), dont l'ambition était d'apporter aux parties prenantes des débats sur l'élevage, et en particulier aux filières, une meilleure compréhension des enjeux afin de leur permettre d'adapter leurs stratégies.

L'enquête repose sur une large bibliographie et sur une série d'entretiens avec des porteurs de démarches et des salariés d'ONG, d'interprofessions, d'entreprises de distribution, d'organismes de recherche ou de certification. Comme le montrent les auteures, les plus nombreuses de ces démarches proposent des évolutions très progressives des conditions d'élevage, mais concernant le plus grand nombre d'animaux et d'exploitations possible. À l'inverse, des démarches de rupture, encore peu nombreuses, s'engagent dans une vraie alternative aux standards actuels de production.

Un article d'Ariane Alberghini, Florence Brunet, Justine Lehrmann et Clémence Petit résume ensuite les principaux résultats d'une étude portant sur le système français de choix des denrées distribuées dans le cadre de l'aide alimentaire, et provenant de la mobilisation du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). En 2017, 33 produits furent ainsi sélectionnés, *via* une procédure de concertation entre les services de l'État et les associations nationales partenaires. Les auteures montrent que prévaut en France le souhait de proposer un ensemble équilibré de denrées susceptibles de répondre aux critères d'une alimentation saine. Ils insistent aussi sur le degré élevé de complexité du dispositif et sur les gains d'efficience qui pourraient être faits.

Un autre intérêt de l'article réside dans la comparaison faite entre le dispositif français et celui de six autres pays européens (Belgique, République tchèque, Finlande, Italie, Espagne, Allemagne). Elle révèle de grandes disparités, découlant des modèles alimentaires nationaux, des traditions administratives, de l'histoire des mécanismes d'aide et des conceptions politiques dominantes quant à la meilleure façon d'améliorer le régime alimentaire des populations précaires. Certains pays utilisent le FEAD comme une sorte de complément de survie et privilégient la distribution quantitative de produits de base. D'autres, comme la France, le conçoivent plus comme support d'une offre équilibrée, diversifiée et qualitative.

Le dernier article, rédigé par Raphaël Beaujeu, Charlotte Emlinger, Jared Greenville et Marie-Agnès Jouanjean, est éloigné des questions d'alimentation. Il analyse les liens entre la participation des pays au commerce international et l'emploi, notamment dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Les auteurs précisent, pour dix-huit pays dont la France, l'impact de l'ouverture aux échanges sur l'emploi, selon le niveau de qualification des salariés et les flux d'échanges considérés. Au cours de la période d'ouverture au commerce des secteurs agricole et agroalimentaire (1995-2005), les importations ont eu tendance à impacter négativement l'emploi des travailleurs non qualifiés. En revanche, pour les pays exportant davantage de produits agricoles et agroalimentaires (États-Unis, France, Allemagne, Pays-Bas, Australie, etc.), ces exportations ont eu un impact positif sur l'emploi des travailleurs non qualifiés.

L'article étudie aussi la relation entre commerce et emploi à la lumière du développement des chaînes de valeur mondiales (CVMs). Les auteurs montrent entre autres que l'utilisation de produits intermédiaires importés, pour la production d'exportations (participation amont aux CVMs), améliore les compétitivités interne et à l'exportation des entreprises, créant ainsi de nouveaux débouchés et opportunités d'emploi, en premier lieu pour les travailleurs non qualifiés.

Une série de notes de lecture complète ce numéro. Vous trouverez également en troisième de couverture les recommandations aux auteurs et des consignes de présentation des articles. N'hésitez pas à nous soumettre vos manuscrits ou à nous contacter pour nous proposer vos idées d'articles.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Bruno Héroult
Rédacteur en chef
bruno.herault@agriculture.gouv.fr

Sommaire

Les démarches mises en oeuvre par les filières animales en France en réponse aux attentes sociétales en termes de bien-être animal : typologie et perspectives	7
<i>Christine Roguet, Charline Marion, Pascale Magdelaine, Anne-Charlotte Dockes</i>	
Le système français de choix des denrées et la mise en œuvre du FEAD dans les pays européens	37
<i>Ariane Alberghini, Florence Brunet, Justine Lehrmann et Clémence Petit</i>	
Contribution des filières internationalisées et du commerce à l'emploi dans les secteurs agricole et agro-alimentaire	75
<i>Raphaël Beaujeu, Charlotte Emlinger, Jared Greenville, Marie-Agnès Jouanjean</i>	
Notes de lecture	111
Abstracts and Key Words	123
Notes et études socio-économiques - Numéros parus	125

Les démarches mises en œuvre par les filières animales en France en réponse aux attentes sociétales en termes de bien-être animal : typologie et perspectives

Christine Roguet¹, Charline Marion¹, Pascale Magdelaine², Anne-Charlotte Dockes³

Résumé

Cet article analyse les démarches mises en œuvre par les filières animales en France en réponse aux attentes sociétales, en termes de bien-être animal en particulier, au-delà des signes officiels de qualité anciens et relativement développés. Les démarches les plus nombreuses, de « rassurance » ou de « progrès », proposent une évolution des conditions d'élevage, par petits pas mais sur le plus grand nombre d'animaux et d'élevages possible, tandis que les démarches de « rupture », peu nombreuses, visent à proposer une vraie alternative aux standards de production. Ces démarches privées de segmentation créent une compétition sur le marché des produits animaux éthiques. La question aujourd'hui est de savoir s'il faut, en France, apporter une réponse collective et créer, à l'instar des pays nord-européens, un ou des labels « bien-être animal ».

Mots clés

Élevage, produits animaux, segmentation, label, bien-être animal

**Le texte ci-après ne représente pas nécessairement les positions officielles
du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
Il n'engage que ses auteurs.**

1. IFIP-institut du porc, la Motte au Vicomte, BP 35104, 35651 Le Rheu Cedex

2. ITAVI, 7 rue du Faubourg Poissonnière. 75009 Paris.

3. Institut du l'Élevage, 149 rue de Bercy, 75595 PARIS CEDEX 12

Introduction

Depuis des décennies, l'élevage fait l'objet de débats, relatifs à son impact sur les milieux naturels (eau, air, biodiversité) et sur la santé (antibiorésistance), à la manière dont sont traités les animaux (leur « bien-être ») et aux modèles d'élevage jugés trop intensifs (Delanoue et Roguet, 2015). Ces dernières années, ces remises en cause se sont amplifiées et étendues à des questions éthiques, qui trouvent leur traduction juridique et politique dans l'évolution du statut de l'animal, dans le Code civil en 2015, et dans la création du Parti animaliste en 2016.

Dans ce contexte, le programme de recherche ACCEPT⁴, financé par le CASDAR sur trois ans (2014-2017), a pour ambition d'apporter aux parties prenantes des débats sur l'élevage, et en particulier aux filières d'élevage, une meilleure compréhension de ces controverses afin de leur permettre d'adopter les postures et les stratégies adaptées aux enjeux. Après le recensement et l'analyse des sujets de débats et des attentes des citoyens sur l'élevage, toutes espèces animales considérées (Dockès *et al.*, 2017 ; Grannec *et al.*, 2017 ; Roguet *et al.*, 2016), la présente étude, réalisée au premier semestre 2017, a recensé et analysé les démarches et initiatives des filières (producteurs, coopératives, transformateurs, distributeurs) pour y répondre. Certaines se traduisent par un étiquetage des produits pour informer le consommateur, d'autres sont utilisées dans une relation de assurance B to B⁵, sans être forcément connues du grand public. L'enquête s'appuie sur une large bibliographie (sites internet, presse professionnelle, articles scientifiques) et sur la réalisation d'entretiens auprès de personnes ressources (salariés d'ONG de protection animale, d'organismes de recherche, d'interprofessions, de la distribution ou d'organisme de certification) et des porteurs de cinq démarches. Les personnes ressources ont contribué au recensement des démarches et à l'élaboration d'une typologie, les organismes porteurs ont décrit leurs démarches, les informations publiques étant rares, partielles et imprécises.

La vivacité des débats sur l'élevage dans la société française conduit à une multiplication des démarches et à leur évolution rapide. L'article dresse un état des lieux en 2017. Il comprend cinq parties. La première présente les sujets de débats et les attentes des citoyens sur l'élevage, ainsi que les signes officiels de qualité dont certains – agriculture biologique, label rouge, produit fermier, voire AOP – prennent en compte depuis longtemps les préoccupations environnementales, de santé et bien-être animal. La deuxième et la troisième décrivent les démarches privées, c'est-à-dire des chartes et marques, que nous avons qualifiées « de assurance » et « de progrès ». La quatrième présente les démarches dites « de rupture », nette ou progressive, qui proposent aux consommateurs une alternative au mode de production standard. Enfin sont mentionnées les tendances les plus récentes, consistant en des cahiers des charges associant producteurs ou consommateurs.

4. <http://accept.ifip.asso.fr/>.

5. B to B : business to business (commerce interentreprises) par comparaison à B to C : business to consumer (relation des entreprises directement avec les consommateurs).

1. Les signes officiels de qualité, une réponse aux attentes sociétales ?

1.1. Les attentes de société envers l'élevage en France en 2016

Dans le cadre du projet ACCEPT, les sujets de débat sur l'élevage et les attentes des citoyens à son égard ont été analysés par des approches qualitatives (bibliographie et réalisation d'environ 70 entretiens en France et dans cinq autres pays européens) et quantitative (sondage d'opinion en juin 2016 auprès de 2 000 citoyens représentatifs de la population française). Ces débats peuvent être répartis en quatre registres, correspondant à quatre grands désaccords autour de l'élevage dans la société française aujourd'hui : le traitement des animaux (en élevage, lors du transport et à l'abattage), l'impact de l'élevage sur le milieu naturel et sur la santé, et le modèle de développement (Van Tilbeurgh, 2017). Ces débats sont *a minima* européens (Roguet *et al.*, 2016).

Au-delà de leur exigence pour la qualité gustative, sanitaire et nutritionnelle (aliment « *bon à manger* », pour reprendre la formule de Claude Lévi-Strauss), nombre de consommateurs souhaitent que les produits respectent leurs convictions éthiques, par exemple en termes de bien-être animal, d'impacts environnementaux ou de rémunération des producteurs (aliment « *bon à penser* »). Le concept de « qualité » devient alors un « schéma plus complexe de valeurs » (Tavoularis *et al.*, 2007). Le sondage d'opinion que nous avons réalisé en juin 2016 montre qu'un Français sur deux se déclare insatisfait du respect de l'environnement par les élevages, et ce chiffre monte à 59 % pour les conditions de vie des animaux en élevage. La baisse de la consommation individuelle de produits animaux semble être une tendance lourde. Si 98,5 % des Français déclarent consommer de la viande, un tiers d'entre eux envisagent de réduire ou même cesser leur consommation. L'attente la plus forte envers l'élevage est que les animaux aient accès à l'air libre : 60% des Français jugent prioritaire d'offrir un accès au plein air à tous les animaux et 96 % se déclarent favorables à un étiquetage des produits selon ce critère (Delanoue *et al.*, 2017).

1.2. Des labels officiels de qualité, garantis et reconnus par l'Etat

Dès le début du XX^e siècle, pour ancrer la production sur le territoire, protéger les revenus agricoles, lutter contre les fraudes et répondre aux demandes de qualité des consommateurs, l'État français a mis en place des signes officiels de qualité et d'origine : i) Appellation d'origine en 1905 puis Appellation d'origine contrôlée (AOC) en 1935 (pour le vin, puis pour l'ensemble des produits agricoles à partir de 1990), qui inspireront la réglementation européenne de 1992 sur les Appellations d'origine protégée (AOP), Indication géographique protégée (IGP) et Spécialité traditionnelle garantie (STG)⁶ ; ii) Label rouge (LR) en 1960 et iii) Agriculture biologique (AB) en 1981. L'AOC, l'AOP et l'IGP sont des signes de qualité « d'origine » qui mettent en exergue la « typicité » (notion de terroir), le LR la « qualité supérieure » et l'AB un « mode de production » naturel, respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les produits sous SIQO⁷ sont reconnaissables par des logos officiels nationaux et communautaires (figure 1).

6. La STG définit la composition ou le mode de production traditionnel d'un produit, sans qu'il ne présente nécessairement de lien avec son origine géographique. Un seul produit dispose de cette dénomination en France : les moules de bouchot.

7. Signes d'identification de la qualité et de l'origine.

Figure 1 - Frise d'apparition des signes de qualité officiels

La France, précurseur en Europe sur les démarches qualité avec l'AOC et le LR

1935	1960	1981	1992		
AOC (FR)	LR (FR)	AB (UE)	AOP (UE)	IGP (UE)	STG (UE)
Origine	Qualité supérieure	Respect de l'environnement et du bien-être animal	Origine	Origine	Recette traditionnelle
					

Source : auteurs

Depuis 2007, en application de la loi d'orientation agricole de 2006, les « modes officiels de valorisation des produits agroalimentaires » sont répartis en trois catégories distinctes : les SIQO, les mentions valorisantes (« montagne », « produit de montagne », « fermier », « produit de/à la ferme », « issus d'une exploitation de haute valeur environnementale ») et la certification de conformité des produits (CCP). Le respect des cahiers des charges par les opérateurs est contrôlé par des organismes certificateurs accrédités. À la différence des autres signes, le demandeur d'une CCP est propriétaire du signe et peut donc en fermer l'entrée à d'autres opérateurs économiques. Dès sa création en 1988, les pouvoirs publics situent l'utilisation de la CCP dans deux perspectives très différentes : développer la normalisation dans le secteur agroalimentaire et offrir aux opérateurs économiques un nouveau support de différenciation par la qualité.

Parmi ces labels officiels, le LR, l'AB et les mentions valorisantes « fermier » et « produit de/à la ferme » offrent une promesse de différence en termes d'impact sur l'environnement, la santé et/ou le bien-être animal (Annexe). Les AOP, même si elles ne le mettent pas en avant, ont aussi investi dans le développement durable, avec des cahiers des charges imposant par exemple l'utilisation de races locales et l'accès au pâturage. Le Label rouge, propriété du ministère de l'Agriculture, est une démarche collective (éleveurs, fabricants d'aliments pour animaux, transformateurs), née de la volonté d'aviculteurs de proposer un mode d'élevage différent, conciliant tradition, rendement et produits de qualité supérieure. Le « poulet des Landes » a été la première production labellisée LR en 1965. L'écart qualitatif par rapport aux produits courants similaires doit être « directement perceptible par le consommateur final, tant sur le plan gustatif qu'au niveau de l'image qu'il véhicule » précise le ministère de l'Agriculture. Cette exigence n'est que partiellement remplie en viandes de porc et bovine, les conditions de logement, les pratiques d'élevage et la génétique différant peu en LR par rapport à la production conventionnelle (Dutertre, 2001). Les cahiers des charges du LR sont spécifiquement français tandis que ceux en production biologique sont définis par des règlements européens⁸. Les produits biologiques y sont définis comme « des produits de haute qualité dont l'obtention ne nuit pas à l'environnement, à la santé humaine, à la santé des végétaux, des animaux et de leur bien-être [...]. L'élevage, de type extensif, fait appel à une alimentation biologique, aux médecines douces en cas de besoin, et respecte le bien-être des animaux ». Sur ce dernier point, les obligations concernent le logement

8. CE 834/2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, CE 889/2008 portant modalités d'application du règlement CE 834/2007 et CE 543/2008 portant modalités d'application du règlement CE 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation pour la viande de volaille.

(aération et lumière naturelles, types de sol, aires d'exercice, surface par animal), l'accès au plein air (aire d'exercice extérieure, parcours, pâturage), l'âge minimal à l'abattage, etc. En porc, le cahier des charges national qui régissait la production biologique, depuis 1996, était plus contraignant que le label européen, en imposant la couverture d'au moins 40 % des besoins alimentaires de l'atelier porcin par l'exploitation, le plafonnement de la taille de l'élevage à 750 porcs produits par UTH, six mois au moins de plein air pour les reproducteurs, l'interdiction du caillebotis partiel, etc. (IFIP, 2013). Les mentions « fermier » ou « produits à/de la ferme », définies par catégorie de produits pour tenir compte de leurs spécificités, sont utilisées, en porc et volaille, pour distinguer, sous le cahier des charges Label rouge, des modes d'élevage très différents du standard⁹. Par exemple, les volailles fermières ont une durée de vie beaucoup plus longue, disposent de plus d'espace dans les bâtiments dont la taille est plafonnée, et d'un accès à l'air libre (tableau 1). Les porcs fermiers ont accès à un parcours extérieur. Enfin, dans le cadre des CCP, au moins deux caractéristiques du produit doivent aller au-delà des normes techniques en vigueur. Mesurables, traçables et significatives, elles peuvent aussi concerner le bien-être animal. Par exemple, le cahier des charges de la CCP « poulet Duc » impose une race de poulet plus robuste, une durée de vie plus longue (56 vs 35 à 45 jours), une alimentation basse énergie 100 % végétale avec au moins 70 % de céréales, une densité en bâtiment plus faible (18,5 poulets/m² vs 22).

Tableau 1 - Normes de commercialisation communautaires en poulet de chair

Mode de production du poulet	Standard	Certification de conformité (a)	Fermier Label rouge (b)	Biologique (c)
Race	Croissance rapide	Croissance intermédiaire	Rustique Croissance lente	
Âge d'abattage	35 à 40 jours	56 jours mini	81 jours mini	
Type d'élevage	En claustration		Fermier en plein air ou en liberté	
Surface maximum de bâtiments par site	Pas de limite		1 600 m ² par site	
Taille maximum d'un bâtiment	Pas de limite		4 800 poulets 400 m ²	4 800 poulets 480 m ²
Densité dans le poulailler (poulets/m ²)	20 à 25	18	12	10
Espace en plein air	Aucun		Fermier plein air : 2 m ² /poulet Fermier en liberté : illimité	4 m ² /poulet, sur un parcours conduit selon les principes de l'AB
Alimentation	100 % végétaux, minéraux et vitamines	100 % végétaux, minéraux et vitamines 65% de céréales	100 % végétaux, minéraux et vitamines 75% minimum de céréales	100 % végétaux, minéraux et vitamines 95% minimum issus de l'AB
Qualité organoleptique supérieure			Garantie par des analyses sensorielles régulières	
Contrôle par un tiers indépendant			Organisme certificateur	

(a) Arrêté ministériel français, (b) notice technique, (c) règlement CE 834/2007 et CE 889/2008.

La CCP est proche du « *Extensive indoor* » de la réglementation européenne, mais avec des densités un peu plus élevées ; le Label rouge fermier correspond au « *Traditional free range* » (plein air) ou « *Total freedom* » (liberté).
Source : <http://www.volaillelabelrouge.com/fr/les-volailles-un-elevage-different/>

9. Dans les productions de ruminants, la mention « fermier » est surtout utilisée pour des produits transformés à la ferme et vendus en direct (fromages fermiers, etc.), sans référence particulière à la taille et aux conditions d'élevage.

En conclusion, la qualité organoleptique supérieure, le terroir, le respect de l'environnement, du bien-être animal et des travailleurs ont été les mots clés du ministère pour apporter, à des consommateurs soucieux de ces aspects, une alternative crédible à des modes de production jugés trop intensifs. « Ces démarches sont porteuses pour ceux qui les promeuvent et ceux qui les pratiquent d'une promesse de différence, la promesse d'une autre modalité d'organisation de la production, des échanges » (Le Velly, 2017). Les cahiers des charges de ces labels officiels sont transparents, accessibles à tous et leur respect contrôlé régulièrement par des organismes tiers, indépendants, accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC) et agréés par l'INAO¹⁰. Outre l'agrément des organismes de contrôle, l'État assure (à hauteur de ses moyens) la promotion des signes de qualité auprès des consommateurs pour en accroître la reconnaissance et la notoriété.

Pourtant, malgré les garanties offertes et les efforts de sensibilisation, malgré les attentes sociétales croissantes en faveur de systèmes plus respectueux de l'environnement et du bien-être animal, les productions animales sous signes de qualité restent encore peu développées, sauf dans les secteurs de la volaille de chair (LR) et des œufs (AB et LR) (tableau 2). En poulet de chair, les certifications officielles représentent le quart des abattages en France en 2015, avec une forte présence sur le marché des volailles entières (plus de 60 % des poulets PAC) et nettement plus faible sur les volailles vendues découpées. En filière ponte, le LR est beaucoup plus récent (années 1990). En 2015 en France, près de 70 % des poules pondeuses sont élevés en cages¹¹ (code 3), 6 % au sol (code 2), 13 % en plein air et 5 % en Label rouge (code 1), et 8 % en biologique (code 0). Mais l'engagement des distributeurs à cesser la commercialisation des œufs de poules élevées en cage d'ici 2020 ou 2025 fait rapidement évoluer cette répartition. En porc, plus de 95 % de la production française sont conventionnels en 2015, même si la production biologique (0,4 % de la production) et le Label rouge (4,0 %) augmentent (+7 % et +19 % respectivement sur un an). Le prix plus élevé des produits biologiques (entre 1,5 et 2,5 fois plus cher d'après le panel de consommateurs Kantar) et Label rouge (dans une moindre mesure) est une des explications de leur part de marché limitée. Cette situation laisse de la place au développement de multiples démarches privées, collectives ou individuelles, en particulier depuis le début des années 2000 et la crise de la « vache folle ». Au vu de leurs fonctionnements et cahiers des charges, nous les avons classées en trois catégories : rassurance (pas de changement du mode de production par rapport au standard réglementaire), progrès (vers un standard amélioré de production) et rupture (mode de production alternatif).

Tableau 2 - Part de la production total en SIQO en viande, lait et œufs en 2015

Types de labels	Part de la production totale (%)				
	Viande bovine	Viande de poulet	Viande de porcs	Œufs	Lait de vache
AB	3,1	1,2	0,4	8,0	2,3(a)
LR	1,5	15,4	3,5	5,0	0,1
IGP	0,1	0,5			0,8
AOC / AOP	0,1	0,1			9,6

(a) En fort développement (élevages en conversion), la production de lait biologique devrait atteindre 4 à 5 % de la collecte.

Source : Agence bio

10. Établissement public sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'Institut national de la qualité et de l'origine (INAO) accompagne les producteurs et gère les SIQO pour les produits fabriqués en France.

11. Les normes portent sur la densité maximale dans les bâtiments (750 cm² par poule en code 3, 9 poules/m² en code 2 et 1,6 poule/m² en code 0), la taille des lots (illimitée en code 1, 2 et 3 ; 6 000 poules par bâtiment en LR ; 3 000 poules par bâtiment en AB) et la taille du parcours extérieur (inexistant en code 2 et 3, 4 m²/poule en code 1 et 0 (sauf LR : 5 m²)).

2. Démarches de rassurance

Certaines démarches ont pour objectif de communiquer auprès des autres maillons de la filière (marketing B to B) ou des consommateurs (B to C), pour les rassurer sur le respect de la réglementation, l'origine du produit, sa qualité gustative (race, alimentation), etc. La plupart du temps, ces démarches mettent en avant les bonnes pratiques existantes, ou leur généralisation par la mise à niveau réglementaire des agriculteurs qui y adhèrent. Mais elles ne conduisent pas à de réelles modifications des systèmes ou pratiques d'élevage. Portées à titre collectif (interprofession) ou individuel (enseigne de distribution, groupe d'éleveurs), ces démarches communiquent sur l'origine du produit (Œufs pondus en France, Viande de France, Lait collecté et conditionné en France, lait En Direct Des Éleveurs, etc.).

Selon un sondage de Mediaprism (2013), 73 % des Français déclarent privilégier des produits d'origine française, et au-delà 69 % déclarent accorder une attention particulière à acheter des produits de leur région. Selon une enquête d'IPSOS pour Bienvenue à la ferme (IPSOS, 2014), « l'inquiétude à l'égard de la qualité des produits amène les Français à accorder davantage d'importance au lieu de fabrication (made in France) ainsi qu'à l'origine des produits ». En effet, 81 % des personnes enquêtées en 2014 disent privilégier « beaucoup plus » ou « un peu plus » que cinq ans auparavant l'achat d'un produit alimentaire fabriqué en France. La valorisation de l'origine correspond aussi à la volonté de soutenir l'économie régionale et nationale (patriotisme économique) pour 64 % des Français. Pour communiquer sur l'origine nationale des œufs et des viandes, les interprofessions des œufs (CNPO) et des viandes (INTERBEV¹², INAPORC, APVF¹³, CLIPP¹⁴) ont respectivement créé les démarches « *œufs pondus en France* » en 2012 et « *viandes de France* » en 2014. En lait, le logo « *Lait collecté et transformé en France* », créé en 2015 par Syndilait¹⁵, avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), étiquette plus de 60 % des bouteilles et briques de lait proposées dans le commerce¹⁶.

Commune aux quatre types d'élevage de poules pondeuses (cages, sol, plein air, bio), la charte « Œufs pondus en France » est signée par les quatre familles de la filière française des œufs : alimentation animale (SNIA et COOP de France-Nutrition animale), l'accoupage (Syndicat national des accoupeurs), le conditionnement (Syndicat national des industriels et professionnels de l'œuf) et l'élevage (Confédération française d'aviculture et Comité national de Défense des Aviculteurs). Le logo garantit l'origine française des œufs et que les exploitations agricoles sont contrôlées par un organisme tiers indépendant. Au-delà de l'origine du produit, la charte atteste du respect des normes de protection animale et sanitaires françaises. Elle est en cours de remplacement par une charte « Œufs de France », similaire à la démarche « Viandes de France », par laquelle les signataires s'engageront à se conformer à la Charte sanitaire et à assurer une alimentation durable et de qualité aux poules pondeuses, par le biais de la démarche Duralim et de la certification Oqualim.

Lancé en 2014 et décliné en sept logos – porc, volaille, lapin, viandes bovine, chevaline, ovine et caprine – le label Viandes de France permet aux consommateurs d'identifier une viande issue d'animaux nés, élevés, abattus et transformés en France. Comme indiqué sur le site du ministère de l'Agriculture, « il garantit un mode de production respectueux de l'environnement, du bien-être animal et d'animaux nourris grâce à une alimentation saine

12. Interprofession bétail et viande.

13. Association pour la promotion de la volaille française.

14. Comité lapin interprofessionnel pour la promotion des produits français.

15. SYNDILAIT est l'organisation professionnelle regroupant en France la majorité des fabricants de laits de consommation liquides.

16. <http://leblogdulait.fr/nouveau-logo-lait-collecte-transforme-france/>.

et durable. Garant d'une traçabilité totale, le logo Viandes de France répond à des normes sanitaires rigoureuses. Son volet social atteste d'un salaire minimum appliqué et du respect du droit du travail français protecteur des salariés. Enfin, choisir Viandes de France permet aussi de contribuer à la diversité et à l'excellence génétique française, tout en préservant des savoir-faire qui se transmettent de génération en génération ». Ces démarches sont contrôlées par la DGCCRF¹⁷ et la DGAL¹⁸.

3. Démarches de progrès

Les démarches que nous qualifions « de progrès » se caractérisent par leur objectif de faire progresser l'ensemble des éleveurs vers le respect des normes réglementaires et de les inciter à mettre en œuvre des pratiques allant au-delà de la réglementation. Dans leur cahier des charges, elles ne fixent pas un niveau absolu à respecter mais un engagement à s'améliorer, assorti d'indicateurs de suivi. L'existence d'un plan de progrès permet de fixer des objectifs et de communiquer sur eux à moyen et long termes. Il porte en général sur plusieurs dimensions : la santé, le bien-être et l'alimentation animale, l'impact sur l'environnement, la rémunération des éleveurs, etc. Il comprend des critères mesurables (score atteint sur chaque critère), un plan d'accompagnement des éleveurs, un échéancier et des objectifs de volumes. La création d'une démarche de progrès commence habituellement par un audit des pratiques, pour situer le niveau de départ. Ensuite, les critères sur lesquels les participants devront progresser sont discutés. Enfin, un plan de progrès est décidé, indiquant les niveaux d'exigences à atteindre pour chaque critère, les volumes engagés dans la démarche et les échéances. L'initiateur de la démarche doit aussi décider si elle s'impose à tous, pour définir un « standard amélioré », ou si elle s'adresse à certains dans une optique de différenciation des modes de production et de segmentation du marché.

Parmi ces nombreuses démarches, les unes sont collectives, gérées par la profession et les interprofessions (chartes de bonnes pratiques d'élevage), les autres sont individuelles, mises en place par l'amont (coopératives) ou l'aval des filières (transformateurs, distributeurs, etc.). Les chartes sont surtout utilisées dans la relation entre partenaires commerciaux, pour disposer d'arguments en cas de besoin (crise médiatique par exemple), tandis que les autres démarches s'adressent au consommateur (étiquetage des produits et segmentation du marché).

3.1. Démarches collectives interprofessionnelles : chartes de bonnes pratiques

Les guides et chartes de bonnes pratiques relèvent du même esprit : codifier certaines pratiques et s'assurer qu'elles sont effectivement respectées, afin de rassurer les acheteurs intermédiaires et finaux sur les conditions de production (Sans, 2003). La coordination au niveau interprofessionnel permet de couvrir tous les maillons de la filière (éleveurs, fabricants d'aliments, abatteurs, transformateurs).

17. DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

18. DGAL : Direction générale de l'alimentation.

En 1997, la coopérative laitière Sodiaal a créé « La Route Du Lait », première démarche de management qualité du secteur laitier français, pour garantir aux clients et consommateurs de ses produits « une qualité totale du lait, de la production à la consommation ». Le respect des engagements de la coopérative sur « les garanties sanitaires, l'hygiène, le bien-être des animaux, le respect de l'environnement, le professionnalisme des producteurs et les services donnés par les coopératives du groupe » (sodiaal.fr) est attesté, une fois par an par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant. En complément, chaque exploitation engagée est audité tous les trois ans, par les techniciens de la coopérative, pour évaluer ses pratiques dans sept domaines : identification, santé et alimentation des vaches, qualité du lait, conditions de travail, respect de l'environnement, durabilité. À la fin de l'audit, un plan d'actions est rédigé par l'éleveur et son conseiller, matérialisant l'engagement du producteur à progresser de l'étape 1 (respect de la Charte de bonnes pratiques d'élevage, CBPE) à l'étape 2 (avoir un temps d'avance et proposer des produits différenciés), puis 3 (sensibilisation à des thématiques importantes à l'avenir). En 2017, 63 % des exploitations de Sodiaal (70 % des volumes traités) sont en étape 2 ou 3, donc au-delà du seul respect des exigences réglementaires en matière de production laitière.

La CBPE a été créée en 1999 par la Confédération nationale de l'élevage (CNE¹⁹), en réponse à la crise de la « vache folle » et aux interpellations de l'élevage bovin sur ses impacts environnementaux. En 2017, plus de 95 % des éleveurs laitiers et les deux tiers des éleveurs professionnels de bovins viande adhèrent à la démarche, qui est maintenant cogérée entre la CNE et les interprofessions (CNIEL²⁰ et Interbev). La CBPE affiche ses deux objectifs dans le slogan « *bien faire et le faire-savoir* », c'est-à-dire accompagner les éleveurs dans le respect de la réglementation, voire au-delà et faire connaître leur professionnalisme aux autres maillons de la filière. Pour l'éleveur adhérent, la Charte est un outil de progrès et d'auto-évaluation. Y adhérer tend à devenir une condition d'accès au marché, faisant de la CBPE une norme professionnelle. C'est un prérequis pour la commercialisation en Label rouge gros bovins (Certification de Conformité de Produit, Race à Viande, Cœur de Gamme), et en lait, les industriels l'intègrent dans les contrats entre producteur et collecteur et dans les cahiers des charges privés. Si les exigences de la charte ne vont pas au-delà de la réglementation, à quelques exceptions près (par exemple sur la traçabilité), les 41 bonnes pratiques à respecter, réparties en six chapitres (identification, santé, alimentation, qualité du lait, conditions de travail, environnement), se traduisent par la mise en œuvre de mesures techniques parfois complexes et difficiles à maîtriser dans leur totalité par certains éleveurs. Chaque élevage reçoit la visite d'un technicien agréé, tous les deux ans, au cours de laquelle les pratiques sont évaluées une à une. L'éleveur est adhérent si tous les points sont validés. Au-delà, l'échange entre l'éleveur et le technicien permet de positionner chaque pratique par rapport à un référentiel, de dégager les marges de progrès et d'identifier les améliorations à apporter. Depuis 2010, un contrôle tierce partie est réalisé par un organisme certificateur. Pour s'adapter aux évolutions de la réglementation et des attentes sociétales, la charte est régulièrement révisée : en 2003 (registre d'élevage et agriculture raisonnée), en 2007 (paquet hygiène, conditionnalité des aides PAC, élevage de veaux) et en 2012 (sécurité sanitaire des produits, sécurité des personnes en élevage, environnement). Une prochaine révision est en cours de réflexion.

19. Confédération nationale de l'élevage : association qui fédère les organisations professionnelles syndicales, techniques et coopératives de l'élevage de ruminants lait et viande (FNB, FNPL, FNO, FNEC, JA, APCA, Coop de France - Pôle Animal).

20. Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière.

Des chartes de bonnes pratiques existent aussi en élevage caprin (Code mutuel de bonnes pratiques mis en place en 2004 par l'interprofession caprine, ANICAP), cunicole (Charte de démedication et Pacte d'avenir lancés par l'interprofession du lapin, CLIPP, en 2011 et 2017 respectivement) et en volailles de ponte (Contrat sociétal d'avenir lancé en 2016 par le CNPO). En lapin, le Pacte d'avenir vise à proposer de nouvelles normes de bien-être en élevage. En poules, les distributeurs puis les IAA²¹ se sont engagés à ne plus commercialiser ou utiliser d'œufs de cage²² : Monoprix en 2013 sous sa propre marque²³ et en 2016 dans tous ses rayons, puis l'ensemble des enseignes d'ici 2020 ou 2025. En réaction, la filière s'est engagée à atteindre 50 % de poules en systèmes alternatifs (sol, plein air, bio) d'ici 2022, contre un tiers actuellement. Pour cela, le CNPO négocie avec la grande distribution pour qu'elle finance 20 % des 500 millions d'euros d'investissements nécessaires sur cinq ans. Le Contrat sociétal d'avenir prévoit aussi des recherches pour réduire l'utilisation des antibiotiques et faire évoluer les techniques d'épointage. En porc, le Contrat d'Avenir Sociétal lancé en 2015 par l'UGPVB et Coop de France définit un cahier des charges à respecter par les élevages et évalue les surcoûts de chaque mesure (bien-être, environnement, santé). Des négociations ont eu lieu avec les distributeurs, sans succès, pour qu'ils contribuent au financement de ces surcoûts à hauteur de 50 à 100 millions d'euros par an. Le plan de développement et de transformation de la filière porcine française, rédigé par Inaporc et remis au Président de la République fin 2017, dans le cadre des États généraux de l'alimentation, prévoit la création d'une démarche collective dénommée « Porc Respect et Confiance ». Elle vise trois objectifs : i) adosser une démarche de RSE au logo « Le porc français » (socle de base), ii) créer une nouvelle segmentation en élaborant « une charte visant à définir collectivement et à harmoniser des critères jugés importants pour répondre aux attentes qualitatives et sociétales des consommateurs [santé, bien-être et alimentation animale, environnement, qualité de la viande] » (objectif : 15% de la production nationale) et iii) accroître la production sous SIQO et CCP (objectif : 10 % de porc bio et 12 % de porc LR en 2027).

3.2. Démarches de progrès mises en place par des coopératives ou entreprises

À côté des signes officiels de qualité (propriété du ministère de l'Agriculture, aux volumes de production croissants mais encore très limités) et des chartes de bonnes pratiques des interprofessions (outil de rassurance interentreprises), des coopératives, industriels ou distributeurs créent leurs propres démarches pour répondre aux demandes de leurs clients, se démarquer de leurs concurrents et améliorer leur image. Nous en avons choisi quelques-unes pour illustrer le principe.

3.2.1. Pilotage par l'amont : la Nouvelle Agriculture de Terrena

En 2009, la coopérative Terrena a organisé une grande consultation auprès de l'ensemble de ses adhérents sur la question : « *Quel avenir pour l'agriculture de Terrena ?* ». Initialement pensée pour se positionner sur la question des OGM, cette consultation a fait émerger la volonté d'évoluer vers une agriculture plus écologique, en s'appuyant sur le concept de « l'agriculture écologiquement intensive ». Cette agriculture vise à réduire l'utilisation d'intrants chimiques et son impact environnemental, tout en maintenant ses rendements. La Nouvelle Agriculture (NA) est une marque commerciale, propriété de Terrena²⁴. D'abord centrée sur le blé (farine), dans un objectif environnemental, la démarche s'est ensuite étendue aux viandes – lapin en 2013, porc en 2014, poulet en 2015, bœuf

21. L'industrie agroalimentaire utilise près de la moitié de la production française d'œufs sous forme d'ovoproduits.

22. En 2016, l'œuf en cage représente (encore) la moitié (54 %) des achats des ménages, les œufs plein air (20 %), bio (13 %) et Label Rouge (11 %).

23. Plus de la moitié des ventes d'œufs aux consommateurs se font sous les marques de distributeurs.

en 2016 – en intégrant des solutions aux questions de bien-être, santé (réduction ou suppression des antibiotiques) et alimentation (soja non OGM) des animaux. Elle comprend un cahier des charges, élément de communication B to C (point de départ, tableau 3), un plan de progrès, élément de communication B to B (échéances et volumes visés), et enfin un catalogue de solutions techniques. Par exemple, en lapin, la Nouvelle Agriculture s'est engagée à atteindre cinq élevages en test la première année, 10 % des élevages la deuxième année et 100 % des élevages au bout de cinq ans. En poulet, la densité a été réduite de 33 à 30 kg par m² (23 poulets / m²), avec l'engagement d'atteindre 27 kg par m² (17 ou 18 poulets par m²). Les contrôles sont réalisés chaque année par les techniciens de Terrena, pour faire le point avec l'éleveur sur ses acquis et ses marges de progrès, et par un organisme de certification reconnu (Bureau Veritas, contrôle aléatoire). Le mode de production NA est plus proche du standard que des signes de qualité. En poulet, il s'apparente à la démarche « poulet de demain » (Kip van morgen) des distributeurs aux Pays-Bas (milieu enrichi de bottes de paille, croissance un peu plus lente, etc.). Pour le consommateur, le prix de vente des produits NA est 7 à 12 % plus cher que le standard. En poulet, une centaine des 1 400 aviculteurs de la coopérative produisent en NA. En porc, environ 40 000 porcs NA étaient produits par an au lancement de la démarche en 2014, 100 000 porcs en 2015 et 200 000 porcs en 2017, soit la moitié des porcs produits par les éleveurs adhérents de la coopérative. La plus-value perçue par l'éleveur est de 8 à 12 euros par porc produit.

3.2.2. Pilotage par l'aval

3.2.2.1. Herta s'engage Filière Préférence

En 2001, après la crise de la « vache folle », la marque industrielle Herta (groupe Nestlé) lance la démarche « Herta s'engage », pour apporter aux consommateurs des garanties de qualité et sécurité. En 2006, l'engagement s'élargit à la nutrition (réduction des teneurs en sel et gras) et aboutit en 2010 à la signature, par Herta²⁵, de la charte d'engagement volontaire de progrès nutritionnel dans le cadre du PNNS (Programme national nutrition santé). En 2014, l'accord collectif de Herta est signé par le ministre de l'Agriculture et le PDG de l'entreprise, accord reconnu par l'État dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA)²⁶. Il fixe des objectifs chiffrés d'amélioration d'ici fin 2015 sur la qualité nutritionnelle (moins de sel, moins de gras), la préservation des ressources naturelles (emballages recyclés, réduction de la consommation d'eau et d'électricité, des émissions de CO₂) et la durabilité des modes de production et de transformation. Sur ce dernier point, Herta s'engage à mettre en place la démarche « Herta s'engage Filière Préférence », pour au moins 10 % de ses approvisionnements en jambon d'ici fin 2015. Les organisations de producteurs et abatteurs de porcs Cirhyo, Fipso, Cobéval, Tradival et Bigard sont signataires. Ils s'engagent à identifier les éleveurs prêts à adhérer à la démarche et à veiller à ce qu'ils respectent les bonnes pratiques, dans une dynamique de progrès continu. En contrepartie, Herta s'engage (contrat de trois ans reconductible), à acheter à l'abattoir et aux groupements les pièces de porcs des élevages partenaires. Seule une description très générique des bonnes pratiques à respecter est accessible au grand public ; la grille détaillée d'évaluation des élevages n'est pas diffusée. Pour entrer dans la démarche, un élevage doit atteindre un nombre minimal de points, qui reflète ses pratiques en termes de réduction des consommations d'eau, d'énergie, de rejets (N, P) et d'émissions de GES, de nutrition animale (origine des matières premières, formulation, indice de consommation) et de bien-être (surface par animal, lumière naturelle, etc.).

24. Créée à l'origine en co-branding avec l'enseigne U, la marque NA est devenue en 2017 « la nouvelle agriculture », appartenant uniquement à la coopérative.

25. http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/Accord_collectif_PNA_Herta_-_accord_signe_cle41e713.pdf.

26. <http://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-le-ministere-de-l'agriculture-lance-l'appel-projets-2016-2017>.

Tableau 3 - **Grandes lignes des cahiers des charges Nouvelle Agriculture en élevage**

Filière	Obligations
Poulet	<ul style="list-style-type: none"> • Traçabilité à l'exploitation • Alimentation : cahier des charges Bleu Blanc Cœur • Nourri sans OGM (< 0,9 % conformément à la réglementation) • Sans antibiotiques • Densité d'élevage maximale inférieure ou égale à 30 kg/m² • Poulets à croissance plus lente : croissance génétique maximale ≤ 50 g/jour (a) • Plan de suivi de la locomotion • Enrichissement du milieu • Accès à un parcours extérieur OU lumière naturelle, bottes de paille, perchoirs, objets à piquer • pour les élevages en bâtiment • Ombre et abris à l'extérieur pour les élevages en plein air ou biologiques • Contrainte kilométrique jusqu'à l'abattage
Porc	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation : cahier des charges Bleu Blanc Cœur et céréales régionales • Nourri sans OGM (< 0,9 % conformément à la réglementation) • Lumière naturelle <p>Plan de progrès : enrichissement du milieu, arrêt de la castration, arrêt de la coupe des queues, travail sur la condition des truies en maternité, sans antibiotique à partir du 42^e jour (évolution vers le porc sans antibiotique dès la naissance)</p>
Lapin	<ul style="list-style-type: none"> • Élevés sans antibiotiques • Alimentation : cahier des charges Bleu Blanc Cœur • Nourri sans OGM (< 0,9 % conformément à la réglementation) <p>Lapins en engraissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espace disponible : > 800 à 1 500 cm² / lapin, selon taille du groupe et législation nationale • Longueur d'enclos : > 1,8 m ; aucune restriction de hauteur • Sols confortables • Enrichissement de l'environnement • Pas d'utilisation systématique d'antibiotiques <p>Lapines reproductrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lapines en groupe ; logement individuel permis pendant l'allaitement • Mesures préventives pour limiter les problèmes d'agression (groupes stables, possibilités d'échapper aux autres) • Enclos sans restriction de hauteur • Sols confortables • Enrichissement de l'environnement, matériaux de nidification, plate(s)-forme(s) • Objets à ronger, cachettes et foin ou paille • Transition lumineuse progressive et lumière naturelle dans les nouveaux bâtiments • Pas d'utilisation systématique d'antibiotiques
Bovins	<ul style="list-style-type: none"> • Nés, élevés et préparés en France • Alimentation : cahier des charges Bleu Blanc Cœur (herbe et fourrages de la ferme) • Respect Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage

(a) En France, un poulet à croissance lente a un gain moyen quotidien de 25-27 g contre plus du double (60 g) pour un poulet à croissance rapide.

Source : divers presse

3.2.2.2. Fleury Michon « engagé dans l'élevage » sous la marque « J'aime »

En 2015, le salaisonier Fleury Michon s'allie au pôle animal du groupe Avril (Abera et Sanders) pour lancer sa nouvelle gamme de produits de charcuterie (jambon et rôti), « J'aime », élaborée à partir de porcs nourris sans OGM et sans traitements antibiotiques à partir de 42 jours d'âge. Le cahier des charges « Engagés dans l'élevage » (tableau 4) comprend des exigences sur l'alimentation, la santé et le bien-être animal, l'environnement, la qualité nutritionnelle des produits, la rentabilité économique de la production, les conditions et le maintien des emplois ainsi qu'un plan de progrès sur six ans. L'élevage candidat à la démarche doit être situé à moins de 200 km de l'abattoir et passer un audit en 50 questions. Comme dans la démarche Herta, pour chaque question, il obtient une note comprise entre 1 et 5, soit un score maximal de 250 points. La certification est accordée par un organisme tiers, Certipaq. En 2017, une cinquantaine d'éleveurs de l'organisation de producteurs Porc Armor Évolution, partenaire de Sanders, sont impliqués dans cette démarche, pour un volume annuel de 155 000 porcs produits (8 à 9 % du total), commercialisés dans un millier de points de ventes.

Tableau 4 - Cahier des charges « Engagés dans l'élevage » (Avril), marque « J'aime » (Fleury Michon)

1. Aliments blancs et thermisés du sevrage (42^e jour) à la vente

Objectif : améliorer la sécurité sanitaire et la digestibilité des aliments.

Si des animaux sont malades, traitements individuel ou collectif par pompe doseuse. Identification spécifique des animaux traités après le 42^e jour d'âge.

2. Céréales françaises et certifiées sans OGM

3. Silos propres et identifiés

Objectif : réduire les risques sanitaires, faciliter les livraisons et donner une image positive de l'élevage.

4. Réduction des antibiotiques

Aliments blancs obligatoires de la naissance à la vente, anti-parasitaires et antalgiques autorisés.

Traitements antibiotiques uniquement par injection ou pompe doseuse avant 42 jours d'âge.

Après 42 jours d'âge, identification des animaux ayant reçu un traitement antibiotique.

Utilisation interdite des molécules présentes dans la liste des antibiotiques critiques.

Bilan chiffré de l'usage d'antibiotiques à l'échelle de l'élevage et mise en place de l'indicateur de suivi de l'usage de ces traitements ALEA.

5. Génétique NN²⁷ résistante au stress

Remarque : aucun critère sur les résultats d'abattage (pH, taux de conformité).

6. Priorité au bien-être animal

Strict respect de la réglementation bien-être animal.

Distance maximale de 200 km entre l'élevage et l'abattoir Abera (coût du transport et bien-être animal).

Étourdissement des animaux au CO₂ à l'abattoir.

Voies de progrès : pipettes d'eau en engraissement par exemple.

7. Développement durable

Consommation d'aliment optimisée : bon indice de consommation, barres antigaspillage (nourrisseurs à sec).

Compteurs d'eau et d'électricité, et utilisation à terme du logiciel Geep (Ifip)

8. Lumière naturelle (objectif visé)

Le cahier des charges n'impose initialement que le respect de la réglementation bien-être en vigueur (40 lux pendant 8 heures par jour), mais objectif d'offrir une lumière naturelle aux animaux.

Objectif : rendre les bâtiments d'élevage plus agréables pour les visiteurs et améliorer les conditions de travail des éleveurs.

9. Suivi des performances pour progresser

Suivi des performances techniques (GTE²⁸ et GTTT) trimestriel pour les naisseurs-engraisseurs et semestriel pour les post-sevrageurs engraisseurs.

10. Élevage rangé, à l'extérieur comme à l'intérieur (dans l'optique d'accueillir des visiteurs)

Extérieur : aucun débris ou matériel en vue ; Intérieur : petit matériel rangé à l'abri des regards

11. Bonne intégration paysagère

Présence de haies d'arbustes tout autour de l'élevage, bardage vert du bâtiment.

12. Accueil du public à la ferme deux fois par an

Source : divers presse spécialisée

27. Sélection des porcs homozygotes NN pour leur meilleure résistance au stress (effet sur la qualité de la viande).

28. GTTT : Gestion Technique des Troupeaux de Truies ; GTE : Gestion Technico-Économique.

3.2.2.3. Les filières qualité de Carrefour et Auchan

La plupart des enseignes de distribution commercialisent sous leur propre marque des produits labélisés SIQO, Bleu Blanc Cœur²⁹ ou viandes de France. Elles commercialisent aussi des marques comme *C'est qui le patron ?!*, *En Direct des Éleveurs*, etc. Au-delà, leurs stratégies pour répondre aux demandes sociétales diffèrent. Carrefour et Auchan ont construit des filières qualité (Filières Qualité Carrefour et Filière responsable engagée), Super U et Casino construisent des partenariats avec des fournisseurs et Intermarché et Leclerc ont fait le choix de ne pas segmenter, hormis par les signes officiels de qualité et d'origine. Par rapport aux SIQO, ces stratégies privées de différenciation ont l'avantage de pouvoir modifier plus facilement leurs cahiers des charges pour s'adapter aux nouvelles attentes des clients. Les SIQO sont absorbés ou imités par les démarches de l'enseigne, comme l'illustrent les filières de qualité et la gamme de produits d'origine (Reflets de France) de Carrefour (Valceschini, 2003).

Initiée en 2014, la démarche « *filière responsable engagée pour vous* » de Auchan regroupe 37 filières en 2017 : boucherie et charcuterie, en général Label Rouge³⁰, fromage, lait, poisson, fruits et légumes, épicerie, etc. Les cahiers des charges comprennent quatre piliers : satisfaction du consommateur (qualité gustative et sanitaire), environnement (réduction des impacts, biodiversité), bien-être et santé animale (conditions de logement, réduction des traitements médicamenteux) et social (juste rémunération du travail des éleveurs). Adaptés aux spécificités de chaque catégorie de produits, ils sont conçus en partenariat avec les fournisseurs et des associations. L'étiquetage des produits « *filière responsable engagée pour vous* » permet aux clients d'identifier rapidement les produits en rayon. Des animations sont menées par les producteurs en magasin, pour faciliter le contact direct avec les consommateurs.

Les Filières Qualité Carrefour (FQC) ont été créées en 1992, pour répondre aux inquiétudes des consommateurs sur les impacts de l'élevage sur l'environnement et la santé. Elles comprenaient le bio à l'origine, puis en 1993 la filière qualité race normande, créée pour distinguer la viande de vaches normandes. En 1999, Carrefour ne commercialisait plus, sous sa marque, que des produits sans OGM (sauf en viande bovine). En 2013, l'enseigne a lancé la première filière française sans antibiotique pour le poulet fermier Label Rouge d'Auvergne de sa Filière Qualité, suivie du porc en 2015 (jambon, lardons, saucisses), du veau et du lapin en 2017 (tableau 5). Pour s'approvisionner en porc sans antibiotique, une concertation de deux ans entre Carrefour et l'organisation de producteurs Cooperl³¹ a été nécessaire pour rédiger le cahier des charges. Deux possibilités s'offraient en effet : avoir des exigences très élevées (aucun antibiotique de la naissance à l'abattage³²), atteignables par un nombre limité d'éleveurs et conduisant à des prix plus élevés pour le consommateur,

29. Créée en 2000, l'association Bleu Blanc Cœur (BBC) est la première démarche d'intérêt nutritionnel et environnemental reconnue par les ministères de la Santé et de l'Agriculture. Elle a pour ambition d'« *organiser et de promouvoir les filières de production agricole qui intègrent des préoccupations nutritionnelles pour le consommateur* ». Outre ces préoccupations nutritionnelles (présence d'oméga 3 dans l'alimentation des animaux), le cahier des charges BBC encourage la diversification des cultures (lin, luzerne, lupin), ce qui contribue à la biodiversité et à la réduction des gaz à effet de serre. En 2011, les Nations unies ont reconnu la démarche Bleu Blanc Cœur comme une méthode officielle pour la lutte contre les gaz à effet de serre.

30. Volailles Label Rouge Lyré Fermier, Porc de nos Villages, Veau de l'Aveyron et du Ségala, bœuf des Hauts de France.

31. Avant de se lancer dans une production sans antibiotique, Cooperl a commencé en 2012 à arrêter de la castration des porcelets. Ceci permet d'éviter les infections secondaires nécessitant des traitements antibiotiques, améliore l'efficacité des vaccins et réduit la sensibilité des cochons aux infections. L'arrêt de la castration est aussi positif pour le bien-être animal et l'environnement (meilleur indice de conversion alimentaire).

32. En 2014, le groupement de producteurs de porcs CAP 50 (fusionné avec Terrena en 2015) avait lancé, avec le fabricant d'aliment Terdici et l'abattoir AIM, un porc sans antibiotique de la naissance à l'abattage (Grégorio), commercialisé dans les magasins U et chez des bouchers-traiteurs régionaux. La démarche devait concerner 130 000 porcs par an, un tiers de la production du groupement. La plus-value offerte aux adhérents était de 3,9 cts€/kg.

ou avoir des exigences moindres (sans antibiotiques à partir de 42 jours) et atteindre des volumes importants. Cette seconde option a été retenue, dans un premier temps, pour faire entrer le maximum d'éleveurs dans la démarche et être plus impactant en termes de volumes et de visibilité en magasin. Les porcs sans antibiotiques sont aussi commercialisés sous la marque Brocéliance, appartenant à Cooperl. En 2017, 350 éleveurs participent à la démarche pour un volume d'environ 1,5 million de porcs produits, soit le quart de la production de la coopérative. À titre de comparaison, le LR et l'AB représentent 60 000 et 32 000 porcs respectivement. À partir de 2018, les produits de la gamme « bien élevés » (jambon, rôtis, mini-saucissons) de la Cooperl seront issus de porcs n'ayant reçu aucun traitement antibiotique depuis la naissance. Le cahier des charges comprend aussi l'arrêt de la castration et une alimentation sans OGM. Renoncer aux antibiotiques (même à partir de 42 jours d'âge en élevage porcin) conduit l'éleveur à améliorer certaines pratiques d'élevage : animaux plus robustes (prise colostrale, arrêt de la castration, alimentation), recours à des alternatives (vaccination, plantes, homéopathie, probiotique, antioxydants), bonnes pratiques d'hygiène (gestion de la ventilation, de la qualité de l'eau, de la litière, nettoyage des bâtiments, etc.).

Ces démarches « sans » (antibiotiques, OGM, nitrites, etc.) s'inscrivent dans une stratégie de requalification où « il ne s'agit pas de qualifier le produit sur la base d'une différenciation technique positive (un "plus" qualité), mais d'atténuer une caractéristique négative. [...] Il n'y a pas de nouveau concept global : les changements techniques peuvent être importants mais ils sont limités au problème posé, ils ne peuvent donner lieu qu'à un étiquetage prudent et surtout pas à écart de prix (il est déconseillé de demander au consommateur de "payer pour ne pas avoir de problème de qualité") » (Sylvander, 2003). En termes de positionnement de marché, excepté pour la volaille (Label Rouge), les FQC proposent des produits intermédiaires entre le standard et les SIQO, « un cœur de gamme plus », entre le premier prix et le haut de gamme. Vendus environ 10 % plus chers que le standard, ils représentent un chiffre d'affaires plus élevé que celui d'une marque comme Reflets de France ou Carrefour Bio.

Tableau 5 - Cahier des charges FQC poulet fermier et porc sans antibiotique

Poulet fermier	Porc
<ul style="list-style-type: none"> • Issu d'une souche rustique, et élevés pendant 81 jours (croissance lente) • Alimentation : au minimum 75% de céréales, et sans OGM (< 0,9 %) <p>Élevé sans antibiotiques et sans anticoccidien grâce à des plantes médicinales (phytothérapie)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poulet fermier élevé en plein air : accès à un parcours herbeux à partir du 42^e jour, conformément au cahier des charges Label rouge • Organisme d'inspection mandaté pour contrôler le respect du cahier des charges 	<ul style="list-style-type: none"> • Des animaux nés, élevés et abattus en France • Alimentation : céréales et soja garanti sans OGM (< 0,9 %) • Sans antibiotiques à partir de 42 jours d'âge • Bonnes pratiques d'élevage en termes de bien-être des animaux • Bonnes pratiques environnementales : gestion des effluents et déchets d'élevage, utilisation raisonnée des énergies • Qualité de la viande : conformation, poids, couleur, gras

4. Démarches de rupture pour une alternative crédible

Les démarches de rupture visent à proposer des modes de production significativement différents du standard par des cahiers des charges fixant des exigences nettement au-dessus de la réglementation. La rupture peut être nette (agriculture biologique, mention « fermière » ou certains cahiers des charges privés comme le Porc Authentique sur paille par exemple) ou progressive, avec des labels à deux ou trois niveaux d'exigences, comme il en existe dans le nord de l'Europe.

4.1. Rupture nette : proposer une alternative, très différente, au modèle conventionnel

4.1.1. Plus bio que bio : Les 2 Vaches et Bio Cohérence

Lancée en 2006, Les 2 Vaches est une marque de la société Stonyfield Farm³³, filiale bio du Groupe Danone. Les produits Les 2 Vaches sont audités par l'organisme de certification Ecocert pour mériter l'appellation AB. Les élevages doivent respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique : accès obligatoire au pâturage, 60 % de fourrages au minimum dans la ration, litière obligatoire (caillebotis interdit sur l'aire de couchage), surface minimale par animal (6 m²/animal en bâtiment, 4,5 m²/animal en aire d'exercice extérieure et 2 UGB/ha SAU au pâturage), attache interdite, traitements préventifs, races rustiques encouragées. De plus, ils sont audités une fois par an par un technicien, sur huit critères définis en partenariat par des éleveurs et l'association de protection animale CIWF : état d'engraissement, locomotion, taux de réforme, taux de mammites, comportement (distance d'approche de l'homme), confort, propreté, nombre de jours au pâturage par an. Pour encourager le progrès continu, Les 2 Vaches verse une prime aux éleveurs ayant les meilleurs résultats sur ces indicateurs de bien-être animal. En 2011, Les 2 Vaches a obtenu la mention d'honneur aux vaches d'or du Trophée Bien-être organisé par CIWF.

Lancée en 2010, par une association de producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs de produits biologiques, la marque Bio Cohérence garantit des produits biologiques (principalement alimentaires) répondant à des critères exigeants, définis en partenariat avec l'association de protection animale WELFARM. Le credo de Bio Cohérence est que « le développement actuel du marché biologique tend incontestablement à reproduire les mécanismes économiques qui ont conduit le secteur agricole conventionnel au pied du mur et cela au mépris du mieux disant environnemental, des producteurs et des consommateurs »³⁴. Les opérateurs labellisés Bio Cohérence signent la charte des valeurs, respectent un cahier des charges accessible en ligne³⁵ et s'engagent dans une démarche de progrès englobant les aspects sociaux et environnementaux. Le cahier des charges est plus exigeant que celui de l'agriculture biologique ; il impose un lien au sol obligatoire, l'utilisation de races robustes et plafonne la taille d'élevage³⁶. Comme Les 2 Vaches, Bio Cohérence organise des consultations avec les consommateurs pour mieux cerner leurs attentes et faire évoluer le cahier des charges.

33. Stonyfield Farm est l'inventeur du « yoghurt with a conscience » (yaourt avec une conscience), militant et respectueux de l'environnement. En 2001, le Groupe Danone, n° 1 des produits laitiers dans le monde est devenu actionnaire majoritaire de Stonyfield Farm (devenu n° 1 du yaourt biologique aux États-Unis).

34. Communiqué de presse, Bio Cohérence, 09 /10 /2010 : <http://www.biocoherence.fr/images/media/2010%2011%2009%20cp%20bio%20coherence.pdf>.

35. http://www.biocoherence.fr/images/media/Documents/cahier_des_charges.pdf.

36. Plafond de taille en porc : 100 truies par UTH en système naisseur, 70 truies par UTH en système naisseur-engraisseur et 1 200 porcs à l'engrais par UTH en système engraisseur, le nombre d'UTH prises en compte étant limité à deux.

4.1.2. Bien-être animal : Porc Schweitzer et Réseau Cohérence

Précurseur, l'éleveur Thierry Schweitzer a développé dans les années 1990, en partenariat avec la SPA, un modèle d'élevage de porcs qui se rapproche beaucoup de l'idéal promu par les associations de protection animale. En témoigne le prix du meilleur éleveur OABA reçu en 2000 et le Trophée CIWF Porc d'Or en 2012. Les animaux sont élevés sur paille (caillebotis interdit), les truies sont libres en maternité, la queue des porcelets n'est pas coupée, les animaux disposent de plus de surface, de lumière naturelle grâce à l'ouverture des bâtiments sur l'extérieur. Leur alimentation est garantie sans OGM, ni additifs antibiotiques, ni farines (autorisées dans l'alimentation des porcs jusqu'en 2000) et graisses animales. Le cahier des charges, précis et détaillé, est accessible en ligne³⁷ (tableau 6). Les porcs sont commercialisés en vente directe sous forme de viande fraîche et transformée.

Tableau 6 - **Cahier des charges des porcs commercialisés sous la marque Thierry Schweitzer : sélection**

Thèmes	Contenu
Animaux	Commercialisés sous la marque « THIERRY SCHWEITZER » : femelles et mâles castrés. Épointage systématique des dents interdit (dérogation accordée en cas de nécessité justifiée, pour 10 % maximum des animaux). Coupe des queues interdite.
Normes d'élevage	Tous les animaux ont accès à une litière paillée et doivent pouvoir se mouvoir librement et n'être en aucune façon bloqués dans des cages ou attachés. Caillebotis interdit. Surfaces recouvertes de litière dans des bâtiments ouverts de type semi-plein air ou élevage en plein air total. Contention entravée interdite quel que soit le type d'animal (sauf truies en chaleur qui peuvent être bloquées pendant 3 jours maximum). Aires d'exercice adaptées à la catégorie et au nombre d'animaux.
Alimentation	Aliment fabriqué par l'éleveur ou acheté à un fabricant, si celui-ci respecte les normes suivantes. Sont interdits pour la totalité des animaux : <ul style="list-style-type: none">• les matières premières obtenues par génie génétique ;• les farines de viande ou de poisson ;• les graisses animales ;• les facteurs de croissance ;• les antibiotiques à titre préventif ;• les antibiotiques en tant que facteurs de croissance ou économiseurs d'aliment.
Transport et abattage	Chargement du camion limité à 200 kg/m ² . Abattoir dans un rayon de 150 km maxi du lieu d'élevage. Étourdis par électroanesthésie et saignés dans les 10 secondes après l'étourdissement.

Source : <http://www.thierry-schweitzer.com/>

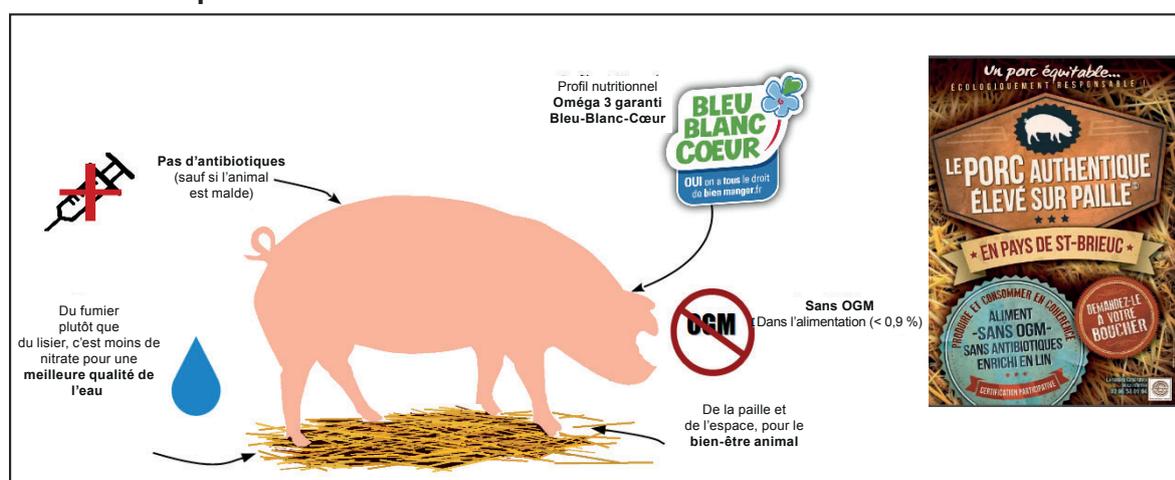
Depuis 2013, le Réseau Cohérence³⁸, initiateur de la filière « *Le Porc authentique, élevé sur paille* », certifie des élevages « durables ». En 2017, une dizaine d'exploitations sont labellisées « le Porc authentique ». Elles doivent respecter un cahier des charges comprenant

37. http://www.thierry-schweitzer.com/cahier_des_charges.pdf.

38. Cofondée en 1997 par Jean-Claude Pierre, fondateur de l'association Eaux et Rivières de Bretagne et des éleveurs du Réseau agriculture durable (devenu CIVAM, réseau Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), l'association Réseau Cohérence regroupe, sur la Bretagne et au-delà, plus d'une centaine d'organisations membres (associations, syndicats, entreprises, etc.) et des membres individuels. Tous sont engagés pour un développement véritablement durable et solidaire. Cet engagement a été récompensé par deux trophées bretons du développement durable, en 2011 pour l'Agenda 21 des familles et du citoyen et en 2014 pour l'action en faveur de l'élevage de porc sur paille.

une cinquantaine de points, élaboré lors d'échanges entre associations environnementalistes, éleveurs et consommateurs. Quatre critères (sur 50) sont obligatoires : un engraissement exclusivement sur litière de paille ou de sciure avec une surface de 1,5 m² par porc (0,65 m² dans la réglementation) ; un aliment garanti et tracé sans OGM et enrichi en lin (BBC) ; un recours aux antibiotiques uniquement curatif, pour les truies en maternité, et une seule fois par mise bas ; un apport limité en azote lors de l'épandage (140 uN/ha au lieu des 170 unités réglementaires). Indicatifs dans un premier temps, les autres critères visent à faire entrer l'éleveur dans une démarche de progrès continu. Tous les trois ans, son élevage est évalué selon une certification participative, c'est-à-dire non pas par un organisme technique tiers mais par des consommateurs, riverains, associations, etc. « Le Porc authentique élevé sur paille » est commercialisé dans une vingtaine de boucheries, principalement dans les Côtes-d'Armor. Il a reçu le trophée breton du développement durable³⁹.

Figure 2 - Les quatre critères obligatoires de la démarche « Porc authentique élevé sur paille »



Source : <http://www.porc-authentique.com/>

4.2. Rupture progressive : labels bien-être à différents niveaux d'exigence

4.2.1. Les labels bien-être dans le nord de l'Europe

Allemagne, Danemark et Pays-Bas, pays où la segmentation des marchés est longtemps restée très marginale et où les attentes sociétales en matière de bien-être animal sont élevées, ont chacun créé des labels pour étiqueter les produits animaux selon le niveau de bien-être animal (Roguet et Rieu, 2014, Roguet *et al.*, 2017). Les labels les plus anciens, par exemple Neuland en Allemagne (depuis 1988) ou certifiés par Dyrenes Beskyttelse au Danemark (depuis 1992), avaient un seul niveau d'exigence, très élevé (bio, plein air). Les labels créés ces dernières années, Beter Leven aux Pays-Bas, Bedre Dyrevelfaerd au Danemark, Für Mehr Tierschutz et Mehr Tierwohl en Allemagne (figure 3) ont deux points communs. Tout d'abord, leurs cahiers des charges, transparents et accessibles en ligne, répondent aux attentes des citoyens : plus de place, moins de contention, moins

39. Organisé en partenariat avec l'État, la région Bretagne, l'ADEME et d'autres partenaires, les trophées bretons du développement durable récompensent des établissements d'enseignement, associations, entreprises ou acteurs publics pour leurs actions en matière de développement durable.

d'interventions douloureuses, accès au plein air, etc. Ensuite, ils fonctionnent avec des étoiles ou cœurs dont le nombre augmente avec le niveau d'exigences (figure 4). Dans tous les labels, le niveau supérieur garantit l'accès des animaux à l'air libre, l'absence totale de contention individuelle et de mutilation.

Figure 3 - Les principaux labels bien-être aux Pays-Bas, au Danemark et en Allemagne

Pays	Pays-Bas	Danemark		Allemagne		
Logo						
Nombre de niveaux	3 ★ 3 ~ bio	1 bio	3 ♥ 3 ~ bio	1 ~ bio	2 ★ 2 ~ Neuland	3 3 ~ bio
Mise en marché	2007	1992	2016	1988	2013	2019/2020
Porteurs	ONG Dierenbescherming	ONG Dyrenes Beskyttelse	Ministère de l'Agriculture	ONGs Deutscher Tierschutzbund, BUND, AbL	ONG Deutscher Tierschutzbund,	Ministère de l'Agriculture
Produits concernés	Viande (porc, poulet, bovin), œufs	Viande (volaille, porc, bovin, mouton, agneau), œufs	Viande (porc d'abord) puis autres produits	Viande (volaille, porc, bovin, mouton, agneau), œufs	Viande (porc, volaille), œufs	Viande (porc d'abord) puis autres produits

Source : Roguet *et al.*, 2017

Figure 4 - Comparaison simplifiée des cahiers des charges des labels bien-être allemands, danois et néerlandais

Critère	Beter Leven			Initiative Tierwohl	Mehr Tierwohl		Für Mehr Tierschutz		Bedre Dyrevelfærd		
	1*	2*	3*		1*	2*	1*	2*	1♥	2♥	3♥
Surface (m ²) Porcs à l'engrais	1,0	1,1	1,3	0,825 0,9 option	1,0	1 + 0,5 (courette)	1,08	1,5	0,65	0,845	1,3
Matériaux / fourrage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Castration interdite	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Durée min. allaitement	23 j	35 j	42 j		28 j	35 j				28 j	28 j
Caudectomie interdite	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Accès extérieur	Non	Oui	Oui	Option	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui
Truies libres en maternité	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui			Oui	Oui	Oui

Entourés en rouge, les labels avec une part significative de marché : Beter Leven 1 étoile et Initiative Tierwohl, et probablement Mehr Tierwohl (pas encore commercialisé lors de la rédaction de l'article). Ce sont les moins contraignants.

Source : auteurs

Sans surprise, plus le niveau d'exigence est élevé, plus la part de marché est faible. D'un côté il est alors plus compliqué d'adapter les bâtiments d'élevage, de l'autre les surcoûts sont importants et difficiles à répercuter sur le marché, le consentement à payer étant limité et la plus-value récupérable essentiellement sur la viande fraîche (30 % de la consommation en porc). Certaines démarches rencontrent un vrai succès. Beter Leven One star, par exemple, représente 70 à 90 % de la viande fraîche de porc consommée aux Pays-Bas et 35 % des saucisses et de la charcuterie. 630 élevages sont labellisés pour 2,9 millions de porcs abattus. Les éleveurs perçoivent un bonus de 10 cts€/kg carcasse. L'Initiative Tierwohl, lancée en 2015 par les filières porcines et avicoles en Allemagne, représente 25 % des porcs et 76 % des volailles abattus en 2018. En revanche, 40 élevages de porcs seulement sont labellisés Für Mehr Tierschutz. Le succès de Beter Leven tient à l'engagement du premier distributeur néerlandais de ne commercialiser que des produits labélisés, et celui de l'Initiative Tierwohl allemande à l'implication de la plupart des distributeurs pour alimenter un fonds « bien-être ». Pour les pays du Nord, l'enjeu avec ces labels est triple : (i) répondre aux attentes des consommateurs pour conserver leur marché intérieur et potentiellement en conquérir d'autres, (ii) se préparer à un étiquetage obligatoire des produits selon le mode de production et (iii) trouver les moyens de financer les évolutions attendues en élevage. En Allemagne, Lidl a déjà annoncé qu'à partir d'avril 2018, il étiquettera selon le mode d'élevage les viandes fraîches (porc, bœuf, dinde, poulet) commercialisées sous ses propres marques. Le principe est le même que pour le marquage des œufs, avec quatre niveaux indiquant les conditions dans lesquelles les animaux ont été élevés : standard réglementaire, standard amélioré, accès à l'air libre et bio (figure 5). Début 2019, la moitié de la viande fraîche devra être étiquetée au moins au niveau 2 et à long terme, Lidl ne souhaite plus commercialiser, sous ses marques, de produits au niveau 1. « *Nous voulons que le niveau 2 devienne la norme minimale de Lidl, tout en élargissant continuellement notre gamme de produits biologiques et en continuant à travailler avec l'association allemande de protection des animaux sur le label Für Mehr Tierschutz* », explique Jan Bock, directeur des achats chez Lidl Allemagne.

Figure 5 - **Étiquetage des viandes selon le mode de production par Lidl Allemagne**



4.2.2. Le développement des labels bien-être en France

Contrairement au nord de l'Europe, il n'existait pas en France jusqu'à présent de label spécifique sur le bien-être animal. La plupart des démarches françaises intégraient le bien-être animal, comme un critère parmi d'autres de la qualité du produit, comprenant aussi les impacts sur l'environnement ou la santé, l'origine, la rémunération des producteurs, etc.

Mais, face à la montée des attentes de société sur le bien-être, les démarches privées se multiplient dorénavant. Elles sont de plus en plus souvent conçues en partenariat avec une association de protection animale pour gagner en expertise et en crédibilité, et initiées surtout par l'aval de la production.

En février 2017, Carrefour a ainsi annoncé « la mise en place en 2017 de la première démarche de certification sur le bien-être animal en France avec un organisme certificateur indépendant [Veritas] et en partenariat avec les éleveurs et l'ONG WELFARM »⁴⁰. Cette démarche s'inscrit dans la politique de qualité et traçabilité mise en place par l'enseigne depuis 1992. « À l'époque, même si le bien-être animal était déjà présent, on parlait plutôt de bonnes pratiques d'élevage »⁴¹ précise Carrefour. Les objectifs affichés sont assez généraux : garantir le bien-être animal lors de l'élevage (sur la base des cinq libertés⁴²), du transport et de l'abattage, établir une liste d'indicateurs de bien-être animal (en partenariat avec WELFARM) et aller au-delà de la réglementation. Par exemple, « en bâtiment, l'enrichissement de l'environnement (litière, lumière naturelle, perchoirs et des densités adaptées seront des paramètres déterminants alors qu'en plein air les éleveurs seront plus vigilants vis-à-vis sur la rusticité des animaux, l'accès à de l'eau propre et la possibilité de s'abriter » précise Carrefour sur son site. La certification doit évaluer la politique de Carrefour en matière de bien-être animal (et non évaluer le niveau de bien-être dans les élevages fournisseurs). Pour cela, WELFARM compare les ambitions affichées par Carrefour à une liste d'attentes (environ 70 points), pour chaque espèce et pour chaque étape de vie des animaux. Cette comparaison permet d'évaluer l'ambition de Carrefour par rapport aux attentes de WELFARM. Dans cette collaboration, il ne s'agit pas pour l'association de protection des animaux de ferme de réaliser un audit de ce qui est fait, mais d'apporter « une caution, une approbation » sur ce que prévoit de faire le distributeur. Il ne s'agit pas non plus d'un étiquetage des produits avec le logo de WELFARM, qui « n'est ni une marque ni un organisme certificateur ». Pour garantir la transparence et la traçabilité des produits, éléments essentiels de la réussite de la démarche, Carrefour mise sur la technologie blockchain. Un flash code sur le produit acheté permettra au consommateur de consulter le contenu sur internet.

40. « Carrefour prend 4 nouveaux engagements sur la qualité alimentaire », communiqué de presse, Carrefour, 21 février 2017 <http://www.fo-carrefour.org/images/files/CP%20Carrefour%20prend%204%20nouveaux%20engagements%20sur%20la%20qualite%20alimentaire>.

41. <http://www.carrefour.fr/qualite-alimentaire/bien-etre-animal>.

42. Les cinq libertés fondamentales des animaux en élevage, définies par le Farm Animal Welfare Council en 1979, et reprises par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour définir les conditions du bien-être animal sont : i) eau fraîche et régime alimentaire adapté pour être en pleine santé, ii) environnement approprié, avec abris et zones de repos confortables, iii) prévention et traitement rapide et adapté contre les douleurs, les blessures et la maladie, iv) expression des comportements normaux (contact avec des animaux de la même espèce), v) conditions d'élevage et traitement évitant la souffrance mentale (peur et détresse).

En juin 2017, Casino a annoncé « une collaboration ambitieuse [avec CIWF, LFDA et OABA⁴³] dont l'un des principaux objectifs est de développer un projet d'étiquetage sur le bien-être animal »⁴⁴. La première étape consistera à tester un modèle d'étiquetage dans les magasins de son enseigne, pour proposer ensuite une solution fiable au niveau national d'harmonisation des étiquetages⁴⁵.

Le partenariat avec des associations de protection animale reconnues permet d'apporter à la fois une caution à la démarche et un appui technique. Le contrôle par un organisme certificateur agréé garantit le sérieux de la démarche. Bien que favorables à une harmonisation des démarches, les associations accueillent positivement cette effervescence qui permet d'initier le mouvement vers un étiquetage des produits et de sensibiliser le consommateur. Elles voient ces démarches « *d'étiquetage positif* » comme une étape vers un « *étiquetage du mode d'élevage* ». L'étiquetage positif consiste à distinguer les produits provenant d'élevages avec des mesures de bien-être animal spécifiques. Mais, pour les associations de protection animale, il présente deux limites : son manque d'exigence (un peu de surface en plus ou un peu de paille par exemple) et son effet de « diversion » (par rapport à l'élevage conventionnel, largement majoritaire). Au contraire, l'étiquetage selon le mode d'élevage permet au consommateur de devenir un véritable acteur de l'évolution des modes d'élevage, en privilégiant ou en renonçant à certains produits. « *C'est clairement ce qu'il se fait sur les œufs : on ne dit pas ce qui est bien ou ce qui est mauvais, on dit seulement "c'est un élevage en cage"* » (ONG).

5. Tendances récentes : des cahiers des charges associant producteurs et consommateurs

Hormis ces trois catégories (rassurance, progrès, rupture) qui constituent un continuum croissant de contraintes sur le mode de production, d'autres démarches se distinguent par le caractère innovant de la construction des cahiers des charges qui associent les producteurs ou les consommateurs. Elles sont souvent associées à une commercialisation en circuit court et à une contractualisation du prix. Par exemple, le label Porcilin, créé en 2008 par une vingtaine d'éleveurs porcins du Nord-Pas-de-Calais, vise trois objectifs : sécuriser la rémunération des éleveurs par un contrat tripartite (éleveurs/industriel Bigard et transformateurs/distributeur Auchan), indexant le prix d'achat des porcs sur leur coût de production ; améliorer la qualité gustative et sanitaire du produit (Omega 3 et 6) ; limiter les impacts environnementaux (circuit court régional). Il est apposé sur la viande fraîche et la charcuterie (jambon, pâté) issues de porcs (environ 30 000 par an) élevés et nourris aux céréales cultivées par l'éleveur et complétées par de la graine de lin. Pour la viande bovine, les modes de production diffèrent peu entre standard et Label rouge (la durée de maturation est plus longue en LR) et son prix déjà élevé limite les possibilités de segmentation et de plus-values. La baisse de la consommation depuis les années 1990 a cependant conduit à la création de démarches de différenciation par la race. Lancée en 2016 par la Fédération

43. CIWF : Compassion In World Farming France ; LFDA : La fondation droit animal ; OABA : Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs.

44. Le groupe Casino s'engage en faveur du bien-être animal aux côtés de trois organisations reconnues de la protection animale, information de presse, Casino, 1^{er} juin 2017.

45. Nous n'avons pas plus de détails concernant cette démarche de certification.

nationale bovine (FNB), la charte « *Cœur de gamme* » vise à « réorganiser l'offre et surtout redonner de la valeur aux éleveurs » (Agri 72, 2016), avec une nouvelle fixation du prix payé à l'éleveur qui tient compte des coûts de production. Il s'agit aussi d'améliorer la régularité de la qualité et de mettre en avant le troupeau allaitant pour se différencier de l'entrée de gamme (vaches laitières de réforme) et du premium (bio, LR, circuits courts) (figure 6). En plus de choisir des races à viande, les éleveurs, dans cette démarche, s'engagent à respecter la Charte des bonnes pratiques d'élevage (cf. 0) et un cahier des charges précis sur l'âge des animaux, les poids de carcasse, l'état d'engraissement, etc. Les principales enseignes de distribution se sont engagées dans la démarche : Système U, Carrefour, Auchan, Leclerc, Intermarché et Lidl.

Figure 6 - Étiquetage des démarches « Cœur de gamme »



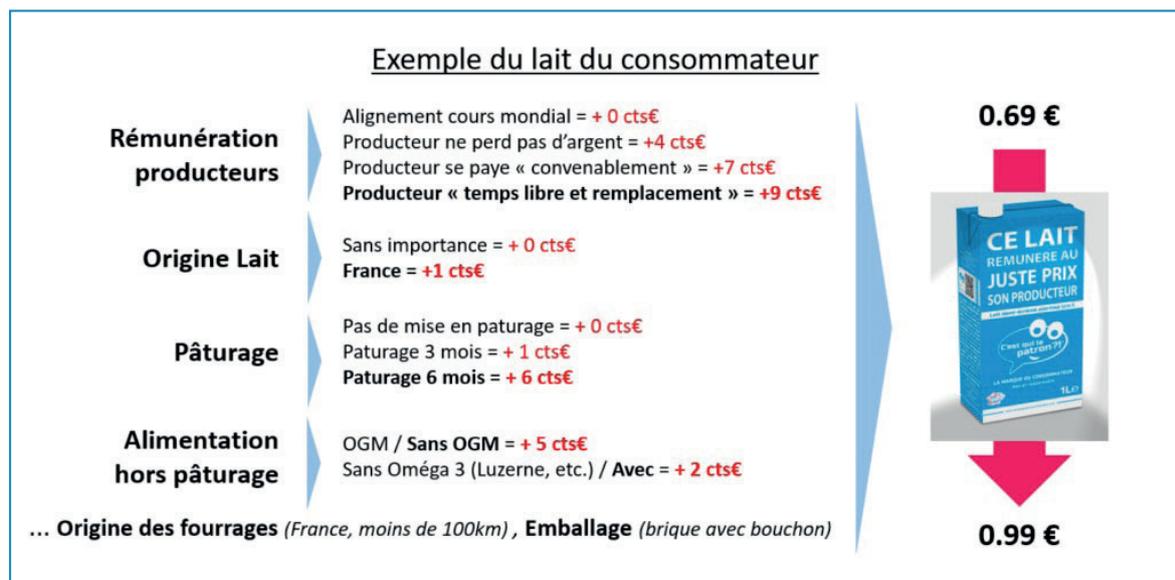
Source : http://www.fdsea21.fr/fr/coeur-de-gamme_450.html

En lait de vache, on peut citer les marques « En direct des éleveurs » et « C'est qui le patron ? ! » lancées en 2016. Créée par la société « de Nous à Vous » (neuf exploitations laitières de Loire-Atlantique, Charente et Haute-Vienne), la marque « En direct des éleveurs » a souhaité instaurer « un nouveau modèle économique » avec un lait de vaches nourries sans huile de palme, vendu en circuit court sans intermédiaire et conditionné dans sa propre laiterie. Les trois objectifs affichés sont la transparence (le consommateur peut scanner le QR code situé sur les briques de lait pour découvrir les éleveurs qui ont produit le lait), l'économie locale (rémunérer les producteurs et maintenir l'emploi dans les campagnes) et la qualité (lait labellisé « Bleu Blanc Cœur »⁴⁶, vaches nourries avec de l'herbe, des graines de lin, de la luzerne, sans huile de palme). Les volumes prévus étaient de 10 millions de litres au départ et 22 millions à terme, transformés en lait, beurre et crème fraîche, et déclinés en une gamme bio et une gamme haute qualité (lait BBC, sans OGM, sans huile de palme). Les produits sont commercialisés auprès des collectivités (cantines et hôpitaux) et de la grande distribution (Super U et Leclerc, 300 magasins dans le grand ouest de la France). Quant à la démarche « *C'est qui le patron ? !* », créée par Nicolas Chabannes, son originalité est de faire arbitrer les consommateurs, en les associant à la définition des cahiers des charges, entre leurs attentes et le prix qu'ils consentent à payer, avec l'objectif d'assurer une juste rémunération au producteur. Lors de la première consultation par internet, 7 850 personnes ont rempli en ligne un questionnaire pour définir le cahier des charges d'une brique de lait UHT. Ce cahier ainsi défini impose un prix d'achat du lait (390 € les 1 000 litres)

46. Créée en 2000, l'association Bleu Blanc Cœur (BBC) est la première démarche d'intérêt nutritionnel et environnemental reconnue par les ministères de la Santé et de l'Agriculture. Elle a pour ambition d'« organiser et de promouvoir les filières de production agricole qui intègrent des préoccupations nutritionnelles pour le consommateur ». Outre ces préoccupations nutritionnelles (présence d'oméga 3 dans l'alimentation des animaux), le cahier des charges BBC encourage la diversification des cultures (lin, luzerne, lupin), ce qui contribue à la biodiversité et à la réduction des gaz à effet de serre. En 2011, les Nations unies ont reconnu la démarche Bleu Blanc Cœur comme une méthode officielle pour la lutte contre les gaz à effet de serre.

permettant au producteur de se faire remplacer et de profiter de temps libre, l'origine (France), trois à six mois de pâturage dans l'année, une alimentation garantie sans OGM et favorisant les Oméga-3 dans le lait, avec des fourrages locaux (moins de 100 km du lieu d'élevage) (figure 7). La marque valorise des pratiques existantes, appréciées des consommateurs. Les 26 millions de litres de lait ainsi valorisés sont produits par 51 éleveurs de la coopérative Bresse Val-de-Saône et conditionnés par la Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel. Ce volume devrait doubler en 2018. Après le lait, des cahiers des charges sont en cours d'élaboration pour le steak haché, les saucisses et le beurre bio, et en projet pour la crème fraîche, les œufs, le beurre, le jambon, les yaourts et le fromage blanc.

Figure 7 - Exemple de fixation d'un cahier des charges pour le lait « *C'est qui le patron ? !* »



Source : capture d'écran <https://lamarqueduconsommateur.com/comment-ca-marche/>

Conclusion

Au-delà des signes officiels de qualité, anciens et relativement développés en France par rapport aux pays du nord de l'Europe, le recensement opéré par cet article (voir figure 8), pourtant non exhaustif, met en lumière la multiplication depuis quelques années des démarches privées d'étiquetage positif des produits animaux. Elles cherchent à répondre aux préoccupations des consommateurs, pour leur santé ou le bien-être animal en particulier. Pour les distributeurs, le bien-être animal devient un argument marketing (« un marché à prendre ») et commercial pour se démarquer de la concurrence. La plupart des grandes entreprises intègrent aujourd'hui une « stratégie bien-être animal » dans leur rapport de développement durable ou de RSE. Sur cette base, elles mettent en œuvre un plan de progrès, multidimensionnel en général (environnement, sanitaire, bien-être, etc.). Certaines décident ensuite de communiquer sur leur démarche auprès du consommateur par un étiquetage. Les cahiers des charges sont rarement accessibles, souvent peu précis et difficilement compréhensibles pour un public non averti, ce qui peut brouiller leur message. Les démarches les plus nombreuses, de rassurance ou de progrès, proposent une évolution des conditions d'élevage, par petits pas mais sur le plus grand nombre d'animaux et d'élevages possible, tandis que les démarches de rupture, peu nombreuses, visent à proposer une vraie alternative aux standards de production (grand pas sur de petits volumes). La rupture peut être nette, avec un seul cahier des charges très exigeant, par exemple biologique ou fermier. Elle peut aussi être progressive, avec deux ou trois cahiers des charges aux contraintes croissantes, comme il en existe dans le nord de l'Europe.

Figure 8 - Quatre grandes catégories de démarches

	Démarches de rassurance	Démarches de progrès	Démarches de rupture	Autres
Objectif	Rassurer les autres maillons (B to B) ou les consommateurs (B to C) Réglementation, origine, qualité... Mise en avant des bonnes pratiques existantes	Faire progresser tous les éleveurs (standard amélioré) ou seulement <i>certain</i> (segmentation) Multidimension : santé, bien-être, environnement, etc. Petits pas sur de grands volumes	Proposer une alternative au système d'élevage conventionnel CDC fixant des exigences > à la réglementation Rupture nette (bio, fermier..) ou progressive (plusieurs niveaux)	Co-construire les CDC avec les consommateurs Revenu des producteurs Environnement (circuits courts) Goût et santé etc.
Collectives Interprofessionnelles	Viandes de France Œufs de France Socle de base - rassurer	Chartes de bonnes pratiques	SIQO	
Individuelles Privées		Par l'amont (coopératives) ou l'aval (transformateurs, distributeurs) Différencier et segmenter	Biocoherence, Le porc authentique élevé sur paille, etc.	C'est qui le patron ? Les éleveurs vous disent Merci ! En direct des éleveurs, etc.

Source : auteurs

Les entretiens réalisés pour cet état des lieux soulignent trois conséquences du foisonnement de ces démarches privées : le risque de *welfare washing* (terme inspiré du *greenwashing*), la difficulté des éleveurs à mettre en application les changements demandés, et le rôle croissant des associations de protection animale dans leur construction. Le *welfare washing* est décrit comme le fait de tromper le consommateur par des démarches affichant l'ambition d'améliorer le bien-être animal, mais manquant d'exigence voire d'honnêteté. Or, contrairement aux démarches sans OGM, pour lesquelles l'apposition de la mention est réglementée, les logos concernant le bien-être animal ne sont pas encadrés par une réglementation, ce qui ouvre la porte à certaines approximations et dérives. Les Français ne semblent pas dupes : 89% d'entre eux pensent que les marques saisissent l'occasion du discours vert pour améliorer leur image (Mediaprism, 2013). Dans ce contexte, les associations de protection animale reconnues (OABA, WELFARM, CIWF, LFDA, etc.) sont de plus en plus sollicitées pour la mise en œuvre de démarches de certification ou de concertation. La concertation et la co-construction, avec consultation citoyenne, très répandues dans le nord de l'Europe, se développent aussi en France. Par exemple, dans le cadre de L'Étable Citoyenne, Les 2 Vaches a invité en 2017 tous les acteurs de la chaîne, du producteur au consommateur, à participer à cinq journées de rencontres citoyennes (Caen, Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille), pour définir ensemble les bonnes pratiques du modèle agroalimentaire de demain. Lancé en 2016, le Laboratoire d'Innovation Territoriale (LIT) Ouest Territoires d'Élevage, veut « co-construire des filières animales et des marchés de produits animaux valorisant l'exemplarité en matière de conditions d'élevage. Il vise à créer de la valeur au sein des filières [...] par la différenciation accrue de leurs produits auprès des consommateurs (étiquetage et labellisation) et à fédérer tous les acteurs relevant du triptyque éleveurs-consommateurs-citoyens autour de cette ambition commune »⁴⁷.

En définitive, les démarches privées de segmentation créent une compétition sur le marché des produits animaux « bons à penser ». La question posée aujourd'hui est de savoir s'il faut, en France, apporter une réponse collective et créer, à l'instar des pays nord-européens, un ou des labels « bien-être animal ». Ils pourraient reposer sur un indicateur de résultats, à l'instar de l'étiquetage environnemental, et/ou sur des obligations de moyens (accès à l'air libre, surface minimale par animal, etc.). L'approche en termes de moyens est probablement plus compréhensible pour un public non averti et elle répond directement à ses demandes (plein air, espace, etc.). Mais une nouvelle segmentation de marché fait courir le risque de perdre en lisibilité, en particulier dans les filières déjà très segmentées comme la volaille. Une autre option est d'accompagner l'évolution de l'ensemble de la production standard vers un « standard amélioré » par les chartes professionnelles de bonnes pratiques, d'une part, et d'ajouter des critères de bien-être animal dans les cahiers des charges Bio et Label Rouge d'autre part. C'est ce que proposent certains plans de filière. À l'instar de la mention valorisante « issus d'une exploitation de haute valeur environnementale », pourrait aussi être créée une mention « issus d'une exploitation à critères élevés de bien-être animal ». Au-delà, une initiative collective de progrès, sur des points à définir par filière, pourra avoir plus d'impact, en communiquant sur un cahier des charges unique consultable par tous. Elle donnera aussi plus de poids pour négocier le financement des changements proposés.

47. <https://www6.inra.fr/lit-ouest-territoires-elevage/Le-LIT-Ouest-Territoires-d-Elevage>.

Annexe - Différences de modes d'élevage selon les SIQO

	Standard	Plein air	Label Rouge (LR)	Bio
Poules pondeuses	Cages superposées, 13 poules / m ²	Pas de taille maximum	6 000 poules maximum/bât	3 000 poules maxi/bât
	Pas de taille maximum (jusqu'à 80 000 poules/bâtiment)	9 m ² /poule Journée dehors (4 m ² /p)	9 m ² /poule Journée dehors (5 m ² /p), alim ≥ 50 % céréales, antibio réduit	6 m ² /poule Journée dehors avec parcours (4 m ² /p) (1,2 ha), alim bio à 95% antibio réduit
Épointage du bec autorisé				
	Standard	Fermier LR		Fermier Bio
Poulet	Pas d'accès extérieur 17 à 22 p/m ² Pas de taille maxi (jusqu'à 40 000 m ²) 35 à 40 j à l'abattage	Éclairage naturel, parcours extérieur, souches à croissance lente, faible densité		
		Bâtiment : 11 poulet/ m ² , jusqu'à 4 400 m ² Si plein air : > 2 m ² par poulet dehors Si en liberté : > 4 m ² par poulet ≥ 75 % de céréales, races rustiques, croissance lente, 81 j à l'abattage Transport abattoir : 150 km ou 3 h maxi		10 poulets/m ² , jusqu'à 4 800 m ² Journée en parcours extérieur (4 m ² /poulet) Alim bio, 1 seul trt antibio poss, race rustique, croissance lente, 81 j à l'abattage
	Standard	LR ou LR « fermier »	Fermier « élevé en plein air » ou « élevé en liberté »	Bio
Porc	Hors sol, sur caillebotis 0,65 m²/porc < 110 kg 1 m ² /porc > 110 kg	Abattage après 182 jours d'âge LR : hors sol, sur caillebotis, ≥ 0,80 m ² pour les porcs de 17 à 21 semaines ≥ 1 m ² pour les porcs au delà de 21 semaines ≥ 1,20 m ² pour les porcs de poids vif > 110 kg LR F : sur litière de paille, 2,6 m ² par porc dont : Bâtiment : ≥ 0,60 m ² pour les porcs de 17 semaines jusqu'à l'abattage Parcours (à partir de 17 semaines) : ≥ 2 m ² /animal pour les aires bétonnées ou ≥ 50 m ² /animal sur sol nu	Abattage après 182 jours d'âge PA : accès plein air à partir de 17 semaines, 83 m ² /porc en extérieur LIB : parcours avec 250 m ² /porc Caudectomie interdite Transport : 200 km ou 6 heures maxi Abattage : durée maxi d'attente, de mise à jeun...	Abattage après 182 jours d'âge Race autochtone de préférence Aération et éclairage naturels, ≥ 75 % du sol plein, litière de paille ou matériaux naturels 1,3 m²/porc < 110 kg, 2,5 m ² /truie, 6 m ² /verrat Accès extérieur : parcours libre <u>ou</u> aire d'exercice paillée (1 m ² /porc < 110 kg) Caudectomie autorisée Engraissement en intérieur possible si durée inférieure à 1/5 de la vie de l'animal ou 3 mois 1 seul trt antibio possible Alim bio, produite sur l'exploitation à 50 % au moins
		Standard		Label Rouge
Bœuf	En stabulation, pâturage ou non	Race à viande Normes de logement (surface par animal, litière de paille obligatoire...) 0,30 ha de prairie par UGB ⁴⁸ , 2 UGB maxi par ha de SFP ⁴⁹ (1,4 UGB maxi en LR fermier) 5 à 7 mois de pâturage min par an Durée transport limité à 8 ou 14 heures		Race autochtone de préférence (césarienne à éviter) Normes de logement (aération et éclairage naturels, > = 75 % du sol plein, litière de paille) Accès aux pâturages, à une aire d'exercice en plein air ou à un parcours extérieur pouvant être partiellement couverts Engraissement en intérieur possible si durée inférieure à 1/5 de la vie de l'animal ou 3 mois Complément alim bio Alim produite à 60 % sur l'exploitation, 2 ax maxi/ha, trt antibio interdit
		Pas de Directive européenne fixant des standards minimaux pour la protection des vaches laitières		Accès au pâturage durant la période de pousse de l'herbe Au moins 60 % (en matière sèche) de la ration en fourrages (frais, séché, ou ensilage). 6 m ² mini / animal à l'intérieur, 4,5 m ² mini/animal à l'extérieur, avec au maximum 2 vaches/ha. Cases individuelles interdite pour les veaux dès la deuxième semaine

Source : Règlement (CE) N° 889/2008 de la Commission

48. 1 UGB = 1 taureau ou vache ou autre bovin de plus de 2 ans.

49. SFP : ensemble des surfaces consacrées à l'alimentation des gros bovins « label rouge » de l'exploitation.

Références bibliographiques

- Agri 72, 2016, « Cœur de gamme, comment ça marche ? », vendredi 28 octobre, page 6.
http://www.agri72.fr/bibliotheque_pdf/Actualite/octobre/20161110_coeur_de_gamme.pdf
- Delanoue E., Roguet C., 2015, « Acceptabilité sociale de l'élevage : recensement et analyse des principales controverses à partir des regards croisés de différents acteurs », *INRA Prod. Anim.*, 28(1), 39-50.
<https://www6.inra.fr/productions-animales/2015-Volume-28/Numero-1-pp.-3-88/Acceptabilite-sociale-de-l-elevage-en-France>
- Delanoue E., Dockès A.-C., Chouteau A., Philibert A., Magdelaine P., Roguet C., 2017, *Points de vue et attentes des consommateurs et citoyens vis-à-vis de l'élevage. Une étude quantitative auprès de 2 000 personnes en France*, Journée Rech. Porcine, 49, 295-300.
- Dockès A.-C., Delanoue E., Chouteau A., Philibert A., Magdelaine P., Roguet C., 2017, *Points de vue et attentes des consommateurs et citoyens vis-à-vis de l'élevage. Une étude quantitative auprès de 2 000 personnes en France*, Actes des douzièmes journées de la recherche avicole et palmipèdes à foie gras, Tours, 5 et 6 avril, 225-229.
- Dutertre C., 2001, « La label rouge en production porcine : état des lieux et perspectives », *Techniporc*, vol. 24, n° 3, 13-18.
- Grannec M. L., Dezat E., Fiant A., Le Chénadec H., Boudes P., Van Tilbeurgh V., Delanoue E., Neumeister D., Christophe S., 2017, *Perception sociale des élevages avicoles par différents acteurs des territoires en Bretagne, Auvergne et Centre Val de Loire : comparaison avec d'autres filières*, actes des douzièmes journées de la recherche avicole et palmipèdes à foie gras, Tours, 5 et 6 avril, 5 pages.
- IFIP, 2013, « Les productions différenciées », dans *Mémento de l'éleveur de porc*, Paris, Ed. IFIP, pp. 295-306.
- IPSOS, 2014, *Les Français et le consommer local. Une enquête IPSOS pour Bienvenue à la ferme*, février, diaporama de présentation des résultats.
[file:///C:/Users/roquet/Downloads/Ipsos_Francais_ConsommerLocal_fevrier_2014_%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/roquet/Downloads/Ipsos_Francais_ConsommerLocal_fevrier_2014_%20(1).pdf)
- Le Velly R., 2017, *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*, Paris, Presses des Mines, 171 pages.
- Mediaprism, 2013, *Les Français et les produits naturels : opinions, comportements et attitudes*. Les Focus de Médiaprim, 12, juillet, 4 pages.
http://www.mediaprismgroup.fr/publications/les_focus_de_mediaprism/Focus12.pdf
- Roguet C., Rieu M., 2014, « La filière porcine allemande face aux demandes de société : des labels privés à l'initiative collective », *Les Cahiers de l'IFIP*, 1(1), 1-12.

- Roguet C., Neumeister D., Magdelaine P., Dockès A.-C., 2016, « Les débats de société sur l'élevage en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas : analyse, confrontation avec le sud de l'UE et enseignements », *Notes et études socio-économiques*, n° 40, 65-91.
- Roguet C., Neumeister D., Magdelaine P., Dockès A.-C., 2017, « Les débats de société sur l'élevage dans cinq pays européens », *Viandes & Produits Carnés*, octobre 2017, 1-6.
- Sans P., 2003, « La qualité différenciée de la viande bovine. La nécessaire stratégie d'innovation », *Biotechnol. Agron. Soc. Environ*, 7(3-4), pp. 151-160.
- Sylvander B., 2003, « Les stratégies de qualification des firmes agroalimentaires et la désintensification », *Dossier de l'environnement de l'INRA*, n° 24, 133-143.
<https://www7.inra.fr/dpenv/pdf/sylvad24.pdf>
- Tavoularis G., Recours F., Hebel, P., 2007, « Perception de la qualité et des signes officiels de qualité dans le secteur alimentaire », Crédoc, *Cahier de recherche* n° 236, novembre, 114 pages.
<http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C236.pdf>
- Van Tilbeurgh V., 2017, *Enjeux sociétaux et adaptation des filières aux controverses sur l'élevage*, Actes des douzièmes journées de la recherche avicole et palmipèdes à foie gras, Tours, 5 et 6 avril, 9 pages.

Le système français de choix des denrées et la mise en œuvre du FEAD dans les pays européens

Ariane Alberghini, Florence Brunet, Justine Lehrmann et Clémence Petit¹

Résumé

En France, l'aide alimentaire est distribuée, sous différentes formes, par un tissu associatif composé d'organismes d'envergure nationale ou de petites associations indépendantes. Une partie de leur approvisionnement provient de la mobilisation du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Chaque année, divers produits alimentaires sont ainsi achetés par l'État pour le compte de quatre associations nationales, désignées comme organismes partenaires (OP), puis distribués aux bénéficiaires par les associations locales. Pour l'année 2017, 33 produits ont été choisis pour composer la liste de denrées achetées par la France au titre du FEAD, à l'issue d'un processus de concertation associant les services de l'État et les associations nationales partenaires. La Direction générale de l'alimentation du ministère chargé de l'Agriculture, copilote du FEAD, a souhaité engager en 2016 une étude, réalisée par le cabinet FORS Recherche Sociale², visant à analyser les modalités actuelles de choix de ces denrées du FEAD, dans l'optique d'améliorer le niveau de réponse apporté aux besoins des ménages bénéficiaires, ainsi que le fonctionnement et l'efficacité globale du dispositif. Ce travail a consisté en une analyse du dispositif français et en l'étude comparée des modalités de sélection des denrées et de mise en œuvre du FEAD dans six autres pays européens : Belgique, République tchèque, Finlande, Italie, Espagne, Allemagne. La comparaison internationale montre une grande variabilité dans les choix réalisés par les pays enquêtés. Des pistes d'évolutions sont ensuite identifiées afin d'optimiser le dispositif français, notamment dans la mise en œuvre opérationnelle du programme et dans son pilotage stratégique³.

Mots clés

Alimentation, aide alimentaire, action publique, FEAD, comparaison internationale

Le texte ci-après ne représente pas nécessairement les positions officielles du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il n'engage que ses auteurs.

1. Cabinet FORS Recherche Sociale, 69 rue la Fayette, 75009 Paris.

2. FORS Recherche Sociale, 2017, *Le système de choix des denrées français et la mise en œuvre du FEAD dans les pays européens*, rapport pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : <http://agriculture.gouv.fr/le-systeme-de-choix-des-denrees-francais-et-la-mise-en-oeuvre-du-fead-dans-les-pays-europeens>.

3. Nous tenons à remercier Julia Gassie et Bruno Hérault, du CEP, pour leur lecture attentive de cet article et pour les améliorations qu'ils y ont apportées.

Introduction

Bien que difficile à quantifier précisément et non réductible aux seules situations de pauvreté monétaire, l'insécurité alimentaire concerne aujourd'hui, en France, divers profils de ménages qui ont pour point commun de ne pouvoir accéder à « *une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires* »⁴. Elle avait également été définie dans la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, du 27 juillet 2010, comme « *ayant pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies* », la loi précisant que « *cette aide est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale* ». Cette aide représente une forme d'intervention sociale ancienne, qui s'efforce d'apporter une réponse à ces situations tant dans l'urgence que sur le long terme.

Du fait de son histoire, l'aide alimentaire repose largement sur la mobilisation du secteur associatif et du bénévolat. Elle représente un champ particulièrement éclaté, où se côtoient grands réseaux associatifs nationaux et petites structures locales indépendantes. Elle adopte également des formes multiples : distribution de denrées brutes sous forme de « paniers » ou au sein d'épiceries sociales, de repas chauds dans les restaurants sociaux, de sandwiches lors de maraudes, etc. L'aide alimentaire s'efforce de s'adapter au mieux aux situations sociales des ménages bénéficiaires, qu'il s'agisse de personnes logées ou « à la rue ». Si les formes de distribution sont variées, les circuits d'approvisionnement composent un système tout aussi complexe, faisant intervenir de multiples sources : aux denrées alimentaires obtenues à travers le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), objet de la présente étude, s'ajoutent les dons émanant des enseignes de la grande distribution, des industries agroalimentaires ou des agriculteurs, les denrées issues de la récupération et de la valorisation de produits bruts, celles obtenues à travers les opérations de collecte nationale auprès des particuliers ou encore achetées directement par les associations sur leurs fonds propres ou grâce à des subventions.

L'aide alimentaire actuelle s'inscrit dans un contexte marqué par diverses évolutions. Des évolutions sociales d'abord, puisque le nombre de bénéficiaires comptabilisés par les grands réseaux associatifs n'a cessé de croître⁵ et que leurs profils se sont diversifiés : retraités, travailleurs pauvres ou étudiants côtoient désormais des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'asile et des « grands exclus » dans la file active des publics de l'aide alimentaire. Avec ces phénomènes ont émergé des questionnements nouveaux, touchant à la fois à l'accessibilité de cette aide, aux types de denrées distribuées, mais aussi à son sens et à sa fonction, dans le cadre d'une intervention sociale coordonnée en faveur des publics précaires. En parallèle, le cadre institutionnel et réglementaire qui régit l'attribution de fonds publics aux associations, pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire, a évolué, avec notamment le financement par le FEAD, venu remplacer en 2014 le Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD). Alors que l'aide alimentaire s'inscrivait auparavant dans un cadre relativement souple et piloté de façon peu directive par les pouvoirs publics, elle répond désormais à des attentes institutionnelles plus fortes, tant en termes de rendu compte de l'activité que de gestion et de traçabilité des denrées.

4. Définition adoptée par le Conseil national de l'alimentation (CNA) en 2012.

5. Selon un rapport de la Cour des comptes de septembre 2009, les bénéficiaires de l'aide alimentaire recensés par les réseaux associatifs étaient 2,6 millions en 2008. En 2015, les données émanant des mêmes réseaux dénombreaient 4,77 millions de bénéficiaires (source : Direction générale de la cohésion sociale).

Les institutions gestionnaires du FEAD ont entamé, depuis quelques années, des réflexions visant à mieux appréhender les besoins alimentaires des publics précaires, ainsi que les modalités de recours à l'aide alimentaire et les pratiques déployées par les acteurs impliqués⁶. Pour prolonger ces réflexions, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a commandé en 2016 une étude portant sur le choix des denrées achetées dans le cadre du FEAD, réalisée par FORS Recherche Sociale.

Après un rappel des objectifs et modalités de mise en œuvre du FEAD (1), l'article présente les principaux résultats de cette étude, concernant le processus décisionnel et les déterminants du choix des denrées en France (2), puis compare les systèmes de choix dans six pays européens (3). Il revient enfin sur les enseignements et pistes de réflexion concernant l'évolution du système français (4).

1. Objectifs et modalités de réalisation de l'étude

1.1. Contexte et objectifs de l'étude

Le FEAD est un fonds mis en place en 2014 par l'Union européenne pour apporter une assistance matérielle aux personnes les plus démunies. Il a remplacé le PEAD, créé en 1987 dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC).

Pour la période 2014-2020, la France dispose, dans le cadre du FEAD, d'une enveloppe de 587,4 millions €⁷ qu'elle a choisi, comme plusieurs autres pays européens, de dédier en totalité à la lutte contre la précarité alimentaire. Ces crédits sont utilisés pour l'achat de denrées distribuées aux ménages accueillis par les associations d'aide. Ces denrées sont achetées pour le compte de quatre grandes associations têtes de réseau, désignées en qualité d'organisations partenaires (OP) dans la mise en œuvre du programme, à la suite d'un appel à candidatures : la Croix-Rouge française, les Restaurants du Cœur, le Secours populaire français et la Fédération française des banques alimentaires (FFBA). Cette dernière ayant une activité de fournisseuse, elle approvisionne le maillage associatif français habilité par les services de l'État, notamment en denrées achetées avec le FEAD.

En France, le choix des denrées achetées au titre du marché FEAD N + 1 s'effectue de façon concertée, à l'occasion d'une réunion annuelle entre la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS, autorité de gestion du fonds), l'organisme intermédiaire FranceAgriMer, les représentants des quatre OP et la DGAL. Comme la France, chaque pays européen ayant fait le choix d'octroyer une partie de l'enveloppe à l'aide alimentaire définit une « liste » de denrées, avec des stratégies différenciées quant aux types de produits commandés (élaborés ou non), leur nombre et leur diversité.

6. Notre cabinet a notamment contribué à ces réflexions par deux précédentes études : FORS Recherche Sociale, 2015, *Inégalités sociales et alimentation : quels sont les besoins et les attentes des personnes en insécurité alimentaire et comment les dispositifs d'aide alimentaire peuvent-ils y répondre au mieux ?*, rapport pour le ministère de l'Agriculture ; FORS Recherche Sociale, 2016, *Étude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre*, rapport pour le ministère de l'Agriculture.

7. 499,3 M€ de crédits communautaires devant être complétés à hauteur de 15 % par des crédits nationaux, soient 88,1 M€ de cofinancements nationaux.

Partant du constat que le choix français s'effectue aujourd'hui plus sur des bases empiriques que sur des critères objectifs et partagés par l'ensemble des parties prenantes, la DGAL a souhaité faire réaliser une étude pour clarifier les modalités du processus de choix des denrées, connaître ses points forts et ses limites, et proposer des pistes d'évolution à travers une analyse comparée des systèmes mis en œuvre dans d'autres pays européens. Le but ultime est de contribuer à l'efficacité de la politique publique d'aide alimentaire et à l'adéquation du dispositif aux besoins des bénéficiaires finaux.

1.2. Démarche et méthodes

L'ensemble du travail s'est déroulé sous l'égide d'un comité de pilotage inter-partenarial associant, autour de la DGAL, des représentants de la DGCS, de FranceAgriMer, du Centre d'études et de prospective et des quatre OP. Ce comité s'est réuni à chaque grande étape de l'étude, afin d'échanger sur les résultats et de débattre des pistes d'action. Fondée sur des méthodes essentiellement qualitatives (entretiens semi-directifs approfondis, analyse de sources documentaires, reconstitution des jeux d'acteurs), l'étude s'est déroulée en trois phases.

La première phase a été consacrée à l'analyse du processus décisionnel français de choix des denrées. Pour ce faire, ont été rencontrés les représentants des services de l'État (DGCS et DGAL), de FranceAgriMer et des quatre associations têtes de réseau nationales⁸. L'objectif de ces entretiens était de recueillir des informations sur le cadre réglementaire et institutionnel régissant la mise en œuvre du FEAD, sur l'organisation choisie pour établir la liste des produits, le calendrier des différentes opérations nécessaires, depuis le choix des denrées jusqu'à leur livraison, ainsi que sur les objectifs, ressources et contraintes propres à chacun des acteurs concernés. Les entretiens auprès des réseaux associatifs ont plus particulièrement porté sur les systèmes d'approvisionnement en denrées : poids des différentes sources, types de denrées obtenues, aléas rencontrés en matière d'approvisionnement et leurs conséquences, arbitrages réalisés, etc. Quelques entretiens auprès de structures locales de distribution de l'aide alimentaire ont complété les investigations de cette première phase, afin d'étudier plus concrètement la façon dont se déclinent, sur le terrain, les problèmes d'approvisionnement, ainsi que le lien avec la demande locale et les besoins des bénéficiaires. Des responsables d'antennes locales de plusieurs réseaux ont été rencontrés : Banque alimentaire du Loiret, fédérations départementales du Secours populaire du Rhône et de l'Essonne, Croix-Rouge du Tarn-et-Garonne, unité locale Croix-Rouge de Cinq-Mars-la-Pile (37). Ont également été interrogés les responsables de deux associations partenaires de la Banque alimentaire du Loiret : la délégation d'Orléans de la Fédération d'entraide protestante et l'antenne d'Orléans de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Enfin, deux associations d'aide alimentaire n'émargeant pas au FEAD ont été interviewées (ReVIVRE dans le Monde et Imagine 84), afin d'avoir des informations sur la structuration de systèmes d'approvisionnement hors FEAD. Au total, 16 acteurs ont été interrogés à cette étape du travail.

La première phase de l'étude a également préparé l'enquête dans les pays européens. Une analyse documentaire des Programmes opérationnels des 26 États membres émargeant au FEAD a d'abord été réalisée. Afin d'obtenir des informations plus détaillées sur les processus en vigueur dans ces pays, des entretiens ont été réalisés avec les représentants des Banques alimentaires portugaise, espagnole, italienne et tchèque, membres du Réseau européen des banques alimentaires (FEBA). De plus, des représentants d'associations impliquées dans l'aide alimentaire en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Grèce et

8. L'annexe 3 reprend la liste de l'ensemble des personnes interviewées au cours de l'étude.

Royaume-Uni ont répondu par mail à nos questions. Tout ceci a permis de présélectionner 11 pays susceptibles de faire l'objet d'une étude approfondie. Cette sélection comprenait des États dont l'enveloppe FEAD est comparable au budget français, mais aussi quelques « petits » pays. Par ailleurs, notre échantillon initial comptait 3 pays ayant fait le choix de ne pas consacrer l'enveloppe du FEAD à l'aide alimentaire.

Sur la base de cette présélection, le comité de pilotage a retenu les 6 pays finalement enquêtés, l'objectif étant d'avoir un échantillon varié du point de vue des zones géographiques, du nombre de denrées commandées au titre du FEAD et des budgets alloués. Cinq pays utilisant l'enveloppe du FEAD pour l'aide alimentaire ont été sélectionnés : Belgique, République tchèque, Italie, Espagne et Finlande. L'Allemagne a été retenue comme exemple intéressant de pays « hors FEAD ».

La deuxième phase de l'étude a consisté en la réalisation de l'enquête auprès des six pays. Dans les cinq pays dédiant le FEAD à l'aide alimentaire (uniquement ou en partie), les entretiens ont été menés avec les autorités de gestion, l'organisme intermédiaire existant (Espagne, Italie), ainsi que des associations têtes de réseau partenaires du programme. L'objectif de ces entretiens était de comprendre la gouvernance du FEAD, les stratégies et procédures de choix des denrées, ainsi que les dispositifs d'achat. En Allemagne, l'enquête a été adaptée de façon à recueillir des informations sur les modalités de mise en œuvre de l'aide alimentaire en dehors du FEAD : des entretiens ont été réalisés auprès du ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales (autorité de gestion du FEAD pour les mesures d'accompagnement), de la fédération nationale Die Tafeln (réseau intervenant dans la mise en œuvre de l'aide alimentaire), d'une association locale distributrice membre du réseau Die Tafeln à Oranienbourg et d'une paroisse locale distribuant l'aide alimentaire à Berlin (quartier Pankow).

La troisième phase de l'étude a consisté, à partir des conclusions de l'étude comparée, à travailler sur des pistes d'évolution du dispositif français. Ces pistes ont été présentées et discutées lors d'une réunion spécifique du comité de pilotage.

2. Analyse du processus décisionnel et des déterminants du choix des denrées en France

2.1. Du PEAD au FEAD : une organisation inchangée malgré l'évolution du cadre d'intervention

Jusqu'en 2014, les denrées fournies par l'Union européenne pour l'aide alimentaire s'inscrivaient dans le cadre du PEAD. Ce programme, créé en 1987, fonctionnait sur le principe de la mise à disposition de matières premières excédentaires issues de la PAC. Il conjugait donc un objectif social et un objectif de stabilisation des marchés des produits agricoles⁹. En 1995, le PEAD fut modifié pour permettre des achats sur le marché lorsque des produits étaient temporairement indisponibles dans les stocks d'intervention, et ce afin de garantir, *in fine*, la continuité de l'approvisionnement et de la distribution. Au cours des années 2000, en raison des réformes successives de la PAC et de la raréfaction des surplus

9. Cour des comptes européenne, 2009, *L'aide alimentaire de l'Union européenne en faveur des personnes démunies : une évaluation des objectifs ainsi que des moyens et des méthodes utilisés*, rapport spécial n° 6.

agricoles et des stocks d'intervention, le système d'achat direct par les États membres – par le biais d'enveloppes financières de l'Union européenne – s'est développé et a progressivement pris le pas sur le modèle initial de troc.

En 2014, l'Union européenne a remplacé le PEAD par le FEAD, actant la sortie de l'aide alimentaire de la PAC et son intégration dans le champ des politiques de cohésion sociale. Le FEAD est ainsi un fonds dont les objectifs sont complémentaires du Fonds social européen (FSE), dédié à l'aide alimentaire et matérielle pour les indigents. Ce changement de portage au plan européen s'est répercuté dans la gouvernance nationale, la gestion du programme passant du ministère de l'Agriculture au ministère des Solidarités et de la Santé. De plus, avec le FEAD, l'action de l'Europe est étendue puisqu'elle ne se limite plus désormais à la seule aide alimentaire, les fonds pouvant également servir au financement de biens matériels de base et de mesures d'accompagnement destinées à favoriser la réinsertion sociale des plus démunis. Alors que la France a décidé d'affecter la totalité de son enveloppe à l'aide alimentaire (programme opérationnel de type 1), d'autres États membres ont ainsi fait le choix de dédier tout ou partie de leurs fonds à des mesures d'accompagnement social (programme opérationnel de type 2).

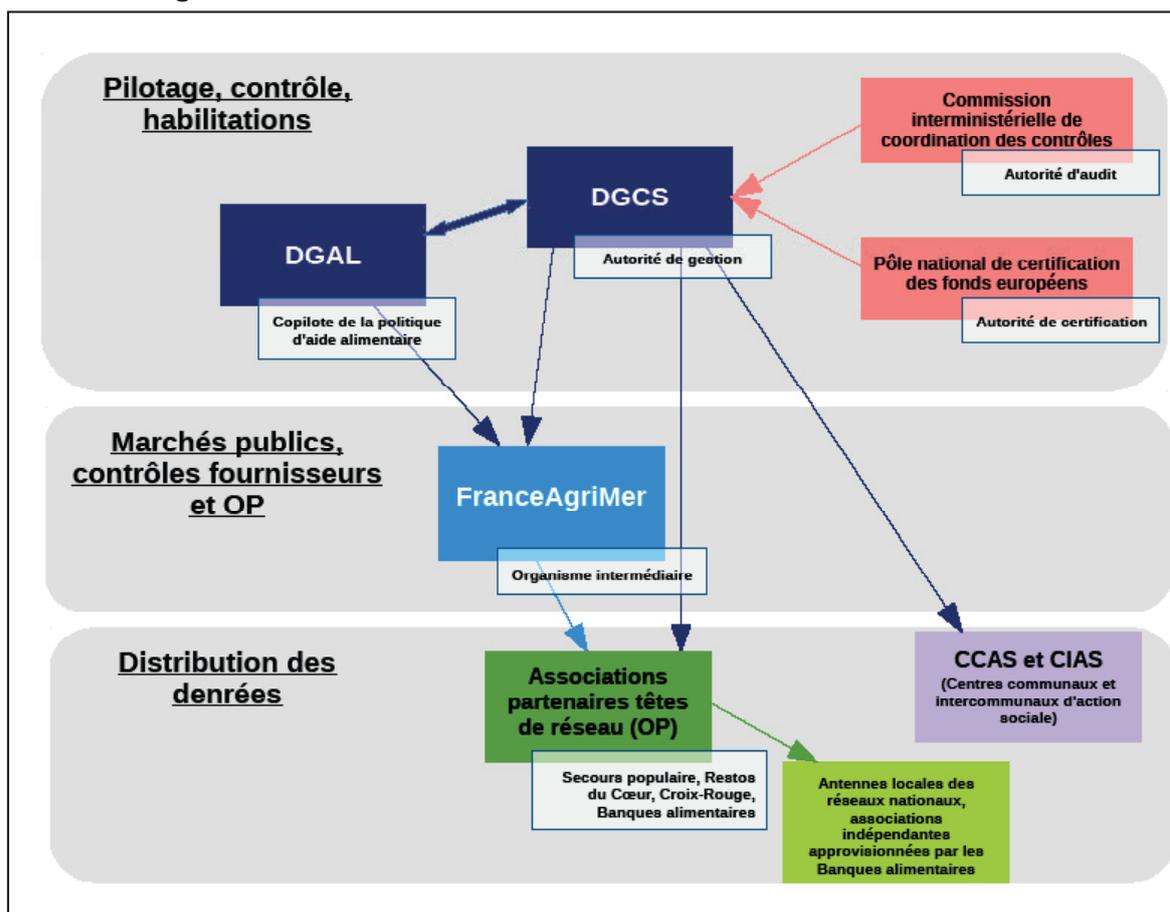
Malgré ces évolutions structurelles, le système d'acteurs et l'organisation qui prévalaient en France pour la mise en œuvre du PEAD ont connu peu de changements avec le passage au FEAD, le choix étant fait de « *maintenir une continuité opérationnelle à l'occasion du passage du PEAD au FEAD, afin de sécuriser le fonctionnement du dispositif durant cette phase transitoire* »¹⁰. Les principales étapes du processus de sélection, d'expression des besoins par les organismes partenaires, d'achat puis de livraison des denrées ont été maintenues. Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre ont par ailleurs peu changé. Ainsi, les quatre réseaux associatifs désignés comme OP étaient déjà ceux retenus en 1987 pour bénéficier des denrées du PEAD. Il a également été choisi de maintenir le rôle de l'établissement public FranceAgriMer, comme organisme intermédiaire gérant l'ensemble de la procédure de passation des marchés publics pour l'achat des denrées. Des modifications sont cependant intervenues dans le pilotage du dispositif : alors que le PEAD était auparavant géré par la DGAL, le FEAD est désormais piloté par la DGCS, devenue autorité de gestion du fonds. Dans cette nouvelle configuration, la DGAL demeure néanmoins « copilote » de la politique d'aide alimentaire : elle participe en particulier aux procédures d'habilitation et d'appels à candidatures pour sélectionner les associations bénéficiaires du FEAD, contribue au processus de choix des denrées et élabore les fiches nutritionnelles des produits sélectionnés qui seront jointes aux appels d'offres.

Le système d'acteurs français du FEAD comporte trois principaux niveaux d'intervention, liés *i)* au pilotage et au contrôle, *ii)* à l'achat des denrées et *iii)* à leur distribution. La figure 1 présente les articulations entre ces niveaux.

La gouvernance du FEAD est basée sur le partenariat et la transparence avec les associations. Celles-ci sont conviées à un comité de concertation mensuel pour leur livrer les dernières informations sur l'actualité du fonds (règlements, etc.) et sur la mise en œuvre du programme (stockage et logistique, retours des bons de livraison, etc.). De plus, au démarrage d'une campagne FEAD, une réunion « Choix des denrées » a lieu chaque année afin d'établir, avec les associations, la liste des denrées fournies au titre du fonds pour la campagne suivante. Cette liste représente la validation, par les services de l'État, d'une sélection co-élaborée au préalable entre associations.

10. Inspection générale des affaires sociales (IGAS), Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), 2014, *Évaluation ex ante du programme opérationnel 2014-2020 pour la mise en œuvre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)*, mars.

Figure 1 - Représentation schématique du système d'acteurs français impliqué dans la gestion et/ou bénéficiant du FEAD



Source : FORs-Recherche Sociale

2.2. Les déterminants du choix de la liste française

a) Un choix répondant aux principes qui sous-tendent les politiques publiques de l'alimentation : l'impératif d'équilibre nutritionnel

La composition de la liste des denrées fournies au titre du FEAD est le résultat d'un arbitrage réalisé par l'État et les associations partenaires, mais elle est aussi encadrée par un certain nombre de principes, tacites ou explicites, partagés par les pilotes institutionnels du dispositif et les acteurs de l'aide alimentaire. Parmi ces principes, la notion de « diversité alimentaire » est très mise en avant. Elle renvoie aux impératifs des politiques de santé publique, orientées vers la promotion de l'équilibre nutritionnel et de la santé par l'alimentation. Le panier de produits commandés au titre du FEAD se doit ainsi de refléter un panier alimentaire idéal, permettant aux ménages bénéficiaires de composer des repas complets et équilibrés.

Afin de répondre à cet enjeu de diversité alimentaire, la liste des denrées choisies par les associations doit couvrir les différentes familles de produits (viandes et poissons, fruits, épicerie sucrée, etc.). Si le classement des produits par grandes familles semble avoir caractérisé, dès l'origine, les listes du FEAD, l'examen des denrées commandées

ces dernières années (encadré 1) confirme, au fil des ans, le rôle de « panier de base » équilibré de cette liste : aux sélections plus hétérogènes du début des années 2010 se sont progressivement substituées des listes « optimisées », en quelque sorte, pour répondre à cet objectif d'équilibre nutritionnel. Les règles portant sur le nombre de références par familles de produits ont par ailleurs été précisées. Lors du choix des denrées de la liste française en 2017, comprenant 33 références, il a été proposé aux associations une répartition *a priori* du nombre de références par familles de produits, les associations ayant la possibilité d'amender cette répartition sous réserve qu'elle n'invalide pas le principe d'équilibre global du panier.

Encadré 1 - L'évolution de la liste des denrées commandées dans le cadre du PEAD, puis du FEAD

Dans le cadre du PEAD, le système d'achat de denrées reposait déjà sur l'établissement d'une liste commune définie à partir des demandes exprimées par les associations d'aide alimentaire partenaires. L'ensemble des produits achetés depuis l'origine du programme compose ainsi un catalogue global de 114 produits alimentaires.

L'examen du nombre de références déterminé chaque année montre, depuis 2010, une relative stabilité. Environ une quarantaine de produits sont ainsi commandés tous les ans depuis 6 ans, 33 produits ayant été commandés en 2017¹¹. Depuis 2010, certaines évolutions sont toutefois apparues dans la répartition des familles d'aliments

commandées : si les produits de base (farine, lait, pâtes, riz, sucre, corps gras, etc.) occupent toujours une place importante, les familles se sont diversifiées avec l'apparition, à partir de 2013, de viandes, de poissons et de fruits. Dans le même temps, on observe au fil du temps une diminution des produits élaborés (plats cuisinés, desserts, épicerie sucrée, etc.) au bénéfice de denrées moins transformées, et une réduction du nombre de références par familles d'aliments. La liste de denrées commandées au titre du FEAD par la France a donc évolué de façon à couvrir l'ensemble des familles de produits, mais avec une moindre diversité de produits par famille.

b) Un ensemble large de denrées supposé s'adapter à des profils de bénéficiaires diversifiés et à des besoins hétérogènes

Si les associations mettent en avant la nécessité d'aider les publics à s'alimenter « comme tout le monde », c'est-à-dire avec des aliments diversifiés et de qualité, elles soulignent l'écart existant entre le panier type du FEAD et ce qui est consommé par le bénéficiaire final, car les denrées distribuées dans le cadre de l'aide alimentaire ne suffisent pas à couvrir les besoins nutritionnels des ménages bénéficiaires. Bien que centrale pour les associations, la notion « d'équilibre alimentaire » s'exprime donc moins dans le cadre des seules denrées du FEAD que sur un plan global (en tenant compte des différentes sources d'approvisionnement) et sur un plan individuel (dans les capacités des ménages à compléter les denrées de l'aide alimentaire).

Pour les associations, la question de l'équilibre nutritionnel croise celle des profils des publics, de leurs besoins, de leurs préférences et pratiques alimentaires. Cependant, les besoins précis en matière de denrées demeurent difficilement lisibles. Pour mieux les connaître, les associations s'appuient sur les informations qualitatives remontant de leurs centres de distribution locaux, plus rarement sur des enquêtes ou sondages menés

11. Source : DGAL. NB : données antérieures à 2009 non communiquées.

directement auprès des bénéficiaires au sein de leurs réseaux respectifs. Qui plus est, ces enquêtes identifient davantage des « tendances » (besoins de produits protéinés, de produits de base, ou à l'inverse, de produits « chers », etc.), qu'elles ne permettent d'avoir une vision précise des produits à privilégier et soulignent, avant tout, la diversité des besoins des bénéficiaires.

La demande est globalement difficile à appréhender en raison de l'hétérogénéité des publics de l'aide alimentaire. Les ménages bénéficiaires recouvrent des catégories très diversifiées en matière de conditions de vie, d'âge ou de composition familiale (encadré 2). En fonction de leur mode de logement et de leur degré d'équipement, tous n'auront pas les mêmes capacités à préparer les aliments : certains auront besoin de plats cuisinés tandis que d'autres préféreront les denrées brutes. Les besoins des ménages varient également en fonction de leurs capacités à s'approvisionner en dehors de l'aide alimentaire, la question de la diversité des denrées distribuées est un enjeu plus prégnant pour les personnes fortement dépendantes de cette aide. Enfin, l'alimentation relève de traditions et de pratiques rarement uniformes, tant en raison des différences culturelles ou religieuses que des modes de vie. Ces pratiques influent sur la capacité des bénéficiaires à s'alimenter avec les denrées proposées, certaines étant difficilement appropriables par des ménages migrants, par exemple. Ces pratiques influent aussi sur la demande ou, au contraire, le rejet de certaines denrées. Notons enfin que la demande des publics est rarement exprimée et explicite. Les personnes accueillies, ayant intériorisé leur statut de bénéficiaires d'une aide gratuite, s'estiment peu légitimes à émettre des remarques et des demandes précises concernant les denrées distribuées, allant parfois jusqu'à accepter des produits qu'elles ne consommeront pas.

Dans ce contexte, l'appréciation précise des denrées correspondant aux besoins des bénéficiaires de l'aide alimentaire est une démarche compliquée. À l'exception des « valeurs sûres » que sont les produits de base, toute denrée est susceptible de correspondre aux besoins de certains publics et non à d'autres.

Quel que soit le type de denrées proposées, les associations s'efforcent d'éviter la trop forte prédominance de certains aliments dans leurs centres de distribution. En raison d'un afflux massif lié à un don spécifique ou à une livraison resserrée, des produits en trop grande quantité ou proposés sur de longues périodes peuvent susciter des phénomènes de lassitude et de rejet chez les bénéficiaires. Pour les associations, il s'agit donc de leur apporter une diversité de denrées adaptables à la pluralité des profils, mais aussi d'assurer cette diversité de façon homogène et lissée dans le temps.

c) Un choix au carrefour des différents systèmes d'approvisionnement des réseaux associatifs

Pour les réseaux associatifs, les denrées commandées au titre du FEAD s'inscrivent dans des systèmes d'approvisionnement complexes qui combinent diverses sources. Outre ces denrées, les associations ont en effet la possibilité de proposer, dans leurs centres de distribution, des produits *i)* « ramassés » auprès des enseignes de la grande distribution, *ii)* collectés auprès des industriels et producteurs implantés sur le territoire (donnant lieu ou non à la signature d'une convention), *iii)* collectés auprès des particuliers et *iv)* achetés.

Ces systèmes d'approvisionnement étant spécifiques à chacun des réseaux, la part du FEAD dans le volume total des denrées distribuées est variable d'une association à l'autre : ainsi, les denrées du FEAD représentent en moyenne entre 20 % et 25 % des produits

Encadré 2 - Les bénéficiaires de l'aide alimentaire : profils et modalités de recours à l'aide

Comptabilisés à partir des données fournies par les quatre associations nationales têtes de réseau, les bénéficiaires de l'aide alimentaire étaient environ 4,77 millions en 2015. Ces chiffres intègrent les données de la FFBA et incluent donc les bénéficiaires des associations partenaires de la FFBA, Centres communaux d'action sociale ou associations habilitées régionalement. Néanmoins ces données restent partielles car elles n'intègrent pas les bénéficiaires ayant recours à l'aide alimentaire par le biais d'autres associations non habilitées.

Il n'existe pas de profil type des bénéficiaires de l'aide alimentaire, tant en matière de contexte de vie que d'âge (bébé, enfant, adolescent, jeune – dont étudiant, adulte, personne âgée). La figure du bénéficiaire peut ainsi aller de l'étudiant sans ressources au ménage sans-papiers, en passant par l'allocataire d'un minima social. Quelques éléments socio-démographiques fournis, en 2013, par l'enquête ABENA 2¹², sur les usagers de l'aide alimentaire de plus de 18 ans, permettent malgré tout de caractériser les bénéficiaires en comparaison avec la population générale adulte. D'âge intermédiaire (25 à 65 ans), il s'agit d'un public dont la situation socio-économique est très précaire (75,5 % vivent dans un foyer où aucune personne n'a d'activité rémunérée) et dont le niveau de formation est faible (43,9 % n'ont aucun diplôme). Ce public se caractérise également par d'importantes difficultés d'insertion professionnelle (41,4 % sont au chômage). L'étude ABENA souligne enfin que l'état de santé des usagers de l'aide alimentaire est préoccupant, avec une prévalence forte des pathologies liées à la nutrition (obésité, hypertension artérielle, etc.).

Des études récentes font état d'une évolution du profil des bénéficiaires au cours de ces dernières années, du fait d'un élargissement à d'autres types de ménages auparavant épargnés par la précarité. Une étude

réalisée par Ipsos en 2012, pour le compte des Banques alimentaires¹³, montrait ainsi que l'aide alimentaire s'adresse « de moins en moins aux grands exclus mais désormais aussi aux personnes insérées socialement » qui disposent, pour 85 % d'entre elles, d'un logement fixe et ont un emploi stable dans 21 % des cas. Sont donc désormais concernées des personnes *a priori* moins fragiles, n'ayant jusqu'alors pas besoin de recourir à cette forme d'aide, telles que les personnes en situation d'emploi et les retraités. Ces « nouveaux entrants » dans l'aide alimentaire présentent des spécificités au regard des publics plus anciens. Plus jeunes (80 % ont moins de 50 ans, contre 58 % des personnes aidées depuis plus de 2 ans), plus diplômés (63 % ont un niveau supérieur à la troisième ou équivalent, contre 46 %), ils sont également plus nombreux à avoir un ou plusieurs enfants en bas âge à leur charge (42 %, contre 18 %).

Pour la plupart des bénéficiaires, le recours à l'aide s'inscrit dans la durée. Selon l'étude ABENA 2, un bénéficiaire sur deux a recours à l'aide alimentaire depuis plus de 2 ans et la proportion de ménages inscrits durablement dans les dispositifs a tendance à augmenter. On peut également distinguer trois grandes catégories de bénéficiaires, au regard de la place occupée par l'aide dans leur alimentation¹⁴ : les personnes en situation de « dépendance exclusive » à l'aide alimentaire, majoritairement des migrants, sans papiers, irréguliers ou « invisibles » d'un point de vue administratif ; des personnes pour lesquelles l'aide représente « une assistance » et demeure la composante prépondérante de leur alimentation, mais qui ont la possibilité de réaliser des achats en parallèle ; enfin, les personnes pour lesquelles l'aide alimentaire est « un soutien » et représente un complément de denrées permettant de réaliser des économies sur d'autres postes de dépenses.

12. Ministère des Affaires sociales et de la Santé *et al.*, 2013, *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire*, étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005, mars.

13. IPSOS, 2012, *Étude nationale sur le profil des bénéficiaires de l'aide alimentaire auprès des CCAS et partenaires. Rapport d'analyse du volet quantitatif « Bénéficiaires »*, octobre.

14. César C., 2007, *Étude Abena 2004-2005. Comportements alimentaires et situation de pauvreté. Aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire en France*, Institut de veille sanitaire - Université Paris 13 - Conservatoire national des arts et métiers.

proposés par les Banques alimentaires, les Restos du Cœur et la Croix-Rouge, et jusqu'à 45 % pour le Secours populaire¹⁵. De plus, les autres sources d'approvisionnement sont inégalement mobilisées. Les denrées issues d'achats représentent par exemple 43 % des produits distribués par les Restos du Cœur alors qu'elles sont résiduelles pour le Secours Populaire (3 à 4 %), voire inexistantes pour les autres réseaux associatifs. La part des denrées issues de dons et collectes varie également fortement, allant de 14 % pour la Croix-Rouge française à 76 % pour la FFBA.

Les opérations de collecte et les dons des agriculteurs et des industriels permettent aux associations d'augmenter le volume de denrées distribuées et de diversifier leur gamme par des produits frais, des fruits et légumes. Cependant, les volumes, les types et la qualité des denrées obtenues par ce biais sont difficilement maîtrisables. Par exemple, de grandes quantités d'un seul type de fruit ou légume peuvent être obtenues lors d'une opération de retrait, ce qui génère ensuite un phénomène de « saturation » des centres de distribution. Pour d'autres produits, comme la viande, les dons demeurent à l'inverse peu importants et concernent des produits parfois de mauvaise qualité et à date limite de consommation (DLC) très courte, nécessitant une distribution rapide.

Si les sources d'approvisionnement des associations sont marquées par l'incertitude et l'imprévisibilité, elles sont aussi localement hétérogènes d'un centre de distribution à l'autre, car les associations sont (à l'exception des Restos du Cœur) très décentralisées et elles ont des capacités inégales d'activation des leviers d'approvisionnement. Si la part du FEAD dans les approvisionnements est variable d'un réseau à l'autre, elle l'est donc tout autant entre les centres de distribution d'un même réseau. Alors que certains centres ont pu mettre en place un système de ramasse local leur permettant d'obtenir des denrées complémentaires, d'autres n'ont pas cette possibilité, soit en raison de moyens logistiques et humains insuffisants, soit parce qu'ils sont situés dans des zones peu dotées en enseignes commerciales.

Dans l'approvisionnement des réseaux associatifs, les denrées du FEAD remplissent donc une double fonction. Premièrement, elles représentent une source relativement stable, qui remplit une fonction de régulation venant compenser l'instabilité des autres sources de denrées et constitue une base stable de distribution : « *Le FEAD, c'est un socle de base : on sait que ces produits, on les tiendra. Les produits sont calibrés, on connaît les conditionnements, les DLC sont longues. Et on nous propose un choix, alors qu'au niveau de la ramasse, on est spectateur (antenne associative locale).* »

En second lieu, leur diversité permet à l'ensemble des unités de distribution locale de proposer un panier de denrées variées, et ce malgré l'hétérogénéité des sources d'approvisionnements hors FEAD inter- et intra-réseaux. En ce sens, la liste annuelle des denrées du FEAD représente la synthèse des besoins locaux au sein des réseaux, mais aussi des besoins propres à chaque association. C'est la raison pour laquelle ces associations ne commandent pas toutes le même nombre de produits dans la liste proposée. Pour la campagne 2015, par exemple, aucune association n'a commandé les 42 produits figurant aux marchés bien que, finalement, les 42 produits aient été commandés par l'une ou l'autre : « *Dans la liste, il faut faire rentrer le tronc commun de toutes les structures et le souhait de chaque structure, sachant qu'aucune des associations ne prend l'intégralité des produits (réseau associatif national).* »

15. Sources : rapports d'activité des réseaux et entretiens avec les responsables de ces réseaux.

2.3. Un processus contraignant, complexifié par les critères de choix français

a) Les différentes étapes, du choix à la livraison des denrées du FEAD

Le processus, qui s'échelonne du choix des denrées jusqu'à leur livraison finale aux associations, est complexe. Il comporte plusieurs étapes clés (figure 2). Pour chaque programmation annuelle, une réunion « Choix des denrées » est organisée entre les associations, la DGAL, la DGCS et FranceAgriMer, au cours du premier semestre de l'année N – 1, afin de s'accorder sur le choix des produits, au sein de chaque famille, à livrer pendant l'année N. Cette réunion est précédée d'une étape de concertation entre réseaux associatifs, ces derniers proposant une liste commune lors de la réunion avec les administrations.

Une fois la liste validée, la DGAL rédige pour chaque produit une fiche technique détaillée, qui en précise les formats (taille, poids) et la composition nutritionnelle, se fondant pour cela sur le catalogue des 114 produits commandés depuis l'origine du programme. Lorsque de nouveaux produits sont demandés par les associations, la DGAL et FranceAgriMer analysent les marchés et notamment le nombre de fournisseurs en mesure de répondre à la commande, un nombre potentiellement trop limité de candidats constituant un frein susceptible de remettre en question le choix du produit. Une fois ces produits nouveaux validés, la DGAL rédige les fiches techniques correspondantes, avec l'aide de l'Observatoire de la qualité de l'alimentation, et à partir des produits similaires existant dans le commerce.

Au printemps de l'année N – 1, la remontée par les associations des données chiffrées relatives à la distribution de l'année précédente permet à la DGCS d'établir une « clé de répartition », qui définit le montant budgétaire annuel alloué à chaque réseau au titre du FEAD. Une fois la liste arrêtée, et une fois établi le « droit de tirage » de chaque association sur le budget FEAD annuel, la liste est transmise par les têtes de réseaux à leurs antennes locales ou départementales. Les quatre réseaux nationaux déterminent alors leur propre clé de répartition de leurs enveloppes FEAD, en fonction des caractéristiques du territoire de leurs antennes locales. En se basant sur leurs droits de tirage respectifs sur le budget global de l'association, les antennes font ensuite remonter leurs besoins au siège national, à l'automne de N – 1. Les têtes de réseau transmettent à leur tour à FranceAgriMer la liste des produits qu'elles souhaitent recevoir, exprimés en quantités monétaires, ainsi que leur calendrier et les lieux de livraison souhaités pour chaque produit. Ces informations seront insérées dans les appels d'offres publiés par FranceAgriMer.

Lorsque FranceAgriMer est en possession de ces informations, un mois de travail lui est nécessaire pour rédiger l'appel d'offres. Ce dernier comprend différents lots, chaque lot représentant un produit pour une association et un montant donné. Par exemple, si l'emmental est commandé par les quatre têtes de réseau, quatre lots sont publiés. Rédigé en septembre-octobre de l'année N – 1, revu par le service juridique et validé par l'autorité de gestion, le cahier des charges est publié en décembre N – 1 ou en début d'année N par le service « Marchés » de FranceAgriMer. Lors de la phase d'analyse des offres, des tests gustatifs à l'aveugle sont effectués pour tous les produits élaborés, par des représentants de FranceAgriMer, de la DGCS, de la DGAL et des associations. Après clôture de l'appel d'offres, le marché est notifié, dans la mesure du possible, au premier trimestre de l'année N.

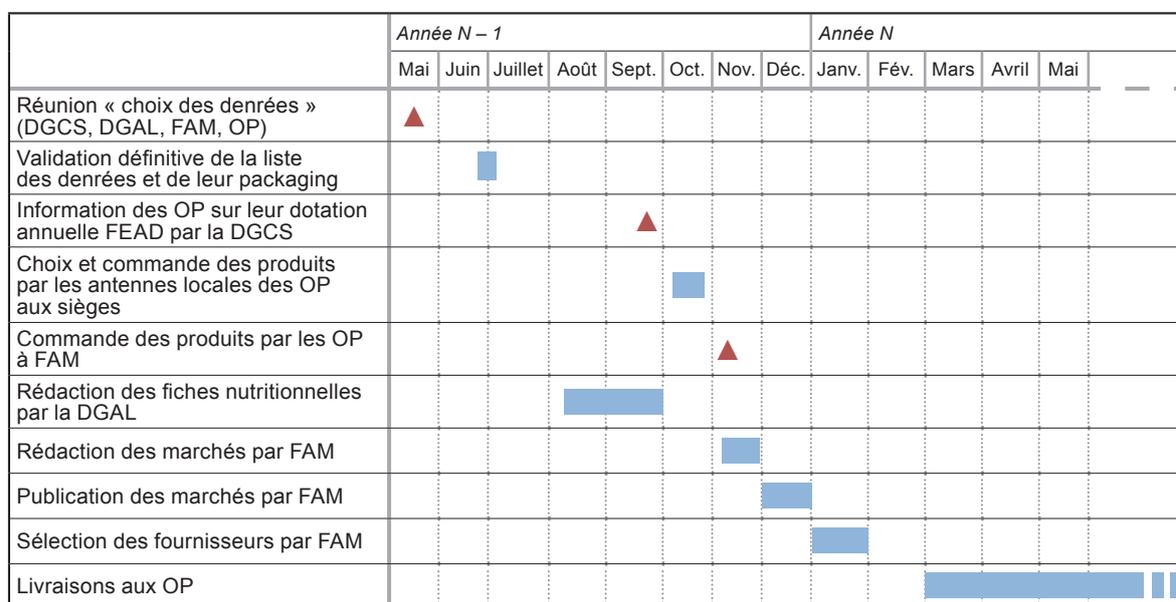
Une fois les fournisseurs sélectionnés, FranceAgriMer réalise des contrôles de fabrication sur place, dans les usines de production des denrées FEAD. Les contrôles sont principalement effectués sur les fournisseurs et/ou fabricants présentant un risque avéré, les facteurs de risque étant la taille du marché (lots importants), la complexité du produit et les

problèmes révélés grâce à l'expérience acquise lors de précédents marchés. Cependant, seuls les fournisseurs situés en France peuvent être contrôlés directement par l'organisme. Pour ceux situés à l'étranger, FranceAgriMer missionne les pouvoirs publics locaux ou demande aux entreprises d'envoyer un échantillon qui fera ensuite l'objet de contrôles.

Les répondants à l'appel d'offres choisissent eux-mêmes à quel moment seront produites les denrées, la condition étant que leur date limite de consommation (DLC)/date de durabilité minimale (DDM) au moment de la livraison respectent le cahier des charges. Les DLC/DDM sont en général de 2 mois à 3 ans, ce qui permet aux associations de conserver des stocks de produits pendant les quelques mois de transition jusqu'au démarrage du programme suivant.

Dans l'idéal, si le marché est notifié au début de l'année N, les livraisons commencent ainsi en avril de cette même année et s'échelonnent selon les souhaits des associations, en général jusqu'à la date de clôture du marché, établie au 15 février de l'année N + 1.

Figure 2 - Description synthétique des grandes étapes clés du choix, de la commande et de la livraison des denrées



Source : FORs - Recherche Sociale, rapport final de l'étude, p. 28.

b) Un dispositif « en tension », des choix réinterrogés

Le phasage évoqué ci-dessus représente un calendrier idéal qui, dans les faits, se trouve soumis à des aléas susceptibles de le retarder. Des retards pris au début du processus se répercutent sur l'ensemble de la chaîne, exercent des contraintes sur chacun des acteurs et peuvent se traduire par des retards dans la notification des marchés. Cela entraîne par la suite une concentration des livraisons sur une période plus réduite, et par conséquent, pour les structures distributrices, des difficultés de gestion, de stockage et de distribution des denrées, avec la nécessité d'écouler rapidement des stocks importants pour les produits dont la DDM/DLC est proche.

Ces difficultés opérationnelles sont liées à la complexité intrinsèque d'un processus aux multiples intervenants, appartenant à différents organismes et situés à différentes échelles territoriales. Mais elles se trouvent également accrues par les choix opérés par la

France, tant sur le nombre et le type de denrées que du point de vue de la mise en œuvre opérationnelle. Les modalités d'organisation choisies suscitent en outre des questionnements quant à l'efficacité globale du dispositif, en raison des coûts qu'elles peuvent engendrer.

Ces choix se répercutent sur la procédure de passation des marchés d'achats de denrées et lors des opérations de contrôle. En premier lieu, le nombre de denrées de la liste, et le choix de la France d'allotir le marché en autant de lots que de produits et d'associations, génèrent un nombre très important de lots, ce qui augmente la charge administrative de gestion du marché. L'appel d'offres relatif au marché FEAD de l'année 2016 comprend ainsi 141 lots, pour lesquels 700 offres ont été reçues. L'analyse de ces dernières s'avère à la fois chronophage et coûteuse, avec des coûts de gestion administrative par lot importants¹⁶, en particulier au regard du montant peu élevé de certains lots. En second lieu, le dispositif de livraison des denrées comprend un nombre élevé d'entrepôts de première livraison (300) : les coûts supplémentaires induits par le transport se répercutent sur les volumes de produits obtenus dans le cadre des marchés, et un nombre important de points de livraison limite la mise en concurrence car il pénalise de nombreux fournisseurs, qui ne sont pas en mesure d'organiser ces livraisons.

Enfin, si l'organisation du dispositif a peu changé à l'occasion du passage du PEAD au FEAD, le cadre organisationnel s'est en revanche complexifié, du fait de l'évolution d'un programme initialement lié à la PAC vers un Fonds européen. Ce passage a entraîné une série de contraintes supplémentaires, notamment en matière de contrôles (des fournisseurs, des denrées, des organisations partenaires, etc.) et de rendu compte à la Commission européenne quant au bon usage du fonds. Ainsi, le nombre élevé de références, la présence de produits élaborés dans la liste, la mention de caractéristiques nutritionnelles difficilement vérifiables dans les fiches techniques des produits incluses dans les appels d'offres, tout cela implique un système de contrôle complexe et coûteux. Cette difficulté à prouver la conformité des produits achetés aux cahiers des charges accroît le risque juridique en cas de contestation par un fournisseur, rend plus difficile le respect de la traçabilité attendue par la Commission européenne et expose à une inéligibilité des dépenses¹⁷.

3. Comparaison internationale de systèmes de choix des denrées du FEAD

3.1. Données de cadrage sur la mise en œuvre du FEAD dans les pays enquêtés

Cinq pays européens ont été comparés, qui destinent tout ou partie de leur enveloppe à l'aide alimentaire : Italie, Espagne, Belgique, Finlande, République tchèque. Un sixième pays, l'Allemagne, a été retenu comme contre-exemple : elle a fait le choix de ne pas financer l'aide alimentaire à travers le FEAD, cette enveloppe étant entièrement affectée au financement de mesures d'accompagnement.

16. Ces coûts sont estimés par FranceAgriMer à 13 000 euros par lot.

17. En 2017, par exemple, la hausse de 17,4 % de la dotation de l'État à l'aide alimentaire (action 14 du programme 304) recouvre le remboursement de 10,6 millions d'euros de la France au FEAD, en raison de la prise en charge de dépenses inéligibles au financement sur crédits européens (source : rapport législatif N° 273, annexe 41 « Solidarité, insertion et égalité des chances », octobre 2017).

Les cinq premiers pays offrent un échantillon diversifié, à la fois en termes d'enveloppes, d'orientations et de stratégies d'achat :

- pour ce qui est des budgets, ont été enquêtés deux pays aux enveloppes importantes, comparables à la France (Espagne et Italie), un pays « intermédiaire » (Belgique) et deux pays aux budgets bien plus restreints (Finlande et République tchèque) ;
- concernant l'orientation de ces enveloppes, trois pays ont été choisis qui, comme la France, destinent le FEAD entièrement à l'aide alimentaire (Belgique, Espagne, Finlande), et deux qui le destinent aussi à l'aide matérielle (Italie et République tchèque) ;
- pour comparer les stratégies d'achat, notre échantillon comprend des pays ayant un nombre diversifié de références : de 10-15 pour l'Espagne, l'Italie et la Finlande, à 36 pour la République tchèque, en passant par la vingtaine de références belges.

Le tableau 1 compile les principales données concernant la mise en œuvre du FEAD dans ces pays, ainsi qu'en France.

Tableau 1 - Mise en œuvre du FEAD : principales données concernant les six pays étudiés et la France

Pays	Financements européens totaux	Co-financements nationaux totaux	Budget total FEAD	Affectation de l'aide	Budget annuel total dédié à l'aide alimentaire	Nombre estimé de bénéficiaires de l'aide alimentaire
Italie	670,6 M€	118,3 M€	788,9 M€	Aide alimentaire et matérielle	71,5 M€ par an	2,8 millions (bénéficiaires du FEAD)
Espagne	563,4 M€	99,4 M€	662,8 M€	Aide alimentaire	89 M€ à 100 M€ par an	1,6 million (bénéficiaires du FEAD)
France	499,3 M€	88 M€	587,4 M€	Aide alimentaire	79 M€ à 88 M€ par an	4,8 millions (source : DGCS 2017)
Belgique	73,8 M€	14,4 M€	88,2 M€	Aide alimentaire	12 M€ à 13 M€ par an	300 000 à 400 000 (selon les modalités de calcul)
Rép. tchèque	23,3 M€	4,1 M€	27,4 M€	Aide alimentaire et matérielle	1 M€ par an environ	50 000 environ
Finlande	22,5 M€	4 M€	26,5 M€	Aide alimentaire	3 M€ à 4 M€ par an	NC
Allemagne	78,9 M€	13,9 M€	92,8 M€	Mesures d'accompagnement	/	/

Sources : FORs - Recherche sociale, d'après les programmes opérationnels et les rapports d'activités annuels du FEAD, rapport final de l'étude p. 49

3.2. Les denrées achetées au titre du FEAD par les autres pays : similitudes et dissimilitudes avec la liste française

L'examen des listes de denrées des cinq pays enquêtés fait ressortir des différences quant aux familles de produits distribués. Ainsi, les listes comprenant moins de 15 références (Finlande, Espagne et Italie) sont davantage centrées sur les féculents (farines, pâtes, riz), les produits laitiers et les fruits et légumes. Ces pays n'ont donc pas fait le choix de répartir les références de leurs listes respectives sur une large gamme de familles d'aliments.

Les pays dont la liste comprend plus de 15 produits (Belgique, République tchèque) ont, à l'inverse, opté pour une diversité de familles d'aliments, comme en France. Ainsi, la liste belge comprend, outre les féculents, les produits laitiers et les fruits et légumes, d'autres denrées animales et des produits sucrés et de confiserie (confiture, chocolat, biscuits).

Concernant les types de produits sélectionnés, l'examen des listes montre une tendance commune : la primauté accordée aux produits bruts ou peu transformés (farine, lait, huile, ainsi que des conserves de légumes et de fruits, par exemple), et la rareté, voire l'absence, de plats cuisinés (listes italienne et espagnole).

Par ailleurs, à la différence de la France, les listes des pays enquêtés ne contiennent aucun produit surgelé et très peu de produits frais, et ce indépendamment du nombre de références. Seules les listes belge et italienne comportent des références de fromages, par exemple. Les produits frais sont en revanche totalement absents des 36 denrées de la liste de la République tchèque, de même qu'en Espagne et en Finlande.

La France est donc le seul pays à inclure, dans sa liste, des produits surgelés et deux sortes de produits frais (beurre, fromage). Elle est également la seule à proposer des références de viandes et poissons non transformés (escalopes de volaille, filets de poisson, steaks hachés). Dans les autres pays, les protéines animales sont relativement rares et exclusivement représentées par des produits en conserve (thon, sardines, bœuf, etc.), y compris en Belgique et en République tchèque.

3.3. Optimiser l'impact quantitatif du FEAD ou favoriser la diversité alimentaire : des stratégies différentes qui orientent le choix des denrées

En Finlande, en Italie et en Espagne, les autorités et associations interrogées s'accordent sur le fait que le FEAD n'a pas vocation à couvrir tous les besoins qualitatifs, et a fortiori quantitatifs, des ménages. Ce constat les amène à relativiser les exigences liées à l'équilibre alimentaire, dans la mesure où cet équilibre ne peut être atteint grâce au FEAD uniquement : « *Le préalable c'est que le programme ne peut pas couvrir les besoins alimentaires de tous (les bénéficiaires). C'est une aide en plus : c'est ça notre philosophie. Sinon ce n'est pas viable (organisme intermédiaire, Espagne).* »

Dès lors, les stratégies mises en œuvre dans ces trois pays visent à obtenir le volume maximal de denrées afin d'optimiser l'impact du FEAD dans l'alimentation des bénéficiaires. Le fonds se voit assigner principalement des objectifs quantitatifs. En Espagne, par exemple, le but affiché est de distribuer approximativement et *a minima* 1 kg par personne de chaque produit, à chaque distribution. Cela se traduit par une limitation du nombre de références présentes sur la liste, afin d'obtenir des lots plus importants et des prix plus avantageux : 15 références maximum en Espagne et 10 en Finlande.

Cela se traduit aussi par un choix orienté vers des produits « de base » peu coûteux. Ainsi, les pays enquêtés choisissent en priorité des denrées « de première nécessité », convenant au plus grand nombre, indépendamment des pratiques et habitudes alimentaires des publics. À cet égard, les besoins des bénéficiaires ne sont appréhendés qu'à travers l'expérience de terrain des associations. En l'absence de recensement précis et objectif des besoins, le choix des denrées repose en partie sur un socle de représentations et de pré-supposés quant à leurs attentes et conduites alimentaires. En Espagne, Italie et Finlande, les représentations dominantes valorisent une logique de « survie » et soulignent la nécessité d'offrir des aliments ayant un impact énergétique fort. Dans ces pays, le choix s'oriente vers des aliments qui « tiennent au corps », d'où la présence importante des féculents : « *Ce que nous voulons, c'est distribuer des grandes quantités de produits de base, que tout le monde sait cuisiner* (OP, Italie). »

L'objectif d'optimisation de la quantité de denrées passe éventuellement par un ciblage des bénéficiaires les plus en difficulté. En Italie, par exemple, les autorités estiment qu'une faible quantité de produits, répartie sur un nombre important de bénéficiaires, se traduirait par un saupoudrage qui nuirait à l'efficacité du dispositif. Ce pays a donc défini un seuil d'accès très bas au FEAD, afin de concentrer l'aide sur les ménages les plus en difficulté.

Cette stratégie de choix fait globalement consensus, et ce en raison d'un accord de fond entre autorités de gestion et organismes partenaires, et entre les organismes partenaires, sur les objectifs visés à travers le FEAD. Ainsi, en Espagne, Italie et Finlande, les priorités qui orientent le choix des produits (simplicité logistique, produits de base, quantité maximale) sont partagées par l'ensemble des acteurs du dispositif.

La stratégie semble cependant différente en Belgique, où le ministère chargé de l'Action sociale, nouvelle autorité de gestion, a profité du passage au FEAD pour réorienter le programme afin de privilégier la qualité et la diversité des denrées distribuées. Cette redéfinition des objectifs a débouché sur un élargissement de la liste des produits commandés (14 en 2014, 15 en 2015, 21 en 2016) et sur une recherche d'amélioration de la qualité des denrées, démarche à laquelle sont associés des experts scientifiques en nutrition et santé publique.

La liste constituée par l'autorité de gestion belge est fondée sur la recherche d'un équilibre entre qualité et prix, et non pas sur la volonté de maximiser les quantités. Cette position est partagée par les réseaux associatifs distributeurs. Par exemple, ce pays a fait le choix de l'agriculture biologique et/ou équitable pour un certain nombre de produits, notamment « de base » (ex : huile d'olive bio, spaghettis bio, chocolat noir bio et équitable, etc.), lorsque l'impact sur le prix est maîtrisé.

3.4. La recherche de la simplicité dans la mise en œuvre opérationnelle du programme

a) Un choix de denrées adapté aux capacités logistiques des organismes partenaires

Dans l'ensemble des pays enquêtés, les denrées du FEAD sont choisies en fonction des contraintes logistiques des associations partenaires et de leurs antennes locales. Cet impératif explique le choix de produits faciles à transporter et conserver, et aisément manipulables par des bénévoles peu formés. Partant du constat que leurs associations locales, de taille restreinte et aux moyens humains et matériels limités, ne sont pas en

mesure de gérer les contraintes réglementaires imposées par la manipulation de produits frais et/ou surgelés, les pays enquêtés ont fait le choix d'écarter ces derniers des listes du FEAD. La priorité est accordée aux produits secs et aux conserves, qui demandent peu de précautions en matière d'hygiène et facilitent le travail des bénévoles : « *Nous avons choisi des produits avec de longues durées de consommation et faciles à transporter et à stocker. L'hygiène et les règles de manutention des denrées sont importantes, mais là, les bénévoles n'ont pas forcément besoin d'être formés* (autorité de gestion, Finlande). »

b) Des modalités d'allotissement et des procédures de contrôle optimisées pour minimiser les contraintes associées au FEAD

La passation des marchés et leur allotissement sont envisagés de différentes façons. Dans notre échantillon de pays, trois manières de procéder ont été observées, chacune s'efforçant de concilier simplicité et respect du principe de concurrence :

- un allotissement qui correspond au nombre de produits de la liste (Espagne, Finlande, Belgique) : ces pays publient un marché unique, alloti par produit (un produit équivaut à un lot, quelle que soit sa valeur) ;
- un marché par produit, et un allotissement territorialisé : en Italie, pour chaque produit, un appel d'offres est émis chaque année, alloti régionalement en 2 à 6 lots en fonction du montant du marché et des tonnages commandés ;
- l'option « un marché, un lot » pour l'ensemble des produits alimentaires : en République tchèque, le marché pour ces produits est constitué d'un seul lot. En effet, au regard de la faible valeur du marché et du nombre élevé de produits (36), un allotissement par produit aurait créé des lots de valeur faible, présentant peu d'intérêt pour les entreprises.

Par ailleurs, les pays sont attentifs aux conditions de mise en concurrence des soumissionnaires. En Italie, par exemple, les lots ont généralement une valeur comprise entre 1 et 2 millions d'€, de manière à permettre à des entreprises de taille moyenne de faire une proposition et d'obtenir des offres intéressantes en termes de prix. En Espagne, les entreprises ont la possibilité de répondre à une partie seulement du lot, à condition que celle-ci représente au moins un tiers de la valeur globale. Cette procédure a été introduite au cours des dernières années du PEAD, suite aux difficultés rencontrées par certaines entreprises moyennes pour livrer de grandes quantités de produits sur tout le territoire national. Cette possibilité, qui n'est pas prévue explicitement par les textes réglementant l'achat public en Espagne, est donnée uniquement dans le cadre des marchés publics du FEAD.

c) La rédaction des cahiers des charges et les procédures de contrôle

Diverses procédures sont mises en place par les autorités de gestion des pays enquêtés afin de garantir la qualité des denrées achetées et leur adéquation aux attentes des acteurs du programme (autorité de gestion, organisations partenaires).

Une vigilance particulière est d'abord apportée à l'élaboration des appels d'offres, qui doivent définir précisément les attributs du produit souhaité, à travers une description précise de sa composition et de ses caractéristiques physico-chimiques et organoleptiques (Italie, Espagne, République tchèque), ce qui permet de sélectionner les prestataires sur le seul critère du prix. Certains pays, comme la Belgique, ont même fait le choix de se référer, dans leurs cahiers des charges, à des normes internationales préétablies (UE ou *codex alimentarius*), afin d'obtenir en amont des garanties sur la composition et les caractéristiques

des produits commandés. Enfin, en Italie, le cahier des charges précise que l'entreprise doit prouver sa capacité technique à répondre à la commande et présenter des attestations de la qualité de sa chaîne de production.

En second lieu, les pays enquêtés mettent en place diverses modalités de contrôle des denrées : si la Finlande est le seul pays où des tests gustatifs de présélection peuvent être organisés pour guider le choix final, la conformité du produit reçu au cahier des charges est vérifiée après l'attribution du marché, pour les seules entreprises attributaires. Selon les pays, les contrôles sont effectués sur tous les lots (Belgique) ou sur des échantillons prélevés aléatoirement pour chaque produit (Italie, Espagne).

d) La livraison des denrées : pallier les difficultés de stockage des associations et diminuer les points de livraison

Les pays organisent différemment leurs livraisons et le maillage territorial de celles-ci. En général, on retrouve un système à deux niveaux : des points de livraison intermédiaire où les fournisseurs livrent les denrées, et des points de distribution directe aux bénéficiaires, plus nombreux (tableau 2). À noter qu'en Italie et en Belgique, une partie des points de livraison intermédiaire font également office de points de distribution directe. Pour faciliter l'organisation des livraisons, l'Espagne a choisi de faire appel à un prestataire qui recueille les disponibilités des centres de stockage et organise le calendrier de livraisons pour les entreprises attributaires.

La Finlande est allée plus loin dans le soutien logistique aux associations distributrices habilitées à recevoir le FEAD : un appel d'offres spécifique y est passé pour la logistique, comprenant un espace de stockage (point de livraison), puis la livraison deux fois par an des denrées jusqu'aux 300 lieux de distribution des OP, afin de minimiser les contraintes pesant sur les associations. Dans le même sens, une réduction du nombre de points de livraison est envisagée par l'Italie et la Belgique, afin d'optimiser l'utilisation des enveloppes dédiées à l'achat de denrées du FEAD.

Tableau 2 - Points de livraison et de distribution des denrées du FEAD en Belgique, Italie, Espagne, République tchèque et Finlande

Pays	Nombre de points de livraison	Nombre de points de distribution
Belgique	264	760
Italie	219	11 554
Espagne	111	6 120
République tchèque*	50	70
Finlande	1	300

* Les points de livraison tchèques correspondent à ceux de la deuxième période de mise en œuvre du programme (2017-2018), tandis que les points de distribution sont encore ceux de la première (qui s'est terminée en avril 2017), car ce chiffre n'a pas été transmis pour la deuxième période.

Source : FORS - Recherche sociale, rapport final de l'étude p. 73

3.5. Des critères hétérogènes de sélection des bénéficiaires de l'aide alimentaire

Les modalités d'identification et de sélection des bénéficiaires sont variables au sein de notre échantillon. Tout d'abord, certains pays ont choisi des critères socio-économiques précis, donnant lieu à des opérations de contrôle et de *reporting* régulières :

- En Espagne, pour bénéficier du FEAD, les bénéficiaires doivent disposer d'un « rapport social » rédigé par les services sociaux ou par une antenne des deux organisations têtes de réseau. Des contrôles sont effectués sur les associations, chaque année, pour vérifier qu'elles ont bien recueilli une fiche pour chaque bénéficiaire.
- En Belgique, le FEAD peut bénéficier aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit pour une personne isolée un revenu de 13 023 € nets par an, et pour une famille composée de 2 adultes et 2 enfants 27 348 € nets par an. Les CPAS (équivalents des CCAS français), qui distribuent eux-mêmes des produits du FEAD, sont désignés comme les garants de l'identification des bénéficiaires.
- En Italie, les bénéficiaires de colis sont rigoureusement sélectionnés par les associations locales de distribution ou les services sociaux : ils doivent soit avoir un « indicateur ISEE » inférieur à 3 000 € (indicateur italien de revenus), soit disposer d'une attestation leur ouvrant le droit à l'aide alimentaire, délivrée suite à une visite à domicile des services sociaux communaux ou des associations locales distributrices.

La République tchèque représente le deuxième cas de figure, avec des critères de sélection plus souples, l'État ayant confié aux organisations partenaires le soin de sélectionner les bénéficiaires du FEAD. De plus, afin d'éviter leur stigmatisation et pour s'adapter aux publics très précaires (sans-abri, etc.), les autorités n'imposent pas aux associations de tenir un registre des bénéficiaires. Les associations doivent seulement veiller à ce que la personne soit réellement dans le besoin, mais les travailleurs sociaux ont toute latitude pour évaluer ce « besoin » comme ils l'entendent.

Enfin, la Finlande fait figure d'exception, en ne limitant pas l'accès aux denrées du FEAD : toute personne qui se présente à une distribution organisée par une association partenaire du programme peut recevoir des denrées. Par conséquent, l'autorité de gestion finlandaise n'est pas en mesure de connaître précisément les quantités distribuées selon le profil socio-économique des receveurs. Elle procède seulement à des estimations.

3.6. Le FEAD conçu comme un système autonome, déconnecté des autres sources d'approvisionnement

Dans la plupart des pays enquêtés, l'articulation entre le FEAD et les autres sources d'approvisionnement (ramasses, collectes, achats) n'apparaît pas comme un facteur structurant du choix des denrées. Guidé par l'objectif d'obtenir des quantités importantes de produits de base, le fonds européen représente un socle qui se cumule avec d'autres sources d'approvisionnement, ces dernières fournissant des produits complémentaires des denrées du FEAD (au sens de l'équilibre alimentaire), mais sans que cette complémentarité ne soit spécifiquement recherchée.

Ainsi, quel que soit le poids des autres sources d'approvisionnement, le FEAD est conçu comme un système autonome et non comme le segment d'une offre alimentaire plus large, cela notamment pour en faciliter la traçabilité. En Espagne, par exemple, les organismes partenaires qualifient le fonds de « *système étanche* ». Cela se traduit concrètement par des modalités de distribution distinctes pour les denrées FEAD et hors FEAD.

3.7. L'Allemagne : une aide alimentaire déployée hors FEAD

En Allemagne, les pouvoirs publics ont fait le choix de ne pas conduire de politique d'aide alimentaire coordonnée et déclinée sur le territoire national. Cette option, déjà en vigueur lors du PEAD, est motivée par plusieurs facteurs :

- le montant des aides sociales attribuées aux bénéficiaires (allocations chômage et minima sociaux) est supposé prendre en compte des besoins primaires et donc subvenir aux besoins alimentaires ;
- le FEAD, en se rapprochant de la logique des Fonds structurels, est perçu comme chronophage et très coûteux à mettre en place pour les pouvoirs publics et les associations, du fait des impératifs de *reporting* qu'il est nécessaire d'assurer auprès de la Commission européenne ;
- les pouvoirs publics comme les associations interrogés estiment que l'achat de denrées pour l'aide alimentaire, par des fonds publics, n'est pas pertinent dans un contexte où les surplus de produits alimentaires non consommés sont importants.

En Allemagne, l'aide alimentaire est donc étroitement associée à l'enjeu de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il y a possibilité d'engager localement des opérations de ramasse et de collecte, ou de percevoir des dons, seules sources d'approvisionnement en l'absence de politiques d'achats ou de fonds publics dédiés à cette aide. La ramasse est pensée par les acteurs comme un outil cohérent, qui permet de redistribuer aux plus démunis les denrées autrement détruites et gaspillées, qui retrouvent ainsi une « fonction sociale ». Les acteurs rencontrés expliquent qu'une fois le processus de ramasse organisé et consolidé, les denrées collectées permettent largement de répondre aux besoins des bénéficiaires.

Pour les associations interviewées, la mise en place d'une aide alimentaire fondée uniquement sur la ramasse requiert cependant des moyens humains et un outillage spécifiques, ainsi que des compétences particulières de la part des structures distributrices :

- démarcher et convaincre les entreprises afin de structurer un réseau partenarial local : les associations distributrices s'emploient d'abord à développer le partenariat avec les commerçants ou gérants de supermarchés, l'objectif étant de convaincre les potentiels donateurs sur le territoire ;
- s'organiser en interne pour mettre en place un planning de ramasse régulier établi avec les donateurs, développer un système efficient et professionnel, avec une logistique adaptée ;
- lier ramasse et distribution, afin de minimiser les espaces de stockage, qui engendrent des coûts fixes importants : la distribution a donc lieu directement après le recueil des denrées.

4. Enseignements et pistes de réflexion pour l'évolution du système français

4.1. Des stratégies ancrées dans des contextes nationaux singuliers

Notre comparaison internationale montre que les autorités publiques des pays enquêtés ont des conceptions différentes de leur rôle dans l'alimentation des ménages démunis, qu'il s'agisse de subvenir aux besoins alimentaires des plus défavorisés ou de promouvoir, voire de garantir, une diversité et un équilibre alimentaire. L'Espagne et l'Italie sont emblématiques d'une stratégie visant à optimiser l'impact quantitatif du FEAD auprès des bénéficiaires, en leur proposant des produits de base, nourrissants et en grande quantité. En revanche, la Belgique et la France ont un objectif de diversité alimentaire et souhaitent proposer aux ménages une alimentation variée.

La comparaison souligne également les différences entre pays, quant à l'histoire de l'aide alimentaire et à l'organisation des réseaux d'acteurs intervenant dans ce champ. La prise en compte de l'alimentation comme enjeu de santé publique et la structuration de l'aide alimentaire comme politique nationale, devant faire l'objet d'une intervention publique, sont ainsi variables. En Finlande et en République tchèque, par exemple, la notion de « politique publique de l'aide alimentaire » semble relativement récente et les réseaux associatifs sont en cours de structuration.

D'autres éléments sont importants à prendre en compte dans l'analyse des stratégies déployées dans les différents pays, y compris la France. En premier lieu, on notera que les options choisies renvoient souvent à des « présupposés » concernant les attentes des bénéficiaires. Elles ne répondent pas à une demande objectivée mais plutôt à un ensemble de représentations ou de normes quant aux besoins et pratiques alimentaires des ménages précaires. De plus, les impacts de ces différentes stratégies sur les bénéficiaires restent difficiles à mesurer. Ces derniers ont des profils hétérogènes et des capacités d'approvisionnement variables, qui les rendent diversement sensibles aux choix politiques de tel ou tel pays¹⁸.

Les stratégies nationales influent en revanche sur la façon dont le fonds est mis en œuvre. En Italie et en Espagne, la logique consiste à adapter les produits choisis aux conditions spécifiques de gestion d'un fonds européen et aux ressources des associations locales. Pour minimiser les contraintes logistiques et simplifier la mise en œuvre du FEAD, ces pays choisissent un nombre restreint de denrées, peu élaborées et faciles à conserver.

En France et en Belgique, la logique consiste à adapter le FEAD aux priorités de la politique d'aide alimentaire nationale et au réseau d'acteurs en présence. Le choix de denrées diversifiées et qualitatives impose des contraintes logistiques spécifiques, à l'instar des surgelés, particularité de la liste française. Il en résulte des coûts de gestion plus élevés, une complexité réelle dans la mise en œuvre du fonds et un effort d'adaptation important, tant des services de l'État que des associations locales.

18. À noter cependant qu'une enquête à mi-parcours est prévue par le règlement du FEAD. Elle apportera des informations sur les impacts du fonds sur les bénéficiaires de l'aide alimentaire : <http://ext-jur.franceagrimer.fr/Juridique/reg2016-594-enquete-prg-fead.pdf>.

4.2 Axes d'évolution du dispositif français

L'analyse comparée avait pour objectif d'alimenter une réflexion sur les pistes d'évolution du système français, en décalant le regard habituellement porté sur notre dispositif national et en s'inspirant d'initiatives intéressantes de nos voisins.

Premièrement, la comparaison montre que l'efficacité opérationnelle du programme peut être améliorée, en limitant les coûts de gestion et en optimisant l'utilisation des fonds alloués. Concernant les processus de passation des marchés et les aspects logistiques, plusieurs pistes sont envisageables :

- a) Professionnaliser le contenu des fiches techniques des produits pour faciliter les contrôles : inclure dans les fiches techniques des critères relatifs à la composition des produits ; n'inclure dans ces critères que ceux qui correspondent à des produits existant sur le marché ; acheter des produits déjà codifiés par des guides de bonnes pratiques professionnelles ; privilégier des fournisseurs disposant d'une certification de leur *process* qualité.
- b) Réduire le nombre de lots dans la passation des marchés publics du FEAD : allouer les marchés par produit et non plus par produit et par association ; pour les produits achetés en grande quantité et dont les lots seraient donc peu concurrentiels, on pourrait s'inspirer de deux systèmes en vigueur dans d'autres pays européens : donner aux soumissionnaires la possibilité de ne répondre qu'à une partie du lot, au minimum un tiers (modèle espagnol) ; pour un même produit, allouer par macro-région (modèle italien).
- c) Envisager la passation de marchés pluriannuels.
- d) Réduire les coûts logistiques induits par un nombre important de points de livraison : homogénéiser le nombre de points de livraison entre têtes de réseaux ; diminuer le nombre de points de livraison des associations ; faire appel à un prestataire pour assurer la livraison des denrées aux points « secondaires » des associations.

En deuxième lieu, la comparaison invite à réinterroger la stratégie française, et surtout à la clarifier et étayer afin de consolider le pilotage du programme, de garantir son adéquation aux besoins des bénéficiaires et le respect du cadre établi par la Commission européenne. Tout en prenant en compte le contexte et l'histoire singulière de l'aide alimentaire en France, ainsi que les principes affichés par les politiques de santé publique, il s'agirait de réévaluer de quelle façon peuvent être combinés les objectifs de diversité, de quantité et de qualité des denrées distribuées dans le cadre de l'aide alimentaire, le tout au regard des besoins et des attentes des ménages. La connaissance de ces besoins, en France comme dans les autres pays, reste seulement fondée sur les remontées de terrain des associations locales.

Malgré une expertise sur l'achat de denrées qui s'est affinée depuis le début du programme, nombreuses sont encore les inconnues concernant les filières alimentaires. FranceAgriMer dispose d'une expertise sur les cours des matières premières agricoles produites en France, mais pas sur celles produites hors de France, ni sur les achats. Une meilleure connaissance des marchés serait importante pour statuer sur les produits les plus avantageux (coûts) et optimiser les quantités obtenues.

À cet égard, plusieurs pistes sont à envisager :

- a) Affiner la connaissance des besoins des bénéficiaires à travers l'enquête européenne à mi-parcours : intégrer des questions sur ce point dans le questionnaire adressé aux bénéficiaires finaux du FEAD, dont la Commission européenne a chargé les États membres, plutôt que de réaliser une enquête spécifique nécessitant des moyens humains et financiers conséquents.
- b) Aider l'ensemble des parties prenantes de l'aide alimentaire à construire une expertise partagée des filières agroalimentaires afin d'optimiser les achats publics : confier une étude à un prestataire pour ce faire ; mobiliser d'autres expertises publiques.

Conclusion

L'étude que nous avons réalisée sur la mise en œuvre du FEAD, en France et dans d'autres pays européens, centrée sur le processus allant du choix des denrées commandées à leur livraison aux bénéficiaires, met en exergue, en France, l'existence d'un réseau d'acteurs associatifs progressivement constitué depuis une trentaine d'années, qui maille finement le territoire, et dispose d'une expertise et de ressources humaines et matérielles importantes. L'analyse montre une volonté, partagée par les acteurs institutionnels et associatifs français, de proposer un choix équilibré de denrées afin de promouvoir une alimentation saine. Elle souligne aussi les limites de cette volonté, notamment au plan de la gestion technique et opérationnelle du fonds, vraiment complexe et dont l'efficacité pourrait être meilleure, malgré les simplifications intervenues depuis son lancement.

La comparaison internationale souligne les différences existant entre pays, en particulier quant au rôle attribué à l'aide alimentaire et au FEAD dans l'alimentation des ménages cibles, en lien avec les contextes nationaux et leurs représentations spécifiques des besoins de ces publics. Alors que certains pays promeuvent le FEAD comme complément « de survie » pour des bénéficiaires supposés avoir besoin de produits de base, d'autres, à l'instar de la France, le conçoivent comme support d'une offre équilibrée et diversifiée. Cependant, quelles que soient leurs conceptions de l'aide alimentaire, les autres pays enquêtés privilégient une mise en œuvre simplifiée du fonds (aspects techniques et administratifs), afin de respecter la réglementation européenne et d'éviter les pénalités financières. Quant à l'enquête réalisée en Allemagne, elle invite à décentrer le regard en montrant que l'aide alimentaire peut reposer entièrement sur la récupération de denrées, dans un souci de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La principale limite de l'étude réside dans l'impossibilité d'évaluer la pertinence des différents choix nationaux opérés, en matière de denrées, au regard des besoins des bénéficiaires finaux, du fait d'une connaissance peu précise de ces besoins et de leur variabilité selon les profils des ménages, leurs pratiques alimentaires, leurs capacités d'approvisionnement en dehors de l'aide alimentaire, etc.

Malgré cette limite, l'étude prolonge et approfondit un mouvement de réflexion institutionnelle et inter-associative sur l'aide alimentaire, visant à questionner son sens et ses pratiques. Elle a en particulier permis aux différentes parties prenantes de mieux comprendre les contraintes respectives de leurs partenaires, qu'il s'agisse d'obligations liées à la gestion très réglementée des fonds européens, à la difficulté d'approvisionner des structures de distribution locales ou à la nécessité de répondre à des publics hétérogènes.

Annexe 1 - Comparatif de trois listes de denrées FEAD (programmes 2016)

	France	Belgique	Italie
Produits laitiers	Emmental	Lait demi-écrémé	Lait
	Fromage fondu	Fromage fondu à tartiner	Fromages AOP (2 types pour le Nord/2 types pour le Sud)
	Lait demi-écrémé UHT		
	Lait concentré sucré		
Viandes, œufs, poissons et fruits de mer	Escalope surgelée de dinde	Maquereaux à l'huile d'olive	
	Steak haché surgelé de bœuf 15 % de matières grasses	Salade de riz au thon	
	Côte de porc avec os 200 g	Poulet en sauce	
	Cuisse de poulet 180 g		
	Filet de poisson blanc surgelé		
	Thon entier listao au naturel		
	Sardine à l'huile 120 g		
Farine, pain, pommes de terre, riz et autres produits riches en amidon	Farine type 65	Pâtes : 2 types (penne et farfalle)	Légumes secs en boîte
	Graine de couscous calibre moyen	Semoule / couscous	Pâtes alimentaires
	Pâtes Torti	Pétales de blé au chocolat	Riz
	Riz long étuvé	Farine de blé	Farine
	Sucre en morceaux n° 4	Sucre blanc de betterave ou de canne	
	Sucre en poudre	Riz	
Fruits et légumes	Haricots verts très fins	Pois chiches en conserve	Pulpe de tomate en boîte
	Petits pois très fins / carottes	Tomates pelées concassées en cubes	Confiture de fruits
	Purée de pommes de terre en flocons	Haricots verts entiers très fins en conserves	
	Lentilles cuisinées (carottes oignons, etc.)	Mousseline de pommes	
	Mouliné de légumes variés déshydraté	Macédoine de légumes	
	Taboulé aux tomates	Soupe de tomates - légumes au bouillon de légumes	
	Ratatouille		
	Compote de pommes-bananes sans sucre ajouté		
	Demi-paires au sirop		
	Ananas au sirop léger		
Plats cuisinés, autres denrées alimentaires	Émincé de poulet au curry	Confiture extra aux fraises	
	Quiche lorraine	Chocolat noir issu du commerce équitable	
	Poisson blanc à la bordelaise et son riz	Biscuits secs « petit beurre »	
	Lasagnes pur bœuf		
	Crème dessert chocolat		
	Crème dessert vanille		
	Gâteau de semoule avec raisins, nappage caramel		
	Chocolat noir 65 %		
	Galettes type « palets breton »		
	Céréales petit déjeuner riz et blé complet		
	Chocolat en poudre petit déjeuner		
	Café moulu (50 % arabica - 50 % robusta)		
Graisses, huiles	Beurre doux congelé	Huile d'olive	Huile végétale
	Beurre doux frais		
	Huile de tournesol		

Source : FORs-Recherche sociale

Annexe 2 - Monographie d'un des pays enquêtés : l'Espagne

1) Du PEAD au FEAD

Transition et mise en œuvre du FEAD

En Espagne, le PEAD était géré par le FEGA (Fonds espagnol de garantie agricole, sous tutelle du ministère de l'Agriculture), qui avait désigné comme organisations partenaires (OP) la Fédération espagnole des banques alimentaires (FESBAL) et la Croix-Rouge espagnole (CRE). La transition vers le FEAD n'a pas signifié, pour le FEGA, de changements majeurs dans la gestion quotidienne. En effet, la partie administrative qui résulte de la transformation du PEAD en un fonds structurel européen est désormais gérée par le ministère chargé de l'Emploi, déjà autorité de gestion du FSE (voir ci-dessous). Les deux OP n'ont pas changé.

Système d'acteurs du FEAD en Espagne

L'autorité de gestion du FEAD est l'Unité administratrice du FSE au sein du ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale (UAFSE). Cette décision a été prise car l'unité avait déjà l'expérience de la gestion du FSE. À ce titre, l'UAFSE est par exemple en charge de la rédaction du rapport d'exécution.

Il existe deux organismes intermédiaires en Espagne :

- le **FEGA** (Fonds espagnol de garantie agricole, sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et de l'Environnement), en charge de l'opération d'achat des denrées et de sélection des organisations partenaires ;
- la **Direction générale des services pour la famille et l'enfance du ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité** (MSSSI), chargée de la gestion des mesures d'accompagnement qui doivent être mises en œuvre par les OP, avec l'équivalent budgétaire de 5 % du volume d'achat des denrées.

Le territoire espagnol est subdivisé en 50 provinces, 2 villes autonomes et 17 communautés autonomes regroupant une ou plusieurs provinces. Pour respecter l'engagement portant sur l'accompagnement des publics, chaque province¹⁹ avait rédigé, sous pilotage du MSSSI, une fiche d'information résumant tous les services sociaux (institutionnels et associatifs) mobilisables sur le territoire, donnée aux bénéficiaires du FEAD lors de chaque distribution. À la suite de cette mesure, et conformément au programme opérationnel espagnol, le ministère a lancé fin 2016 un appel à projets pour attribuer l'équivalent de 5 % du volume d'achat des denrées sous forme de subventions.

Le FEGA gère le programme au quotidien. 5 agents y sont affectés à temps plein et deux directeurs les supervisent. Le rôle de l'autorité de gestion est principalement administratif et demeure marginal sur les questions de fonds.

19. Le territoire espagnol est subdivisé en 50 provinces, 2 villes autonomes et 17 communautés autonomes regroupant une ou plusieurs provinces.

Les 2 associations têtes de réseau sont, depuis 2014, la Fédération espagnole des banques alimentaires (FESBAL) et la Croix-Rouge Espagnole (CRE). Elles pilotent, pour le programme 2016, un réseau de 6 120 associations locales habilitées à distribuer les denrées aux bénéficiaires, sous forme de colis (pour 80 % d'entre elles) ou sous forme de repas chauds préparés.

Instances de gouvernance du dispositif

Un comité de suivi piloté par l'organisme intermédiaire, le FEGA, se réunit avant chaque distribution (3 distributions par an). Il réunit le FEGA, les deux OP têtes de réseau, le représentant de l'industrie agroalimentaire auprès du ministère de l'Agriculture, un représentant du ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité et l'Autorité de gestion (UAFSE).

2) L'évolution de la liste de denrées

Tableau 1 - Évolution de la liste espagnole de denrées en 2015, 2016 et 2017

	Produits 2015	Produits 2016	Produits 2017
Produits laitiers	Lait infantile en poudre	Lait infantile en poudre	Lait infantile en poudre
	Lait entier UHT	Lait entier UHT	Lait entier UHT
Viandes, œufs, poissons et fruits de mer	Thon en boîte	Thon en boîte	Thon en boîte
Farine, pain, pommes de terre, riz et autres produits riches en amidon	Riz blanc	Riz blanc	Riz blanc
	Spaghettis	Spaghettis	Spaghettis
	Pois chiche	Lentilles	Pois chiche pré-cuits
	Biscuits	Biscuits	Biscuits
	Céréales pour enfants	Céréales pour enfants	Céréales pour enfants
	Haricots		
Fruits et légumes	Haricots verts en boîte	Haricots verts en boîte	Haricots verts en boîte
	Coulis de tomates	Coulis de tomates	Coulis de tomates
	Crème de légumes déshydratés	Crème de légumes déshydratés	Crème de légumes déshydratés
	Conserves de fruits sans sucres ajoutés	Conserves de fruits sans sucres ajoutés	Conserves de fruits sans sucres ajoutés
Plats cuisinés, autres denrées alimentaires	Pots pour bébés	Pots pour bébés	Pots pour bébés (2 sortes : aux fruits et au poulet)
			Cacao soluble
Graisses, huiles	Huile d'olive	Huile d'olive	Huile d'olive

Source : FORS-Recherche sociale

3) De l'élaboration de la liste de références à la livraison des produits

Élaboration de la liste de produits FEAD

La liste des denrées est établie de manière partenariale lors de réunions régulières. Si un changement doit être fait, un accord pour le programme suivant est trouvé en avril de N – 1. Les OP indiquent que, au fur et à mesure des programmes, ont été conservés les produits qui « marchaient bien » et qui étaient bien acceptés par les bénéficiaires. De fait, les listes des premières années du FEAD sont quasiment identiques à celles des dernières années du PEAD.

Suite aux demandes des OP, cependant, quelques modifications ont été introduites : retrait, en 2017, de la référence des légumes secs, trop longs à cuire pour des bénéficiaires en situation de précarité énergétique ; introduction, en 2017, de deux types de petits pots

pour bébés suite aux fréquents refus de ceux contenant de la viande par les bénéficiaires de confession musulmane. Enfin, le cacao en poudre a été également réintroduit en 2017, après une absence de la liste depuis le programme PEAD de 2011.

Ces demandes sont faites par les OP suite aux retours de leurs associations de distribution. En effet, les têtes de réseau sont constamment à l'écoute de leurs associations partenaires qui recueillent quotidiennement les besoins des bénéficiaires sur le terrain. Parfois, des enquêtes écrites sont organisées : en 2013, la Croix-Rouge a par exemple envoyé un questionnaire à ses associations affiliées pour leur demander leurs besoins, en vue de la transition vers le FEAD. Depuis, l'association nationale envoie un courrier à ses structures provinciales, chaque année, pour savoir si les produits sont bien acceptés/ appréciés et si elles ont des nécessités particulières. De son côté, la FESBAL sonde toutes ses banques, au printemps, avant la période de programmation des achats de l'année suivante. Les têtes de réseau font ensuite remonter ces besoins au FEAGA. C'est ainsi que la question de la précarité énergétique, en lien avec la cuisson des légumineuses, a été portée à connaissance de l'organisme intermédiaire.

Les autorités ont récemment engagé une réflexion en vue d'introduire des produits surgelés dans la liste, pour répondre aux demandes des associations portant principalement sur l'augmentation des produits à protéines animales (poisson et viande) qui, en conserve, sont mal acceptés par les bénéficiaires (à l'exception du thon en boîte, déjà proposé). Cependant, le manque d'infrastructures de stockage des surgelés, dans les entrepôts des deux associations têtes de réseau, a conduit les autorités à écarter, pour le moment, cette option.

Rédaction et suivi de l'appel d'offres

Les marchés ne comportent pas de fiche technique mais font référence aux normes de composition nationales et communautaires. De plus, les produits doivent avoir été commercialisés pendant au moins 6 mois sur le marché espagnol. Ainsi, la marque doit déjà exister.

Un marché comportant un lot par produit est passé (à l'exception des petits pots pour bébés, divisés en 2 lots en 2017). Si les lots sont trop importants, les entreprises peuvent répondre à une partie du lot, du moment qu'elles s'engagent *a minima* sur un tiers de sa valeur. En 2015, 57 entreprises ont participé à la consultation, toutes des entreprises productrices, et espagnoles pour la plupart (une seule était portugaise). En moyenne, 4 offres ont été reçues pour chaque lot (tableau 2).

Suivi des marchés et des livraisons

La totalité des produits est distribuée par les deux organisations partenaires. Elles reçoivent chacune 50 % des tonnages FEAD car elles touchent à peu près le même nombre de bénéficiaires. Elles ne choisissent donc pas, au sein de la liste finale, les produits dont elles souhaitent bénéficier.

Les entreprises attributaires des marchés livrent les denrées aux centres de stockage et de distribution des deux associations partenaires, présents sur tout le territoire national : la Croix-Rouge dispose d'un espace de stockage par province et dans chaque île (55 lieux de livraison) et la FESBAL d'un réseau de 56 banques alimentaires. Il existe donc 111 lieux de livraison en Espagne.

Tableau 2 - Produits achetés en 2016, quantités et valeur des lots

Produits 2016	Quantités (kg/l)	Valeur du lot HT*
Riz blanc	9 276 672	5 M€
Lentilles lot 1	1 725 000	2 M€
Lentilles lot 2	1 718 944	2 M€
Lait entier UHT lot 1	15 306 286	7,5 M€
Lait entier UHT lot 2	15 035 130	7,8 M€
Lait entier UHT lot 3	13 420 304	7,1 M€
Huile d'olive	6 070 683	17,8 M€
Thon en conserve	4 932 000	15 M€
Pâtes type spaghetti	5 460 060	3 M€
Coulis de tomates	5 307 528	3,7 M€
Crème de légumes déshydratée	558 700	1,4 M€
Biscuits	6 802 120	5,7 M€
Haricots verts en boîte	5 850 973	4,5 M€
Conserves de fruits sans sucres ajoutés	5 720 338	5,4 M€
Petits pots pour bébés	468 997	711 000 €
Céréales pour enfants	544 366	1 M€
Lait en poudre pour nourrisson	579 120	2,6 M€

* La TVA appliquée en Espagne est de 4 % pour les produits de base (riz, lentilles, lait) et de 10 % pour tous les autres produits.

Source : FORS-Recherche sociale

Les livraisons sont effectuées en 3 tranches : mai et septembre de l'année N, février de l'année N + 1. À chaque phase, les entreprises attributaires livrent les associations en une fois, sur une plage de 15 jours. L'organisation des livraisons est prise en charge par un prestataire de l'organisme intermédiaire, pour éviter que chaque centre de stockage doive s'organiser avec chaque entreprise attributaire. Le prestataire recueille les disponibilités des centres de stockage et organise le calendrier des livraisons pour les entreprises attributaires. Les entreprises sont payées à chaque phase de distribution.

Le système des livraisons en 3 phases résulte d'un compromis entre la Croix-Rouge et les banques alimentaires. La première tête de réseau, en effet, ne dispose généralement pas d'entrepôts propres, et doit donc louer des espaces de stockage, dans certains cas cédés ou prêtés par des administrations publiques ou associations qui en sont propriétaires. Un système de livraisons concentrées dans le temps permet donc de réduire le temps de location de ces espaces. Trois phases ont néanmoins été maintenues pour éviter la réception de trop grandes quantités de produits en même temps. A été également prise en compte l'impossibilité de stocker des denrées pendant la période estivale, trop chaude. La première phase de livraison a donc été avancée de juin à mai, pour laisser le temps aux associations d'écouler les denrées avant le début de l'été.

Le nombre de denrées attribuées à chaque association de distribution, par chaque centre de livraison intermédiaire, est calculé automatiquement par le système de gestion du FEAD « Redabal », en fonction du nombre de bénéficiaires qu'elles communiquent, et en prenant en compte le pourcentage d'adultes et d'enfants.

Les associations affiliées à chaque centre de livraison (entité Croix-Rouge ou Banque alimentaire) vont chercher les denrées qui leur sont attribuées à chaque phase, par leurs propres moyens et, en général, en une seule fois. Les Banques alimentaires sont légèrement flexibles en fonction des possibilités de stockage de leurs associations affiliées, car ces associations sont en général plus petites que celles du réseau de la Croix-Rouge, et parce

qu'elles disposent de leurs propres entrepôts. Les associations affiliées à la Croix-Rouge, en revanche, sont obligées de retirer tous leurs produits en une seule fois, les entrepôts Croix-Rouge étant en location.

Procédures de contrôle et suivi de la gestion des stocks

Les contrôles sont effectués à la fois par l'organisme de contrôle du FEGA (sur les fournisseurs et les produits, ainsi que sur les associations), et par les associations têtes de réseau elles-mêmes, auprès de leurs associations affiliées.

Le FEGA s'appuie sur un réseau de 52 inspecteurs, un par province, pour réaliser ses contrôles. Il s'agit de fonctionnaires des administrations déconcentrées de l'État. Le FEGA établit un plan de contrôles annuel. Le principe est que, chaque année, un échantillon de chaque produit est prélevé dans un entrepôt (le choix de l'entrepôt où le prélèvement aura lieu est fait de manière aléatoire, pour que, chaque année, le produit soit prélevé dans un entrepôt différent). La phase de livraison pendant laquelle sera prélevé le produit est également aléatoire (le produit peut être contrôlé lors de la dernière phase de livraison). Des analyses de laboratoire sont ensuite effectuées pour vérifier que le produit est conforme aux critères techniques énoncés dans l'appel d'offres.

Si le produit n'est pas conforme, une deuxième analyse contradictoire est réalisée, et si celle-ci confirme la non-conformité, l'entreprise subit des pénalités (remplacement des quantités, pénalités financières, etc.). Les cas de non-conformité ont été rares jusqu'à présent, et les autorités n'ont jamais dû faire face à des produits qui présentaient des risques pour la santé. Si le contrôle est négatif lors d'une phase, le produit sera à nouveau contrôlé lors de la phase suivante. De même, si les inspecteurs provinciaux ont des raisons de douter de la qualité du produit (informations données par des associations ou des bénéficiaires, par exemple), des contrôles supplémentaires peuvent être effectués à tout moment.

En ce qui concerne les contrôles sur les procédures de stockage et distribution, ils sont effectués à la fois par les inspecteurs du FEGA et par les associations têtes de réseau. Le FEGA vérifie chaque année les associations têtes de réseau dans chaque province et leurs entrepôts. De plus, 5 % des associations finales de distribution sont également contrôlées par le FEGA (ce qui équivaut, en 2016, à 339 associations).

De leur côté, les têtes de réseau au niveau provincial doivent contrôler chaque année au moins 40 % de leurs associations affiliées si elles en ont plus de 100 (au moins 40 % si ce nombre est compris entre 40 et 100, et toutes pour celles qui en ont 40 ou moins). Ces contrôles doivent obligatoirement concerner :

- les nouvelles associations ;
- celles qui ont eu des incidents les années précédentes ;
- une association de distribution de repas préparés ;
- celles qui ont le plus grand nombre et le plus petit nombre de bénéficiaires ;
- celles qui n'ont pas souhaité participer à certaines phases de distribution ;
- dans le cas de la Croix-Rouge, une entité locale Croix-Rouge.

Pour opérer ces contrôles, les têtes de réseau disposent d'une fiche de contrôle standardisée. Les contrôles portent à la fois sur les conditions de stockage (normes d'hygiène, etc.) et de distribution (gratuité, etc.) des denrées.

À chaque distribution, le bénéficiaire doit signer un « acte de distribution » pour les produits FEAD et un autre pour les produits non FEAD. Le canal de distribution du FEAD est ainsi « étanche » par rapport aux éventuelles distributions d'autres produits alimentaires.

Si les associations rencontrent des difficultés pour écouler un produit sur un territoire, le FEAGA supervise la redistribution des excédents à d'autres régions qui pourraient le distribuer. Le transport des produits excédentaires d'une région à l'autre est alors pris en charge par la tête de réseau concernée, sur le fonds de 5 % d'assistance technique qui lui est alloué.

Identification des bénéficiaires

Le programme opérationnel espagnol indique que le FEAD devra toucher :

- les personnes en situation de pauvreté économique ;
- les personnes sans abri et autres personnes en situation de vulnérabilité économique.

Dans les associations de distribution de colis, les bénéficiaires du FEAD doivent avoir été préalablement sélectionnés, sur ces bases, par les services sociaux ou les organisations partenaires elles-mêmes. En effet, pour accéder au FEAD, les bénéficiaires doivent disposer d'un « rapport social » rédigé par les services sociaux ou par une antenne des deux organisations tête de réseau. Des contrôles sont effectués sur les associations pour vérifier qu'elles ont bien recueilli une fiche pour chaque bénéficiaire. Les associations ne peuvent donc pas distribuer de « colis d'urgence » comprenant des produits FEAD. Elles ne peuvent dépanner les bénéficiaires sans « rapport social » qu'avec des produits non issus du FEAD.

En revanche, pour les associations distribuant des repas préparés, il n'y a pas d'obligation d'avoir un rapport social.

Annexe 3 - Liste des acteurs interrogés

Prénom NOM	Structure
FRANCE	
David BROUQUE	DGAL
Mathilde ARNAL	DGCS
Christophe DASSIE, Odile SINDE	FranceAgriMer
Patrick GODARD, Dominique LAMBERT, Zohra HADJAZ	Fédération Française des Banques Alimentaires
Louis CANTUEL, Pascal DECOOPMAN	Restos du Cœur
Madeleine DE LA SERVETTE, Gwenaëlle VETILLARD	Croix-Rouge Française
Mathieu HUMBERT, Guirec DERRIEN	Secours Populaire
Jean-Jacques FOURNERIE, Françoise GUIDANI	Revivre dans le monde
Pierre BONNEFILLE	Imagine 84
Monique FANTIN	Banque alimentaire du Loiret
William VALLET	Fédération Entraide Protestante, Délégation du Loiret
Françoise BERNARD	Société Saint Vincent de Paul, antenne d'Orléans
Olivier GRINON	Secours Populaire, Fédération de l'Essonne
Sébastien THOLLOT	Secours Populaire, Fédération du Rhône
M. CRISTOPHE, Mme BOUYSSI	Croix-Rouge, Unités locales du Tarn-et-Garonne
Dominique PETIT	Croix-Rouge, Unité locale de Cinq-Mars-la-Pile (37)
Isabel JONET, Manuel PAISANA	Fédération Portugaise des Banques Alimentaires

BELGIQUE	
Barbara CERRATO Nele BOSSUYT	SPP Intégration sociale (Autorité de gestion)
Alfons DEVADDER Ignace BOSTEELS	Fédération belge des banques alimentaires (OP)
Kathleen HUBERT	Croix-Rouge belge (OP)
Patrick DEJACE	Fédération des Restos du Cœur de Belgique ASBL (OP)
Hubert SERVAES	Saint-Vincent de Paul (OP)
Deborah MYAUX	Fédération des Services Sociaux (Concertation alimentaire) (OP)
ESPAGNE	
Marta GARCIA RODRIGUEZ	Ministère de l'emploi et de la Sécurité sociale (Autorité de gestion)
Elena BUSUTIL FERNANDEZ, Marta FERNANDEZ De HEREDIA GONZALEZ CHAMARRO	FEGA (Organisme intermédiaire)
Maria José BELTRAN VERDES Angel FRANCO Francisco GRECIANO RODRIGUEZ	Fédération Espagnole des Banques alimentaires (OP)
Maria Jesus GIL MENESES	Croix-Rouge espagnole (OP)

FINLANDE	
Sari T. NIEMI	Mavi (Autorité de gestion)
Ulla PESOLA	Kirkkopalvelut RY (OP)
Juha KERÄNEN	Työttömien Valtakunnallinen Yhteistoimintajärjestö (OP)
Matti HETEMÄKI	Suomen Punainen Risti (Croix-Rouge finlandaise) (OP)
Leena SUND	ADRA Finland Stäätiö (OP)
ITALIE	
Cristina BERLIRI Patrizia DE FELICI	Ministère du travail et des politiques sociales (Autorité de gestion)
Pasquale D'AGOSTINO Maria-Grazia CIOFANI	AGEA (Organisme intermédiaire)
Elisabetta LAGORIO	Croix-Rouge italienne (OP)
Vittore MESCIA	Fondation des Banques Alimentaires italiennes (OP)
Cristina VALESANI	Association Sempre Insieme per la Pace (OP)
Monica TOLA	Caritas (OP)
Giuseppe TAMBURRO	Banco delle Opere di Carità (OP)
Bruno IZZI	Comunità di Sant'Egidio (OP)

REPUBLIQUE TCHEQUE	
Ladislav KUCERA Robert J. HREBICEK	Ministère du travail et des affaires sociales (Autorité de gestion)
Fabrice MARTIN-PLICHTA	Fédération des Banques Alimentaires tchèques (OP)
M. Ales SLAVICEK Miroslav FRANČEK	Association Nadeje (OP)
ALLEMAGNE	
Stefan SCHWIERTZ	Ministère de l'emploi et des affaires sociales
Marco KOPPE	Die Tafeln (fédération nationale)
Viola KNERDEL	Die Tafeln (association locale) - Arbeitslosenservice « Horizont »
Andreas BRUDER	Franziskanerkloster Berlin-Pankow

Annexe 4 - Bibliographie sélective

- César C., 2007, Abena 2004-2005 : *Comportements alimentaires et situation de pauvreté. Aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire en France*, Institut de veille sanitaire / Université de Paris-13 / Conservatoire national des arts et métiers :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000728/>
- Conseil national de l'alimentation, 2012, *Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France* :
https://www.cna-alimentation.fr/v2/wp-content/uploads/2017/03/CNA_Avis72.pdf
- Cour de justice de l'Union européenne, arrêt du tribunal (cinquième chambre) du 13 avril 2011, République fédérale d'Allemagne contre Commission européenne, affaire T-576/08, recueil de la jurisprudence 2011 II-01578 :
http://ec.europa.eu/dgs/legal_service/arrets/08t576_en.pdf
- Cour des comptes européenne, 2009, *L'aide alimentaire de l'Union européenne en faveur des personnes démunies : une évaluation des objectifs ainsi que des moyens et des méthodes utilisés*, rapport spécial n° 6 :
<https://www.eca.europa.eu/fr/pages/NewsItem.aspx?nid=490>
- Cour des comptes française, 2016, *La réforme des organismes payeurs des aides agricoles : une stratégie à définir, des économies à rechercher. Rapport public annuel 2016*, Paris :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/10-reforme-organismes-payeurs-aides-agricoles-RPA2016-Tome-2.pdf>
- FORS Recherche Sociale, 2016, *Étude sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et l'accompagnement aux personnes proposé dans ce cadre*, rapport pour la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) :
http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_dgcs_vf_201611.pdf
- FORS Recherche Sociale, 2015, *Inégalités sociales et alimentation : besoins et attentes des personnes en situation d'insécurité alimentaire*, rapport pour le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et pour FranceAgriMer :
<http://agriculture.gouv.fr/inegalites-sociales-et-alimentation>
- Inspection générale des affaires sociales (IGAS), Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), 2014, *Évaluation ex ante du programme opérationnel 2014-2020 pour la mise en œuvre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)* :
<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article439>
- IPSOS, FFBA, 2012, *Étude nationale sur le profil des bénéficiaires de l'aide alimentaire auprès des CCAS et partenaires : rapport d'analyses du volet quantitatif « Bénéficiaires »* :
https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/rapport_ipsos_ffba_volet_beneficiaires_media.pdf

Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Institut de veille sanitaire, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, ORS Île-de-France, 2013, *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire : Étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005* :

<http://www.mangerbouger.fr/pro/IMG/pdf/2013-abena2-rapport.pdf>

République française, circulaire du 14 février 2012 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics, deuxième partie, journal officiel n° 0039 du 15 février 2012, page 2600 :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C10C088E5BD85AFE1A770F6EFDBA864C.tpdila14v_1?cidTexte=JORFTEXT000025364925&dateTexte=29990101

UNCCAS, 2014, *Baromètre de l'action sociale locale 2014 : l'évolution de la précarité telle qu'elle est perçue par les CCAS* :

<https://www.unccas.org/barometre-de-l-action-sociale-locale-2014-l-evolution-de-la-precarite-telle-qu-elle-est-percue#.Wp-mT4Vvv5I>

Union européenne, règlement UE n° 223/2014 du 11 mars 2014 relatif au Fonds européen d'aide aux plus démunis, journal officiel de l'Union européenne, L 72 du 12.3.2014, p. 1-41, en ligne sur EU Lex :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32014R0223>

Union européenne, directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE, journal officiel de l'Union européenne, L 94 du 28.3.2014, p. 65-242, en ligne sur EU Lex :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32014L0024>

Union européenne, règlement d'exécution 2016/594 de la Commission européenne établissant un modèle pour l'enquête structurée sur les bénéficiaires finaux de programmes opérationnels d'aide alimentaire et/ou d'assistance matérielle de base du Fonds européen d'aide aux plus démunis conformément au règlement (UE) n° 223/2014 du Parlement européen et du Conseil, journal officiel de l'Union européenne, L 103 du 19.4.2016, p. 13-21, en ligne sur EU Lex :

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/ELI/?eliuri=eli%3Areg_impl%3A2016%3A594%3Aoj

Union européenne, Programmes opérationnels du FEAD 2014-2020 de tous les pays enquêtés.

Union européenne, Rapports annuels d'exécution du FEAD 2014-2020 de tous les pays enquêtés.

Derniers rapports annuels d'activités des quatre réseaux associatifs partenaires de l'étude : FFBA, Secours populaire, Restos du Cœur, Croix-Rouge française (disponibles sur leurs sites internet).

Contribution des filières internationalisées et du commerce à l'emploi dans les secteurs agricole et agro-alimentaire

Raphaël Beaujeu¹, Charlotte Emlinger², Jared Greenville³, Marie-Agnès Jouanjean⁴

Résumé

Cet article explore les relations entre la participation des pays au commerce international et l'emploi dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Durant la période d'ouverture au commerce (données 1995-2005), les auteurs montrent que la hausse des importations a impacté négativement l'emploi des travailleurs non qualifiés et les inégalités de salaires. Néanmoins, pour les plus grands exportateurs, dont la France, l'impact positif des exportations a compensé cet effet des importations. Sur la période suivante (données 2004-2014), l'internationalisation croissante des filières a accru l'utilisation d'importations pour la production des exportations, générant un effet positif des importations de produits intermédiaires sur l'emploi. En Europe, en particulier en France, les exportations de produits intermédiaires ont également contribué à l'emploi dans le secteur agricole et dans les autres secteurs de l'économie.

Mots clés

Commerce international, chaînes de valeur mondiales, agriculture, agroalimentaire, emploi, qualifications, inégalités de salaires

Le texte ci-après ne représente pas nécessairement les positions officielles du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il n'engage que ses auteurs.

Remerciements

Cet article a été réalisé dans le cadre du projet Actif'Agri du Centre d'études et de prospective et a bénéficié des commentaires des membres de son groupe de travail. Les auteurs tiennent à remercier Gianluca Orefice (CEPII) pour les régressions qu'il a réalisées et pour sa contribution à ce travail.

1. Charge de mission Études et commerce international, Centre d'études et de prospective, MAA

2. Économiste, CEPII

3. Analyste Commerce et agriculture, OCDE

4. Analyste Commerce et agriculture, OCDE

Introduction

Une enquête internationale réalisée en 2014 montrait que 84 % des personnes interrogées dans les pays industrialisés et 73 % des Français interrogés considèrent que les échanges avec le reste du monde sont généralement une bonne chose pour l'économie de leur pays (Pew Research Center, 2014). Cependant, les avis sont plus ambigus lorsqu'il s'agit de désigner à qui ces échanges bénéficient le plus. Ainsi, seuls 24 % des Français pensent que le commerce international permet d'accroître l'emploi, et 14 % qu'il contribue à augmenter les salaires.

Cette enquête d'opinion reflète en réalité assez bien les principaux résultats de la littérature économique. Ces derniers montrent que les échanges internationaux contribuent à l'amélioration globale du bien-être à l'échelle d'un pays mais qu'ils créent, dans le même temps, des perdants et des gagnants. Dès le début du XX^e siècle, certains économistes néoclassiques montraient les effets positifs que pouvait engendrer l'ouverture aux échanges sur l'emploi et les salaires, dans les secteurs pour lesquels les pays disposaient d'avantages comparatifs, mais également les impacts négatifs dans les secteurs où les pays n'étaient pas compétitifs (Stolper et Samuelson, 1941).

Dans un contexte d'intégration commerciale croissante des secteurs agricole et agroalimentaire, l'impact des échanges sur l'emploi et les salaires demeure une question centrale. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, et jusqu'à aujourd'hui, les échanges de produits agricoles et alimentaires (import et export) ont doublé au niveau mondial et ont augmenté de 66 % en France (Uncomtrade, 2017). Le volume mais aussi la nature des échanges évoluent. Alors que, jusqu'à récemment, les échanges de biens et services au niveau mondial, tous secteurs confondus, étaient essentiellement composés de produits finis destinés à la consommation finale, les produits intermédiaires entrant dans le processus de production d'autres entreprises représentent désormais la majeure partie des transactions internationales. En 1995, les biens intermédiaires pesaient 57 % (2,8 milliards USD) des importations contre 65 % (11 milliards USD) aujourd'hui (Uncomtrade, 2017). Dans les secteurs agricole et agroalimentaire, les produits intermédiaires constituent également une part croissante des échanges. En France, au cours de ces dix dernières années, le taux de croissance annuel des échanges de produits intermédiaires dans ce secteur a été supérieur à celui des produits destinés à la consommation finale (37 % contre 29 %) (Uncomtrade, 2017). La part croissante des produits intermédiaires dans le commerce de produits agricoles s'explique notamment par l'internationalisation des filières ou le développement de « chaînes de valeur mondiales » agricoles et agroalimentaires (OCDE, 2017a ; Humphrey *et al.*, 2002).

Afin de saisir les implications liées à l'évolution des échanges de produits agricoles et alimentaires sur l'emploi et les salaires, notamment en France, la première partie de cet article s'attache à préciser les effets de l'ouverture au commerce (accroissement des exportations et des importations) sur l'emploi salarié et les inégalités de salaires, entre travailleurs qualifiés et non qualifiés. La deuxième partie ré-interroge la relation entre commerce et emploi, dans un contexte de filières agricoles et agroalimentaires internationalisées, et analyse leur contribution directe et indirecte à l'emploi dans le secteur agricole français, ainsi que dans les autres secteurs de l'économie.

1. Impacts de l'intégration croissante au commerce international sur l'emploi et les inégalités de salaire

De nombreux auteurs ont étudié dans quelle mesure l'ouverture aux échanges internationaux avait ou non pour effet d'accroître les inégalités d'emploi et de salaires au sein des économies. Le cadre théorique de référence, pour analyser le lien entre commerce et inégalités, est fourni par le modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS) (Ohlin, 1933 ; Stolper et Samuelson, 1941), dans lequel les échanges dépendent des différences relatives de dotations de facteurs entre pays. Dans ce modèle, lorsque les pays s'ouvrent au commerce, chacun se spécialise dans la production des biens qui utilisent le plus les facteurs de production disponibles en abondance. Suite à l'ouverture aux échanges, le facteur relativement abondant devient davantage demandé et donc mieux rémunéré, et inversement pour le facteur relativement rare. Les pays riches en main-d'œuvre hautement qualifiée se spécialisent dans l'exportation de biens qui utilisent ce facteur plus intensément, générant ainsi une forte demande en emplois qualifiés. Par ailleurs, l'accroissement des importations augmente la concurrence sur le marché domestique, ce qui est à l'origine d'une ré-allocation des facteurs de production vers les secteurs intensifs en emplois qualifiés, au détriment des emplois non qualifiés. La prédiction de ce modèle est alors simple (théorème Stolper-Samuelson) : dans les économies développées, mieux dotées en travailleurs qualifiés, les salaires de ces derniers augmentent tandis que ceux des travailleurs peu qualifiés diminuent, ce qui entraîne une inégalité croissante (Stolper et Samuelson, 1941). Dans les pays en développement, plus abondants en main-d'œuvre peu qualifiée, les inégalités diminuent.

Différents travaux ont été réalisés pour tester empiriquement cette prédiction du modèle HOS, pour l'ensemble des secteurs, et les résultats ont été mitigés (voir Baldwin, 2008, et CEPPII, 2017, pour une évaluation historique). En revanche, à notre connaissance, il n'existe pas de travaux ayant testé cette prédiction pour le cas spécifique du secteur agricole et agroalimentaire.

1.1. Évolution des emplois et du coût du travail des salariés qualifiés et non qualifiés

Cette section évalue l'impact du commerce sur l'emploi salarié et la rémunération, dans les secteurs agricole et agroalimentaire, sur la période 1995-2005, à partir de la base de donnée EU KLEMS et BACI (voir encadré 1). Cette période est particulièrement intéressante pour l'analyse, car elle correspond à l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC et marque ainsi le début du processus d'ouverture au commerce dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Par ailleurs, les données d'emploi par type de qualification de la base EU KLEMS, pour le secteur agroalimentaire, ne sont pas disponibles pour une période plus récente. Les informations contenues dans cette base n'étant pas renseignées à l'échelle de chaque produit agricole et agroalimentaire, l'analyse économétrique de l'impact des échanges sur l'emploi salarié est réalisée de manière agrégée pour ces deux sous-secteurs et pour l'ensemble des pays disponibles dans cette base : France, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, Royaume-Uni, Hongrie, Irlande, Italie, Autriche, Belgique, République tchèque, Pays-Bas, Pologne, Suède, États-Unis, Australie, et Japon.

Dans la base EU KLEMS, le degré de qualification est estimé sur la base du niveau de diplôme des travailleurs. Ainsi, les salariés dits « très qualifiés » sont ceux disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur, les salariés « qualifiés » sont les diplômés de l'enseignement secondaire, tandis que les « non qualifiés » ne disposent pas de diplôme⁵.

5. Pour davantage de détails, voir EU KLEMS Consortium (2007)

Encadré 1 - Base de données utilisée pour l'analyse présentée en partie 1

Les données relatives à l'emploi mobilisées pour cette analyse proviennent de la base de données EU KLEMS (version de mars 2008). Cette base est construite par un consortium de centres de recherche et de statistique, et financée par la Commission européenne. Elle contient des données de productivité et de croissance dans l'Union européenne et dans quelques autres pays développés, au niveau des secteurs d'activité. Elle fournit également des données d'emploi salarié et de rémunération, par secteur et niveau de qualification (3 niveaux), élaborées à partir de sources disponibles au niveau européen et permettant ainsi la comparabilité internationale. S'agissant du secteur agricole, il est important de noter que les données issues de sources macroéconomiques (comptes annuels) et microéconomiques (enquêtes sur l'emploi, enquêtes sur la structure des salaires, enquêtes conjoncturelles sur les salaires) ne couvrent pas toujours bien le secteur agricole ou ne prennent pas suffisamment en compte certaines de ses spécificités (notamment prédominance du travail non salarié). Les données disponibles résultent donc en partie d'extrapolations et ces fragilités doivent être prises en considération dans la lecture des résultats de la première partie de cet article. Pour cette étude, les données d'emploi et de coût du travail de la base EU KLEMS sont mobilisées pour analyser les inégalités entre les salariés des secteurs agricole et agroalimentaire, selon qu'ils sont diplômés de l'enseignement secondaire (salariés « qualifiés ») ou sans diplôme (salariés « non qualifiés »)⁶. S'agissant de l'emploi (respectivement du coût du travail), la donnée disponible concerne la part de chaque niveau

de qualification dans la totalité des heures travaillées (respectivement du coût du travail) pour un secteur donné, dans un pays donné. La restriction de l'analyse sur le champ des salariés (seule catégorie pour laquelle des données sur le coût du travail sont disponibles ou peuvent être estimées) a peu d'enjeu pour le secteur agroalimentaire où l'essentiel de la force de travail est salariée. Cette restriction est plus forte pour le secteur agricole dans un contexte où l'activité est largement assurée par les non salariés. Par exemple, en France, selon le recensement agricole, en 2000, moins de 30 % du travail dans les exploitations moyennes et grandes était assuré par les salariés permanents et saisonniers. Cette proportion est toutefois plus élevée dans les grandes exploitations (50 % environ), les plus exposées au commerce international (Agreste – Données en ligne).

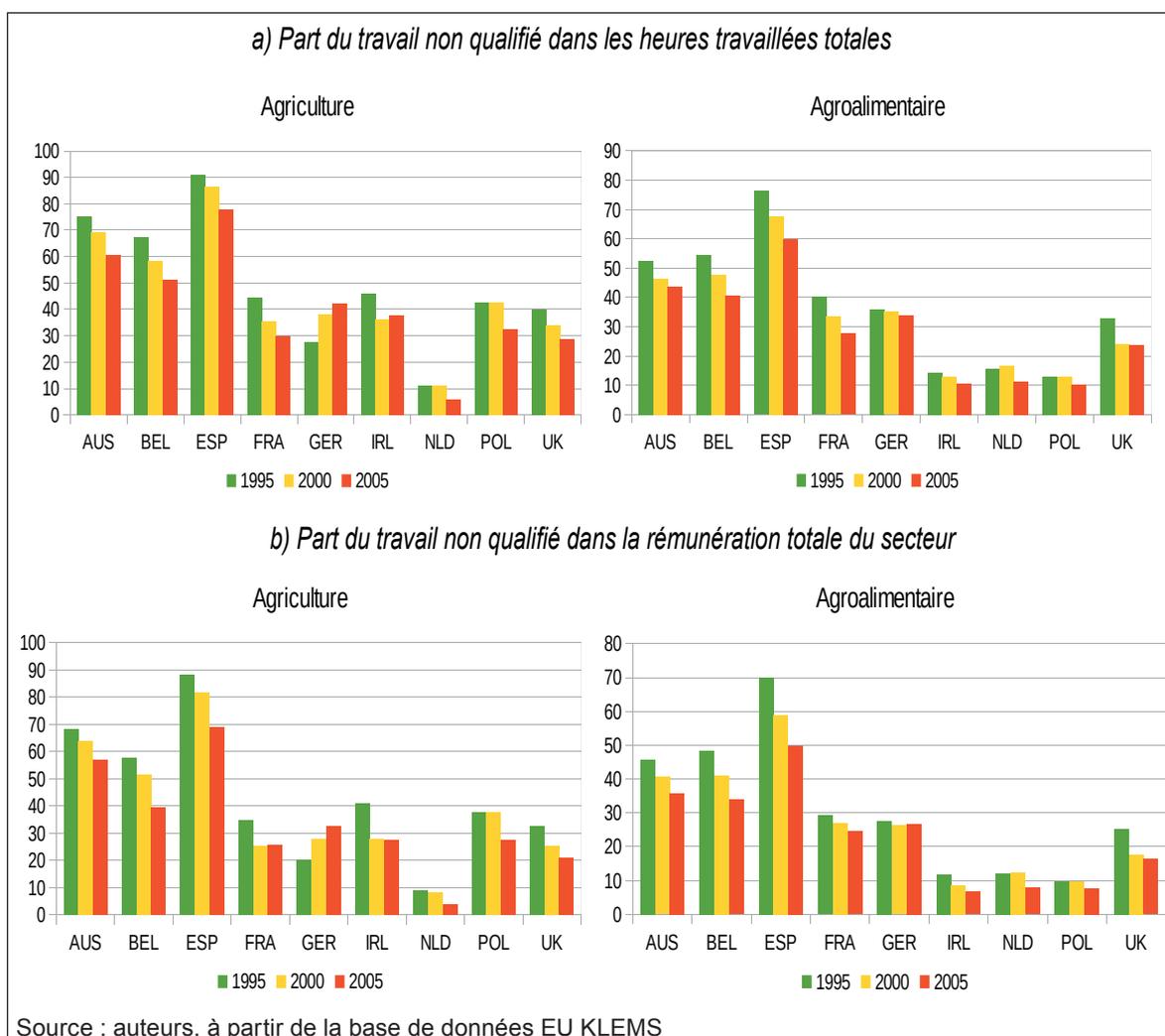
Les données de commerce international utilisées dans ce travail proviennent de la base BACI du CEPII. Elle fournit les données de commerce bilatéral entre plus de 200 pays, au niveau le plus fin de la nomenclature harmonisée des produits (6 digits). Cette base harmonise les données sources de commerce de la base COMTRADE des Nations unies, qui compile les déclarations de quelques 150 pays. Cette procédure d'harmonisation consiste à réconcilier les informations fournies par les pays exportateurs et les pays importateurs, afin de disposer de données plus exhaustives et plus fiables. Les valeurs exportées (en milliers de dollars américains) sont agrégées par grands secteurs (agriculture et agroalimentaire, suivant la classification des activités économiques ISIC) et pour l'ensemble des destinations.

Sur la période 1995-2005, la part des non qualifiés dans l'emploi salarié des secteurs agricole et agroalimentaire a fortement diminué, pour l'ensemble des principaux pays exportateurs, excepté en Allemagne (figure 1). Ainsi, en France et au Royaume Uni, cette part est passée de 40 % en 1995 à moins de 30 % en 2005 dans le secteur agricole (19 % tous secteurs confondus). L'élévation du niveau de qualification traduit essentiellement

6. La littérature sur les inégalités de salaire selon le niveau de qualification mesure généralement l'écart de salaires entre les niveaux de qualification extrêmes (voir par exemple Orefice *et al*, 2018). L'une des raisons est notamment que la substitution entre travailleurs qualifiés et non qualifiés est plus importante (donc leur demande relative impacte moins leur salaires relatifs) que entre travailleurs très qualifiés et non qualifiés. Cependant, le nombre de salariés très qualifiés étant particulièrement faible en agriculture, les données d'enquête de la base EU Klems concernant ces individus sont fragiles. Les auteurs ont donc considéré plus solide statistiquement pour cette analyse du secteur agricole de se focaliser sur les salariés « qualifiés » et « non qualifiés » plutôt que sur les extrêmes.

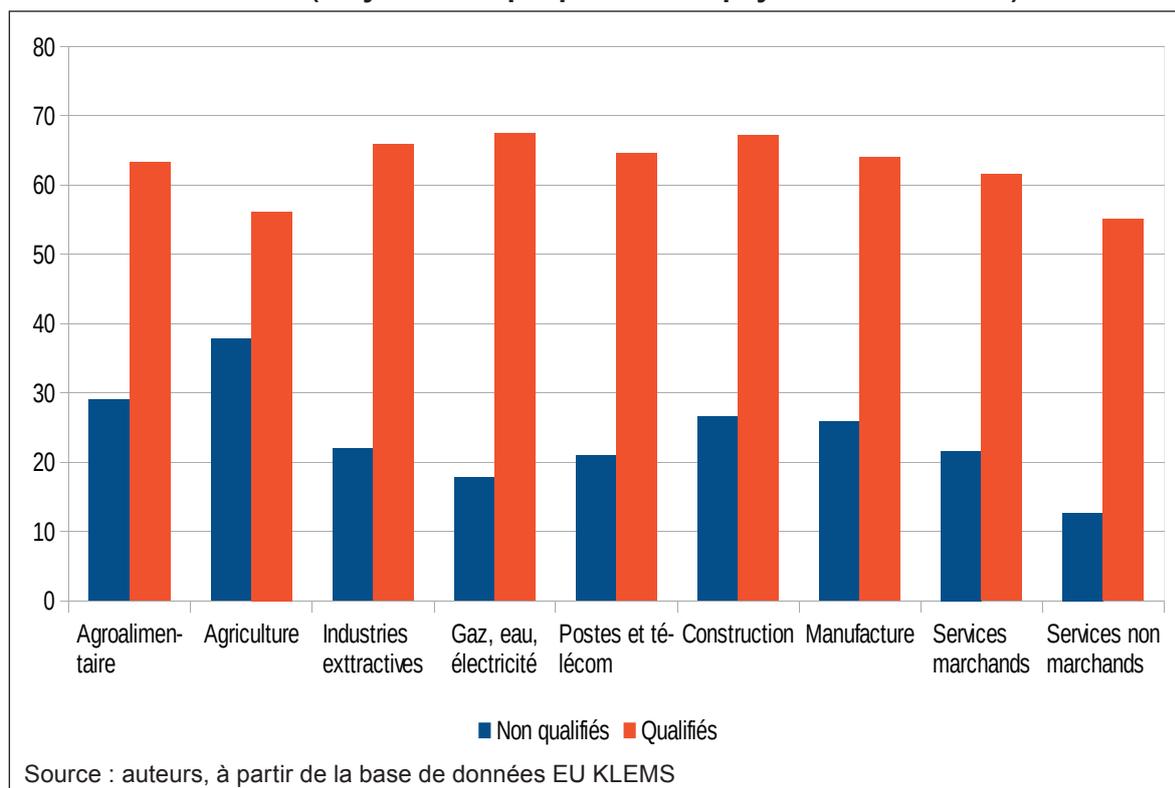
l'évolution du métier d'agriculteur et des besoins de compétences associés. Logiquement, cette évolution s'accompagne d'une réduction concomitante de la part de la rémunération du travail non qualifié dans le coût total du travail, sur la même période (figure 1). En 2005, la répartition de la rémunération selon le niveau de qualification demeurait néanmoins hétérogène selon les pays. Alors qu'en 2005 le travail non qualifié ne représentait que 4 % du coût total du travail dans le secteur agricole aux Pays-Bas, il atteignait encore près de 70 % en Espagne et 57 % en Australie.

Figure 1 - **Part des heures travaillées et de la rémunération des travailleurs non qualifiés entre 1995 et 2005 (%)**



Si la part des salariés non qualifiés dans les secteurs agricole et agroalimentaire s'est réduit sur la période 1995-2005, il n'en reste pas moins que ce type d'emploi demeurait en 2005 davantage représenté dans l'agriculture et l'agroalimentaire que dans les autres secteurs de l'économie (figure 2). Ainsi, pour l'ensemble des pays compris dans cette analyse, la part des travailleurs non qualifiés dans le total des heures travaillées était en moyenne de 38 % dans l'agriculture et de près de 30 % dans agroalimentaire, alors que cette proportion ne dépassait pas 26 % dans le reste du secteur manufacturier, et atteignait tout juste 20 % dans certains secteurs des services.

Figure 2 - Part du travail non qualifié et qualifié dans les heures travaillées totales des salariés, par secteur, pour l'ensemble des pays en 2005 (%) (moyenne simple pour les 18 pays de l'échantillon)



Dans le secteur agricole, le recours moins intensif à une main-d'œuvre non qualifiée, entre 1995 et 2005, s'est accompagné, dans la plupart des pays (Espagne, Pays-Bas, Grande Bretagne) d'un accroissement de la part des salariés qualifiés dans le coût horaire du travail relativement aux non qualifiés (voir encadré 2 pour l'estimation des coûts horaires). Dans d'autres pays tel que la Pologne, les inégalités sont restées assez stables. A contrario, en France, les inégalités se seraient réduites entre 1995 et 2005, tant dans le secteur agricole que dans le secteur agroalimentaire. Ce positionnement atypique de la France par rapport aux autres pays est constaté dans d'autres études sur l'évolution des inégalités de salaires, tous secteurs confondus (Piketty et Saez, 2006 ; Autor, 2010 ; CEPPII 2017), l'une des raisons invoquées étant l'effet modérateur sur les inégalités du niveau de régulation plus élevé du marché du travail en France (OCDE, 2013a). Dans le secteur agricole et agroalimentaire, la baisse observée mériterait toutefois une étude plus approfondie afin de pleinement en saisir les causes⁷.

7. Les travaux analysant la polarisation du marché du travail en France définissent généralement le niveau de qualification en fonction du poste occupé, ce qui permet une désagrégation plus précise que les trois classes obtenues avec le niveau de diplôme

Encadré 2 - Évolution du coût horaire du travail relatif entre qualifiés et non qualifiés entre 1995 et 2005

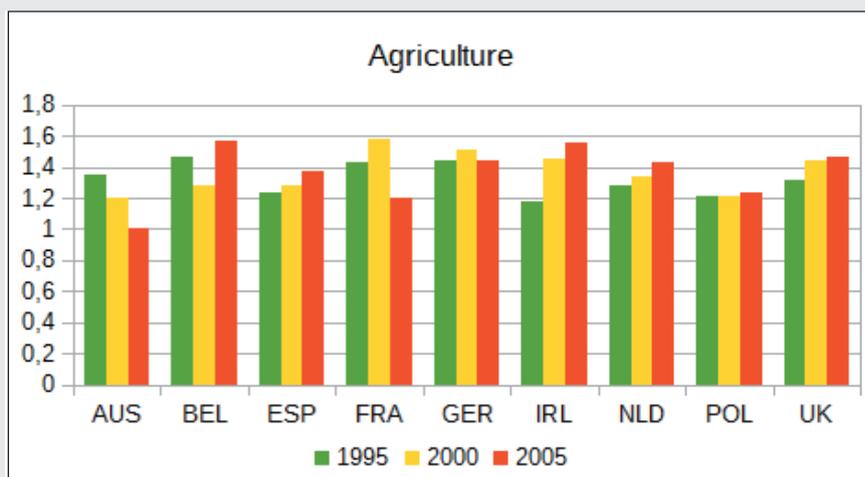
L'évolution de la part des travailleurs non qualifiés dans l'ensemble des heures travaillées et dans le coût total du travail donne un premier aperçu des transformations du marché du travail par niveau de qualification. Pour analyser l'évolution des inégalités de rémunération sur le marché du travail, entre

les salariés qualifiés et les salariés non qualifiés, il convient toutefois de privilégier un indicateur de coût relatif du travail entre ces deux catégories. Cet indicateur peut être calculé à partir des parts de chaque catégorie de salariés dans l'ensemble des heures travaillées et dans les rémunérations.

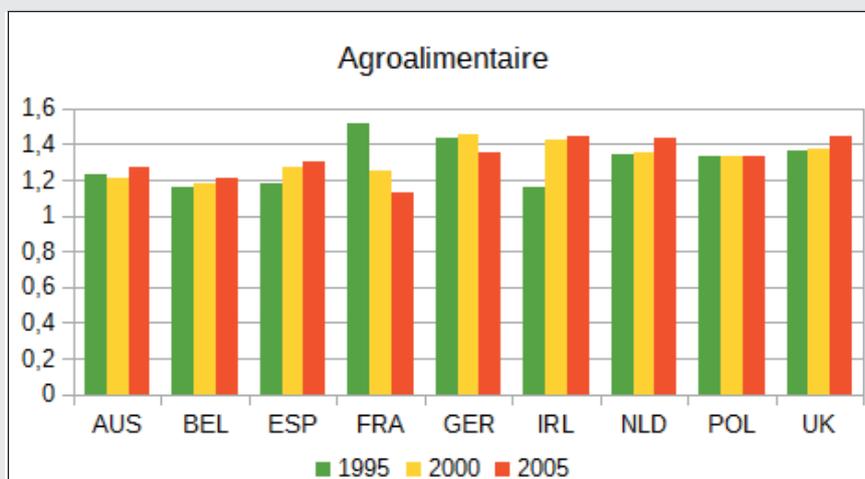
$$\frac{\text{Coût horaire qualifiés}}{\text{Coût horaire non qualifiés}} = \frac{\text{Part des qualifiés dans coût du travail}}{\text{Part des non qualifiés dans coût du travail}} \times \frac{\text{Part des non qualifiés dans heures travaillées}}{\text{Part des qualifiés dans heures travaillées}}$$

La figure 3 retrace l'évolution de ce ratio entre 1995 et 2005.

Figure 3 - Évolution du ratio (coût horaire du travail des salariés qualifiés / coût horaire du travail des salariés non qualifiés) dans les secteurs agricole et agroalimentaire entre 1995 et 2005



Source : auteurs, à partir de la base données EU KLEMS

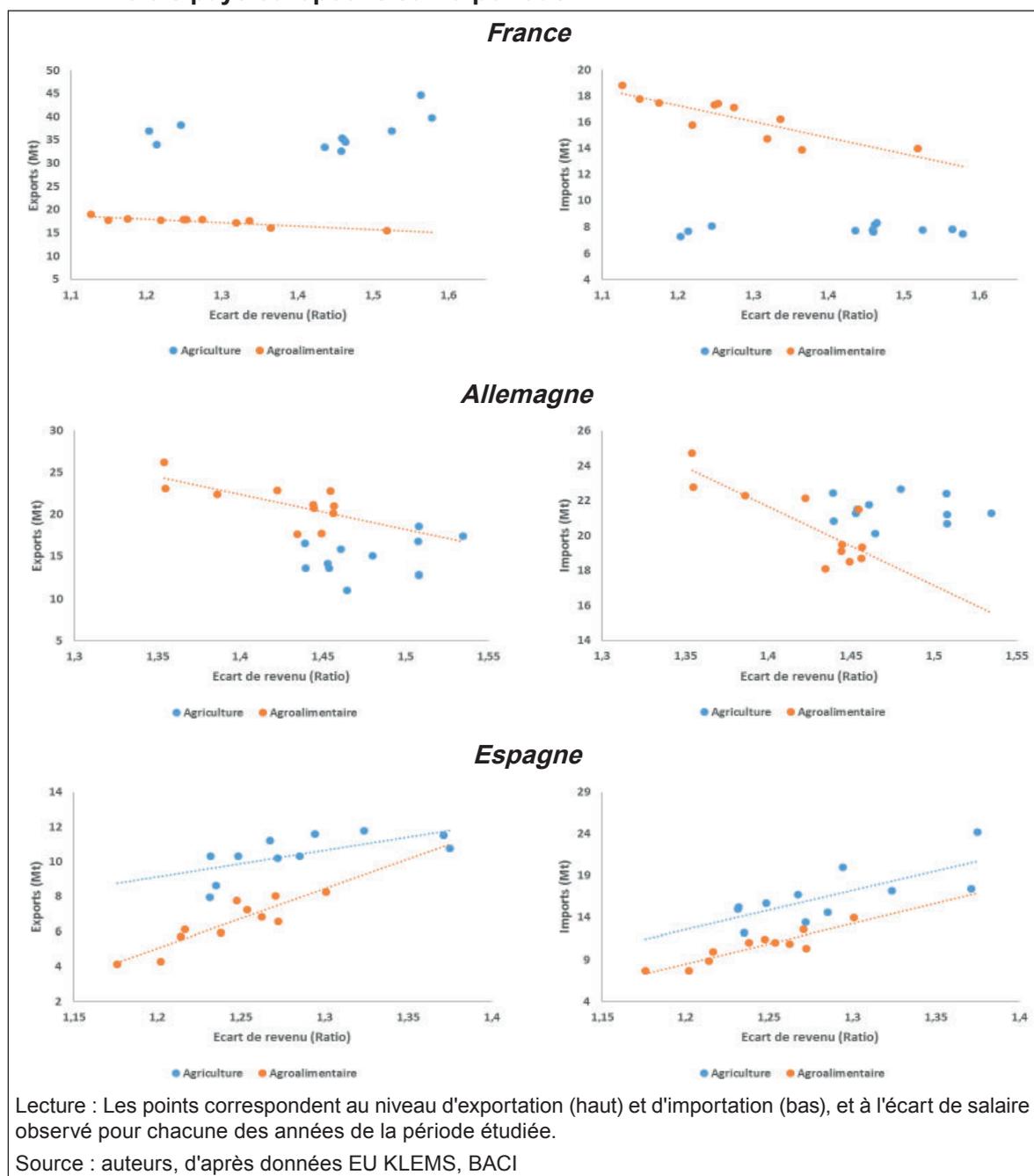


Source : auteurs, à partir de la base données EU KLEMS

1.2. Évolution du commerce et des inégalités de salaire sur la période d'analyse

L'analyse en statistiques descriptives pour quelques pays européens ne permet pas d'établir, a priori, de relations claires entre les inégalités de rémunérations et les flux commerciaux sur la période 1995-2005 (figure 4). Dans le secteur agroalimentaire, la relation entre flux de commerce (exportations et importations) et ratios de revenu est négative pour la France et l'Allemagne, mais paraît positive en Espagne. S'agissant du secteur agricole, la corrélation entre flux de commerce et ratio de revenu semble positive en Espagne mais peu marquée en France et en Allemagne.

Figure 4 - **Comparaison entre les inégalités de coût du travail et les échanges pour trois pays européens sur la période 1995-2005**



Pour aller plus loin, une analyse économétrique des déterminants de l'emploi et des inégalités de revenu est conduite sur un échantillon plus large de pays en intégrant les données relatives aux échanges au côté d'autres facteurs susceptibles d'expliquer les évolutions de l'emploi et des rémunérations.

1.3. Estimation de l'impact du commerce sur l'emploi et sur la rémunération des travailleurs non qualifiés

Afin d'étudier l'impact du commerce extérieur sur l'emploi et la rémunération des travailleurs, en particulier des travailleurs non qualifiés, relativement à l'ensemble des travailleurs, une estimation économétrique a été menée sur un panel de 18 pays observés pendant 10 années (1995-2005) dans les deux sous-secteurs agricole et agroalimentaire.

Méthode d'estimation

Pour estimer l'effet du commerce international sur le marché du travail, nous nous appuyons sur la stratégie empirique développée par Revenga (1997). L'équation estimée est la suivante :

$$y_{ist} = M_{ist} + X_{ist} + \xi_{ist} + \delta_{is} + \delta_{it} + \varepsilon_{ist}$$

Les variables expliquées y_{ist} , définies au niveau du pays i , du secteur s et de l'année t , sont successivement : i) le total des heures travaillées, ii) la part des heures des travailleurs non-qualifiés dans le total des heures travaillées, iii) la part de la rémunération des travailleurs non-qualifiés dans la rémunération totale. Les variables M_{ist} et X_{ist} sont les variables d'intérêt. Elles correspondent au total des importations et des exportations du pays i dans le secteur s l'année t (exprimées en logarithme).

Un ensemble de variables ξ_{ist} est ajouté à l'estimation afin de contrôler des caractéristiques du secteur s dans le pays i l'année t : productivité globale des facteurs, intensité capitaliste, indice de prix des produits intermédiaires. En effet, la dynamique de l'emploi et des salaires, dans chaque pays-secteur, peut être liée à des évolutions technologiques qui peuvent être captés par la mesure des changements de productivité globale des facteurs et/ou de l'intensité capitaliste du pays-secteur. En outre, un changement du prix des biens intermédiaires peut modifier l'allocation optimale des facteurs de la production et donc la demande de travailleurs (qualifié vs non qualifiés). Les effets fixes pays-années sont ajoutés pour contrôler dans nos régressions la dynamique temporelle de chaque pays (i.e. business cycle), tandis que l'inclusion d'effets fixes pays-secteur capte tous les facteurs qui leurs sont spécifiques et qui peuvent avoir un impact sur le marché du travail (ex. différentes législations sur le travail).

L'estimation est réalisée avec la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). Les tableaux 1 et 2 détaillent les résultats obtenus. Les figures 5 et 6 illustrent et synthétisent les points clés.

Effets du commerce sur la part des travailleurs non qualifiés dans l'emploi

Les résultats de l'analyse suggèrent que, pour l'ensemble des pays et les deux sous-secteurs étudiés, les importations ont un effet négatif et significatif sur l'emploi des travailleurs non qualifiés (figure 5). Cet effet, relativement standard dans la littérature (Burstein et Vogel, 2016), s'explique par la concurrence induite par les produits importés sur

le marché, qui diminue le besoin en main-d'œuvre non qualifiée. Lorsque l'on distingue l'effet des importations selon leurs origines géographiques (figure 5, équation (1) et (2)), il apparaît que l'effet négatif des importations est essentiellement dû aux importations en provenance d'Afrique et des pays d'Europe, hors UE à 15. L'estimation économétrique montre qu'un accroissement de 1 % des importations en provenance d'Afrique et d'Europe hors UE à 15, génère une réduction de 0,9 % de la part du travail non qualifié dans le nombre total d'heures de travail (figure 5, équation (1)).

Par ailleurs, l'impact négatif des importations sur la rémunération des travailleurs non qualifiés est compensé par l'effet positif des exportations (effet net positif de l'ouverture au commerce), lorsque celles-ci sont suffisamment élevées (figure 5, équation (3)). Le coefficient positif et significatif obtenu par le croisement des importations et des exportations suggère une compensation des exportations sur l'emploi non qualifié, pour les pays ayant des niveaux d'exportations de produits agricoles et agroalimentaires supérieurs à 11,3 millions de tonnes (voir annexe 1). Les pays de l'échantillon étudié qui atteignent ces niveaux d'exportations – ceux pour lesquels l'effet net de l'ouverture aux échanges a donc été positif pour l'emploi non qualifié – sont les États-Unis, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Australie, la Belgique, l'Espagne et l'Italie.

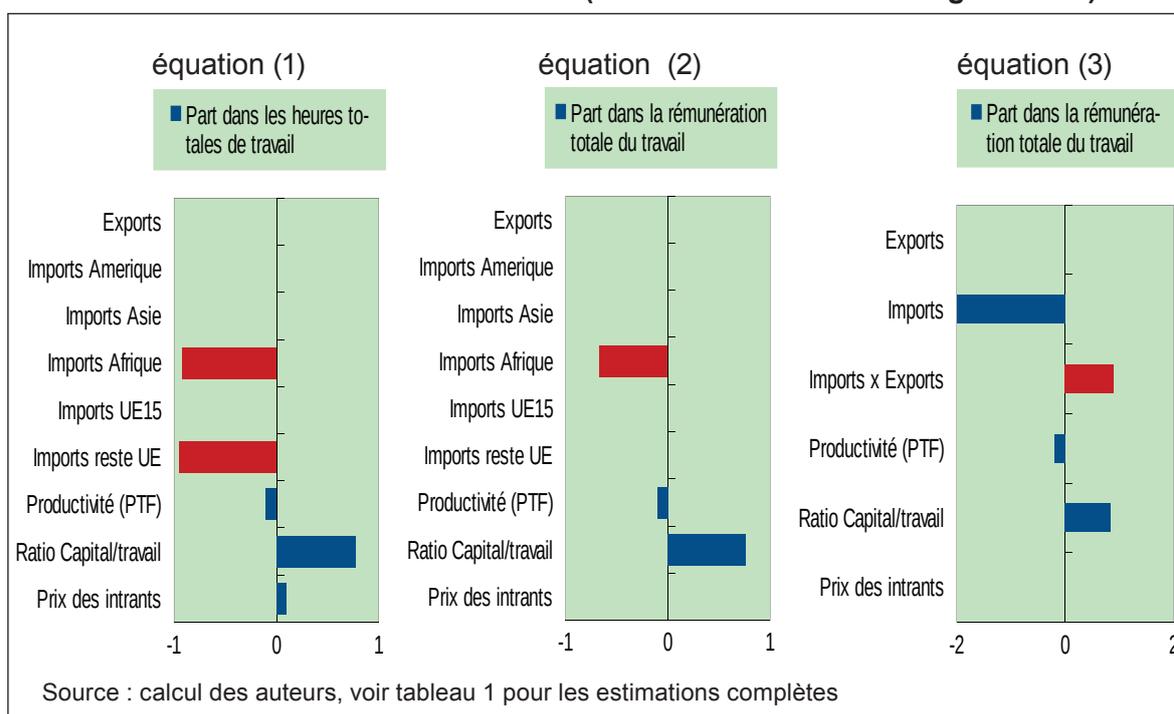
Tableau 1 : **Résultats des régressions sur l'impact du commerce sur la part des emplois non qualifiés dans l'emploi et la rémunération dans l'agriculture et l'agroalimentaire**

	Part des travailleurs non qualifiés		
	Dans le nombre d'heures travaillées	Dans la rémunération totale	
	(1)	(2)	(3)
Exports	-0.545 (0.572)	0.005 (0.543)	0.096 (0.540)
Imports			-2.164** (1.028)
Imports×Exports			0.892** (0.447)
Imports d'Amérique	-0.036 (0.637)	0.513 (0.702)	
Imports d'Asie	-0.482 (0.582)	0.507 (0.562)	
Imports d'Afrique	-0.915** (0.395)	-0.666** (0.330)	
Imports de l'UE (15)	0.410 (0.671)	-0.390 (0.694)	
Imports reste Europe	-0.947** (0.387)	-0.399 (0.445)	
Productivité (PTF)	-0.049*** (0.010)	-0.043*** (0.012)	-0.041*** (0.012)
Ratio Capital/travail	0.767** (0.362)	0.763** (0.336)	0.841** (0.326)
Prix intrants (indice)	0.089*** (0.030)	0.046 (0.036)	0.025 (0.034)
EF Pays-année	oui	oui	oui
EF pays-secteur	oui	oui	oui
Observations	352	352	352
R2	0.998	0.998	0.998

significativité * 10% ** 5% *** 1%

Source : calcul des auteurs

Figure 5 - Facteurs influençant la part des emplois non qualifiés dans les heures et la rémunération totales du travail (valeur des coefficients significatifs)



Effets du commerce sur la rémunération relative entre travailleurs qualifiés et non qualifiés

Les effets constatés du commerce sur l'emploi et la rémunération des travailleurs non qualifiés laissent supposer que l'ouverture aux échanges peut également influencer les inégalités de rémunérations, entre travailleurs qualifiés et non qualifiés. Afin de tester cette hypothèse, une nouvelle spécification économétrique a été réalisée. L'équation estimée est similaire à la spécification précédente, mais la variable à expliquer y_{ist} est à présent le ratio entre la rémunération horaire du travail des travailleurs qualifiés et celle des non-qualifiés (en logarithme). Les variables de contrôle restent inchangées.

Les résultats de l'estimation économétrique tendent à conclure que les exportations ont un impact négatif et significatif sur le ratio des rémunérations, ce qui signifie qu'exporter réduit l'écart entre la rémunération des travailleurs qualifiés et celle des non qualifiés (figure 6). L'explication serait qu'exporter sur les marchés internationaux est à l'origine d'une forte demande de travailleurs en production (non qualifiés) et induit donc une pression à la hausse des salaires des non qualifiés, ce qui réduit l'écart de rémunérations. Ce résultat est cohérent avec les précédents, qui montraient que les exportations impactent positivement la rémunération des travailleurs non qualifiés, relativement à la rémunération globale du travail (figure 5, équation (3)). Ce résultat pourrait s'expliquer en partie par les caractéristiques des secteurs agricole et agroalimentaire européens, qui sont relativement plus intensifs en emplois non qualifiés que les autres secteurs.

S'agissant des importations, les estimations indiquent que l'impact sur les écarts de rémunérations dépend du pays d'origine. L'estimation révèle que les importations en

provenance des pays de l'UE à 15 réduisent l'écart entre le salaire des travailleurs qualifiés et celui des non qualifiés, tandis que les importations en provenance des pays d'Afrique et d'Amérique ont tendance à l'augmenter. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que les importations en provenance d'Afrique et d'Amérique concurrenceraient davantage les secteurs domestiques intensifs en emplois non qualifiés, comparées aux importations en provenance des pays de l'UE à 15. À ce titre, l'impact négatif et positif des importations en provenance respectivement d'Asie et d'Amérique, sur les inégalités de salaires, peut sembler surprenant. Pour comprendre ce résultat, il convient de rappeler que l'Amérique comprend notamment l'ensemble des pays d'Amérique Centrale et du Sud tandis que l'Asie intègre les pays d'Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande).

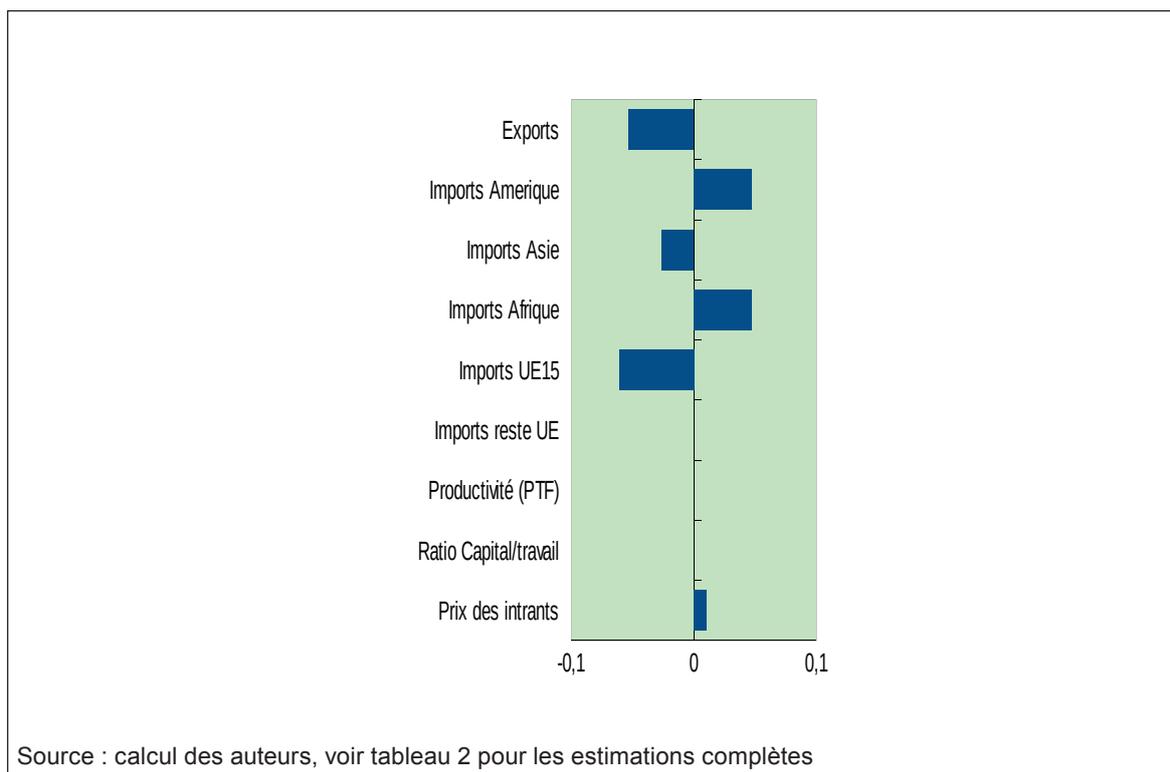
Tableau 2 : Impacts du commerce sur le coût horaire du travail des qualifiés relativement aux non qualifiés

	Ratio qualifiés/non qualifiés
Exports	-0.053* (0.031)
Imports Amérique	0.047** (0.023)
Imports Asie	-0.026** (0.012)
Imports Afrique	0.047*** (0.016)
Imports UE15	-0.061*** (0.022)
Imports reste UE	0.003 (0.010)
Productivité (PTF)	-0.000 (0.000)
Ratio Capital/travail	0.008 (0.007)
Prix des intrants	0.004*** (0.001)
Observations	352
R2	0.988

Significativité * 10% ** 5% *** 1%

Source : calcul des auteurs

Figure 6 - Facteurs influençant le coût horaire du travail des qualifiés relativement aux non qualifiés (valeur des coefficients significatifs)



Cette section a montré que, sur la période 1995-2005, les effets de l'ouverture au commerce sur l'emploi et la rémunération, dans les secteurs agricole et agroalimentaire, varient selon la nature des emplois et les flux d'échanges considérés. Pour l'ensemble des dix-huit pays étudiés, les importations de produits intégrant une part importante de travail non qualifié impactent négativement l'emploi et la rémunération des travailleurs disposant du même niveau de qualification, ce qui participe à l'accroissement des inégalités de revenus. À l'inverse, l'augmentation des exportations contribue à accroître l'emploi et la rémunération des travailleurs non qualifiés, ce qui tend à réduire les inégalités de revenus. Ce dernier résultat, contraire aux prédictions du modèle HOS, s'explique vraisemblablement par un contenu en emploi non qualifié des exportations, plus important dans les secteurs agricole et agroalimentaire que dans le reste de l'économie. Par ailleurs, cette section révèle que, pour les pays de l'échantillon étudié qui exportent davantage de produits agricoles et agroalimentaires (États-Unis, France, Allemagne, Pays-Bas, Australie, Belgique, Espagne, Italie), l'effet net de l'ouverture au commerce sur l'emploi et la rémunération des travailleurs non qualifiés est positif.

En isolant l'impact des importations de celui des exportations, l'analyse précise l'effet de l'ouverture au commerce sur l'emploi, mais ne tient pas compte du fait que les échanges se réalisent de manière croissante au sein de chaînes de valeurs mondiales agricoles et agroalimentaires (CVMs). Ces dernières désignent l'ensemble des activités menées par les entreprises pour mettre un produit sur le marché, depuis sa conception jusqu'à son utilisation finale, et incluent notamment la conception, la production, la transformation, la logistique et la distribution (Gereffi *et al.*, 2011). Ces activités peuvent être réalisées par une seule et même entreprise, ou réparties entre plusieurs intervenants. Le fait que, depuis le début des

années 2000, ces activités soient fragmentées de manière croissante, entre plusieurs pays à travers le monde, permet aujourd'hui d'utiliser les termes de « chaînes de valeur mondiales » et de « filières internationalisées ».

L'internationalisation des filières agricoles et agroalimentaires est susceptible de modifier l'impact différencié des importations et des exportations sur l'emploi, précédemment établi, pour plusieurs raisons. D'une part, le développement des CVMs accentue les interactions entre ces deux flux d'échanges. La fragmentation de la production au niveau international se traduit, pour beaucoup de firmes, par une utilisation accrue de produits intermédiaires importés dans leur processus de production de biens destinés au marché domestique et à l'exportation. Dès lors, les importations ne viennent plus uniquement concurrencer l'emploi non qualifié domestique, en se substituant à la production nationale (HOS), mais peuvent également contribuer à sa croissance. De plus, l'éclatement géographique de la production amène à reconsidérer l'idée selon laquelle les échanges dépendent des différences relatives de dotations de facteurs entre pays (HOS), ainsi que les prédictions associées sur les inégalités de salaires. Si les firmes peuvent importer des biens intermédiaires et délocaliser certaines de leur activités de production, elles peuvent tirer partie des facteurs de production étrangers et ainsi réduire la contrainte liée à la disponibilité, sur le territoire national, des facteurs de production (voir Baldwin et Robert-Nicoud, 2010).

2. L'emploi agricole dans un contexte de filières internationalisées

2.1. Croissance des chaînes de valeur mondiales agricoles et agroalimentaires

Un phénomène en pleine croissance

Si l'éclatement géographique de la production ne constitue pas un phénomène nouveau, son ampleur s'est nettement accrue en raison d'une réduction considérable du coût des échanges et de la volonté des entreprises d'accéder à de nouveaux marchés. Sous l'effet conjugué de technologies de l'information et de communication (TIC) moins onéreuses et plus fiables, et du développement de la conteneurisation, de l'automatisation et de l'intermodalité du transport des marchandises, les coûts induits par la coordination d'activités complexes, au sein et entre des entreprises, même très éloignées, ont considérablement diminué (Baldwin, 2012). Parallèlement à ces avancées technologiques, le processus de libéralisation en cours depuis le milieu des années 1990 s'est traduit par une réduction des obstacles commerciaux, dont les droits de douane, accentuant la baisse du coût des échanges. Pour autant, l'expansion des CVMs ne s'explique pas uniquement par des questions de coûts. L'évolution démographique et la croissance rapide que l'on observe, dans plusieurs grandes économies, impliquent qu'une part croissante de l'activité économique mondiale se déroule en dehors des pays industrialisés (OCDE, 2017a). Les entreprises qui cherchent à tirer pleinement avantage de ces nouveaux centres de croissance souhaitent y être présentes, notamment par des activités de distribution et de production.

Apanage hier des secteurs du textile-habillement et de l'automobile, la fragmentation de la production s'est étendue ces dernières années à l'ensemble des secteurs, à divers

degrés (OCDE, 2013b). La capacité de fractionnement du processus de production, pour chaque secteur, est évidemment liée aux caractéristiques techniques des produits : leur nature, la pluralité ou non de leurs composants, le degré de contenu technologique, la répartition de la valeur matérielle/immatérielle dans leur conception et leur réalisation, et le coût induit par la dispersion géographique de la production. Si les processus de production, dans le secteur industriel et manufacturier, se prêtent particulièrement bien à la fragmentation des activités de production, cela est moins évident dans le secteur des services, où la fourniture du produit est difficilement dissociable de son lieu de consommation, ainsi que dans le secteur agricole, du fait notamment de la nature périssable du produit et du nombre d'étapes de production plus limité.

Si la participation du secteur agricole et alimentaire aux CVMs demeure inférieure aux autres secteurs, elle a connu une croissance équivalente à celle des secteurs manufacturier, industriel et des services (OCDE, 2017a). Une grande partie du commerce de produits agricoles est aujourd'hui constituée de produits intermédiaires, tels que le blé, le maïs ou le soja, utilisés comme intrants pour la production de farine, d'huiles végétales ou comme aliments pour l'élevage. Au niveau mondial, 45 % des échanges de produits agricoles et alimentaires concernent d'autres fins que la consommation finale des ménages.

La croissance des CVMs agricoles et agroalimentaires est directement imputable à la « révolution des supermarchés », qui s'est opérée ces dernières années. L'industrie agroalimentaire est de plus en plus structurée autour des CVMs dirigées par les transformateurs et les détaillants (Burch et Lawrence 2009 ; James *et al.* 2013 ; OCDE 2013b). Les supermarchés travaillent à la fois avec des importateurs et des exportateurs, et veulent contrôler la manière dont les produits sont cultivés et récoltés. Ils veulent s'assurer que les normes de qualité et de sécurité alimentaire sont respectées, tout au long de la chaîne, ce qui nécessite une coordination verticale. Dans tous les pays, les consommateurs ont changé leurs habitudes de consommation et recherchent davantage la qualité et la sécurité des aliments. Parallèlement, les investissements directs à l'étranger et la libéralisation du commerce ont donné aux entreprises la possibilité de réorganiser leurs chaînes de valeur. Un faible nombre de multinationales organisent désormais l'offre mondiale, et relient les agriculteurs des pays développés ou en développement aux consommateurs du monde entier.

Méthode

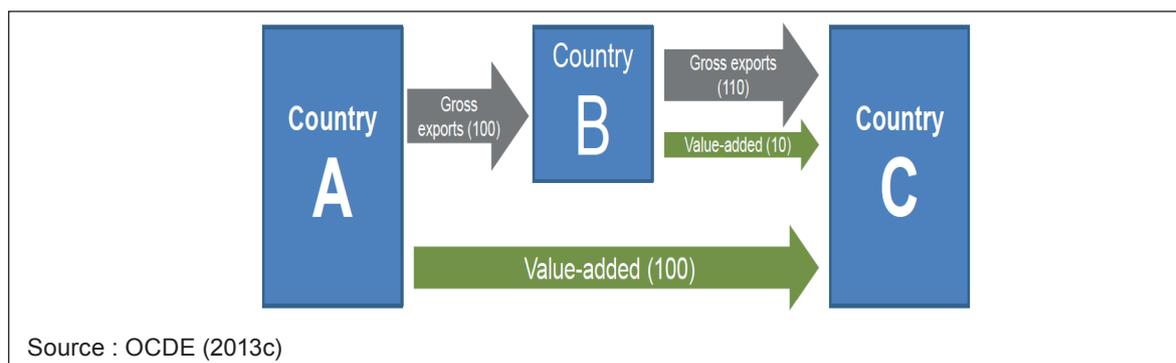
Une manière de saisir l'ampleur, ainsi que le type de participation des pays aux CVMs, peut consister à estimer la part de leurs exportations qui s'insèrent dans les CVMs, que ce soit dans le cadre de relations en amont – mesure de la part des produits intermédiaires ou intrants étrangers inclus dans ses exportations – ou de lien vers l'aval – mesure de la part des exportations nationales utilisées en tant qu'intrants dans les exportations d'autres pays. En d'autres termes, un pays peut se positionner au sein des CVMs davantage en tant qu'acheteur d'intrants étrangers – on parle alors de participation amont – ou en tant que fournisseur de matières premières – on parle alors de participation aval.

Les indicateurs de participation amont et aval, ainsi que la contribution des CVMs à l'emploi, en France (voir section 3), sont estimés sur la base d'un tableau international des entrées – sorties (TIES) réalisé par l'OCDE à partir de la base de données GTAP (voir annexe 2).

Selon l'OCDE (2013c), la fragmentation de la production au niveau international conduit à un écart croissant entre les flux d'échanges, mesurés en valeur brute, et ceux mesurés en valeur ajoutée. Dans la CVM de l'exemple de la figure 7 (OCDE, 2013c), un bien est produit

dans le pays A pour une valeur de 100 et exporté vers le pays B. Ce dernier ajoute une valeur de 10 au bien, en le transformant, puis il le ré-exporte vers le pays C. La comptabilisation officielle des flux d'échanges conduit alors à un flux d'échange de 210 (100+110), alors que le flux de valeur ajoutée effectivement généré est seulement de 110 (100+10). Elle conduit également à ne pas enregistrer d'échanges entre A et C alors que A est le premier bénéficiaire de la consommation de C.

Figure 7 - Mesurer les échanges en valeur ajoutée



Les indicateurs de participation aux CVMs sont alors estimés à partir des informations sur les flux d'échanges en valeur ajoutée et non conventionnels, obtenus grâce à un tableau d'Entrée-Sortie International (TESI) développé par l'OCDE (voir annexe 1). À partir du TESI, il est possible de décomposer la valeur des exportations brutes d'un pays en termes de valeur ajoutée domestique et importée, que l'on peut écrire de la façon suivante :

$$EXGR_{ij}^u = EXGR_DVA_i^u + EXG_FVA_{ik}^{us}$$

- où : $EXGR_{ij}^u$ représente les exportations totales du secteur u du pays i vers le pays j ;
 $EXGR_DVA_i^u$ représente la valeur ajoutée domestique produite par le secteur u dans le pays i ;
 $EXG_FVA_{ik}^{us}$ représente la valeur ajoutée produite par le secteur d'origine s du pays d'origine k et utilisé par le secteur u dans le pays i pour produire ses propres exportations.

L'indicateur de participation amont – la valeur ajoutée étrangère incorporée dans les exportations d'un pays et d'un secteur – est alors calculé de la manière suivante :

$$BWD_i^u = \frac{\sum_{sk} EXG_FVA_{ik}^{us}}{\sum_j EXGR_{ij}^u}$$

Symétriquement, l'indicateur de participation aval – la valeur ajoutée domestique incorporée dans les exportations des pays de destination – est donné par :

$$FWD_i^s = \frac{\sum_{ui} EXG_FVA_{ii}^{us}}{\sum_j EXGR_{ij}^u}$$

- où : $EXG_FVA_{ii}^{us}$ représente la valeur ajoutée produite par le secteur d'origine s du pays d'origine i et utilisé par le secteur u dans le pays de destination I pour la production de ses propres exportations. En d'autres termes, il s'agit de la valeur ajoutée domestique du pays i incorporée dans les exportations réalisées par le pays I.

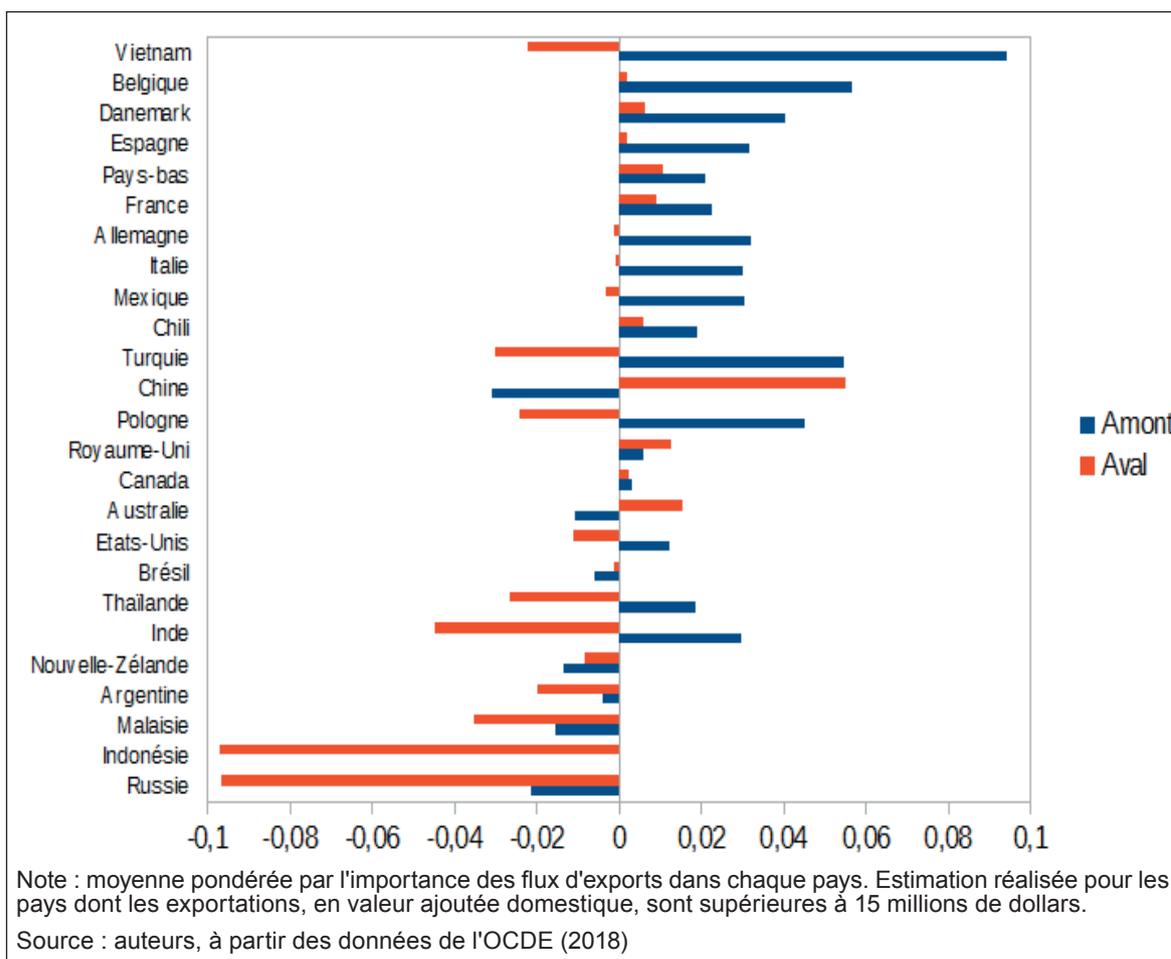
La distinction entre les différents flux de valeur ajoutée (importée ou domestique, pour la production de biens domestiques ou d'exportations), permet également d'analyser l'impact

de la participation aux CVMs sur l'emploi. La contribution de la participation aval peut être approchée en estimant la valeur ajoutée domestique incorporée dans les exportations de produits intermédiaires (servant aux exportations du pays de destination), puis en isolant la rémunération du travail des autres usages de la valeur ajoutée domestique (rémunération du capital, de la terre, taxes et subventions). L'impact de la participation amont est plus délicat à approcher car il s'agit d'un effet indirect. Une manière de l'analyser consiste à estimer les gains générés par l'importation d'intrants moins onéreux, ce qui contribue à accroître la valeur ajoutée domestique incorporée dans les exportations, en isolant la part attribuable à la rémunération du travail.

Résultats sur le niveau de participation amont et aval de la France aux CVMs agricoles

Depuis le début des années 2000, le niveau de participation amont et aval aux CVMs agricoles et agroalimentaires a augmenté, pour l'ensemble des principaux pays européens exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires (figure 8). Pour la plupart des pays, la croissance de la participation aux CVMs est imputable à l'augmentation de la participation amont. À l'inverse, pour les pays qui ont connu une diminution de leur niveau de participation, celle-ci est en premier lieu causée par la réduction de leur participation aval. La France compte parmi les principaux pays exportateurs à avoir accru simultanément leur participation amont et aval.

Figure 8 - Évolution de la participation amont et aval des principaux exportateurs – 2004-2014 (25 premiers pays exportateurs, en valeur ajoutée domestique)



2.2. Impact des chaînes de valeur mondiales sur l'économie et l'emploi au niveau mondial

De nombreuses études ont montré la relation positive entre la participation des pays aux CVMs, ou plus largement aux échanges commerciaux, et la croissance de leur activité économique (voir par exemple Alesina et al., 2005). Il existe de nombreux canaux par lesquels le commerce international peut impacter la croissance économique (Meissner, 2014). Cela peut passer par la disponibilité de produits intermédiaires importés moins onéreux, permettant des gains de compétitivité et l'accès à de nouveaux marchés d'exportation, ou par une compétition accrue générant une meilleure efficacité des pratiques commerciales (Melitz, 2003). D'autres impacts du commerce international, sur la croissance, ont été identifiés, notamment l'intégration à un ensemble plus large de parties prenantes permettant d'accroître la pression pour la mise en œuvre de politiques domestiques plus efficaces ou encore, de manière plus traditionnelle, les économies d'échelle et l'exploitation des avantages comparatifs permis par l'ouverture au commerce.

La participation des pays aux CVMs est susceptible d'impacter la productivité des entreprises, à travers deux principaux vecteurs. Tout d'abord, lorsque de meilleures technologies sont disponibles à l'étranger, les importations de produits intermédiaires permettent un accès indirect à des technologies améliorées. Par ailleurs, les échanges de produits intermédiaires peuvent également aider les entreprises à améliorer leurs propres technologies, ce qui conduit à une utilisation plus efficace des facteurs de production (OCDE, 2009). À partir de données d'entreprises agroalimentaires françaises, italiennes et hongroises, couvrant plusieurs années, une série de travaux ont montré que le taux de pénétration des produits intermédiaires par les importations impactait positivement la productivité totale des facteurs de production des entreprises (travail et capital). L'effet positif augmente avec le niveau de productivité initial des entreprises (Olper *et al.*, 2015), mais diminue avec le degré de substituabilité entre intrants étrangers et domestiques (Halpern *et al.*, 2015).

L'accroissement de l'activité économique, conjugué à l'augmentation de la productivité des facteurs de production, dont le facteur travail, créent les conditions favorables à un accroissement de l'emploi dans les pays (en volume et en valeur). Les liens de causalité doivent cependant être différenciés selon le type de participation considéré.

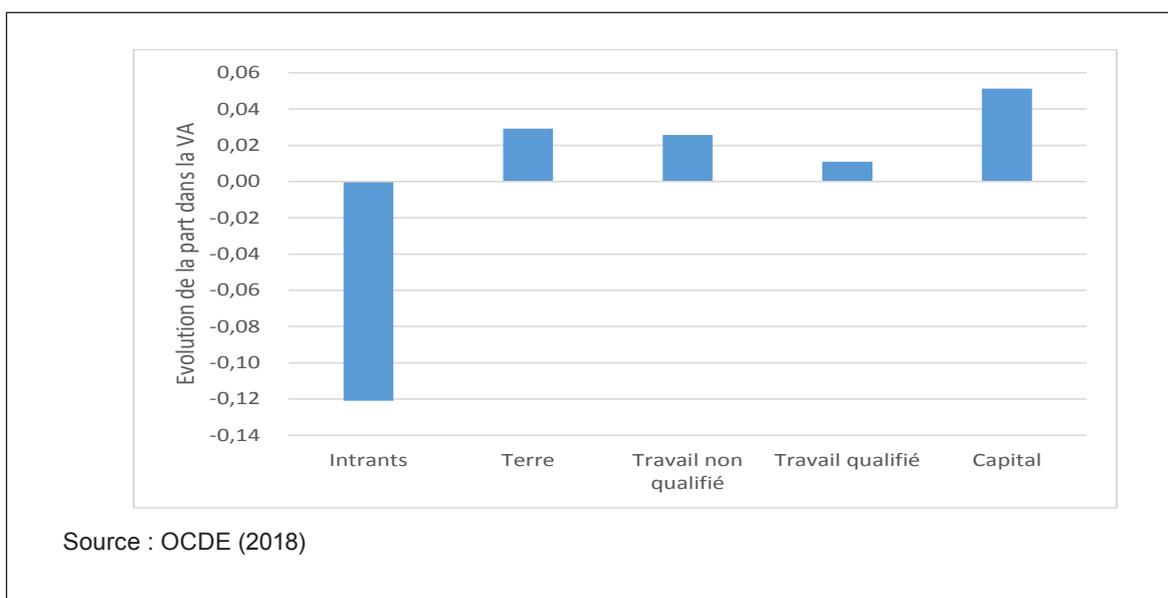
L'impact de la participation aval sur l'emploi passe par l'utilisation du facteur travail, pour la production des biens intermédiaires exportés. Ainsi, en 2014, l'emploi mobilisé pour produire les intrants exportés, et destinés à être incorporés dans le processus de production des partenaires commerciaux, représentait près de 16 % de l'emploi dans le secteur agricole en Amérique et en Europe, et près de 9 % en Asie et en Afrique (OCDE, 2018).

La transmission de la participation amont sur l'emploi se fait, quant à elle, à travers les gains de productivité. Le recours accru à des produits intermédiaires importés améliore la productivité des facteurs de production, et contribue à accroître la compétitivité interne et externe des entreprises, ouvrant ainsi de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités d'emploi (OCDE, 2017a). À partir d'une analyse économétrique portant sur cent-quarante-huit pays, sur la période 2004-2014, une étude récente montre que l'utilisation accrue de produits intermédiaires importés, dans les exportations de produits agricoles et alimentaires (participation amont), diminue le coût et donc la part des intrants dans la valeur totale des exportations, et augmente la part capturée par l'ensemble des facteurs de production, dont le travail (figure 9) (OCDE, 2018). Dans la mesure où il s'agit de la rémunération (valeur) du facteur travail, cet accroissement peut être attribué à une augmentation de l'emploi et/ou de la rémunération. Il est intéressant de constater que le travail non qualifié est le facteur de production dont la part augmente le plus. Ce résultat peut s'expliquer

par la faible utilisation d'emplois qualifiés dans le secteur agricole. Ce constat, déjà souligné dans la section 1, s'applique d'autant plus dans cette étude qui intègre les pays en développement.

Les retombées positives de la participation amont aux CVMs sur l'emploi doit cependant être nuancé. En effet, pour certaines économies, l'augmentation de l'emploi généré par l'amélioration de la compétitivité des entreprises et l'ouverture de nouveaux marchés, peut ne pas être suffisante pour compenser la baisse d'emploi causée par l'utilisation plus intensive de la main-d'œuvre (Autor *et al.*, 2013, 2014, 2016). La partie de la production qui est externalisée est celle qui est la plus intensive en emplois non-qualifiés.

Figure 9 - Impact de la participation aux CVMs sur la valeur ajoutée dans le secteur agricole

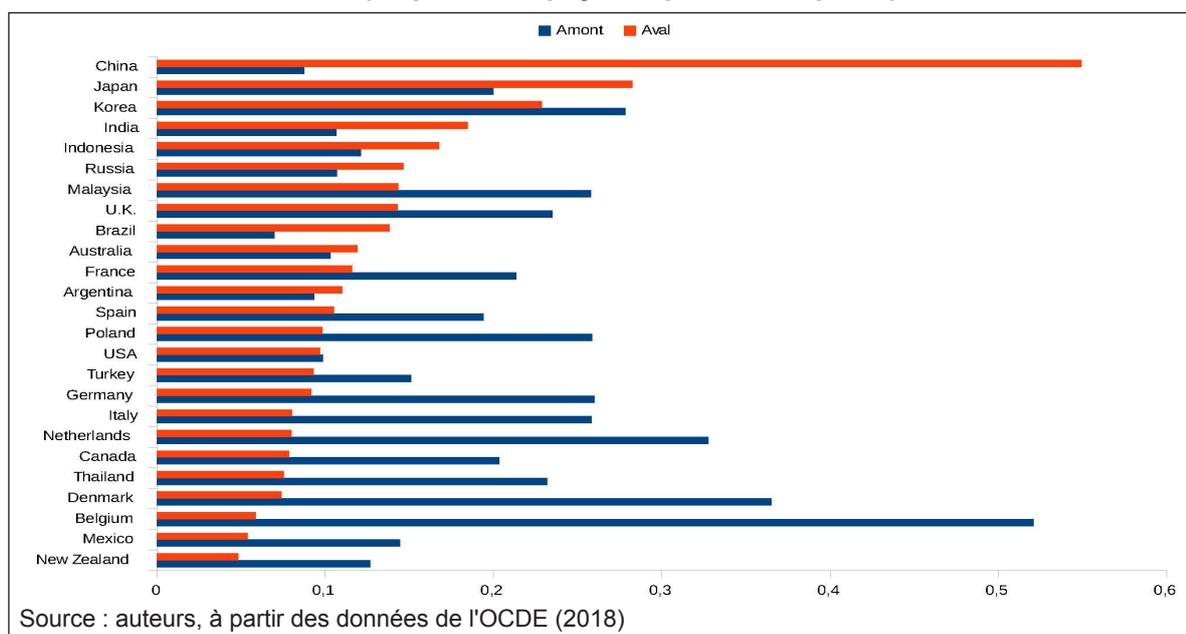


3. Contribution des CVMs agricoles à l'emploi en France

3.1. Positionnement de la France au sein des CVMs agricoles

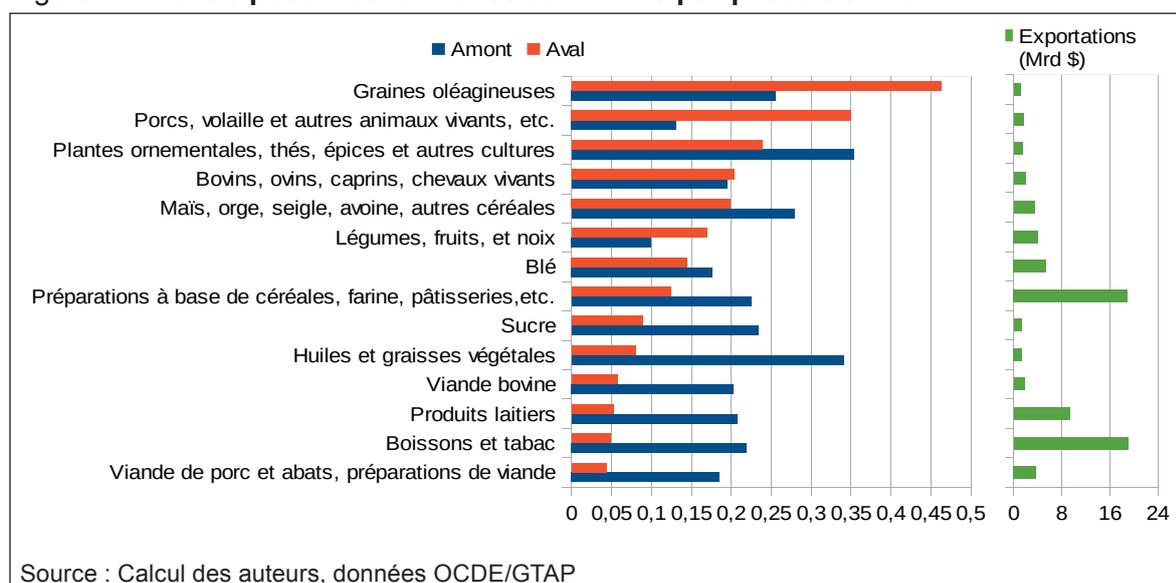
Avec des taux de participation aux CVMs totaux (amont plus aval) supérieurs à ceux de l'Australie, des États-Unis ou de la Nouvelle-Zélande, la France est aujourd'hui relativement bien insérée dans les filières internationalisées (figure 10). Au même titre que les autres pays européens, la France contribue davantage en tant qu'acheteur d'intrants étrangers pour produire ses exportations (c'est-à-dire sa participation amont), que de fournisseur de matières premières pour les exportations des pays partenaires (participation aval). Les résultats décrits précédemment, au niveau mondial, suggèrent que cette forte intégration amont et aval de la France devrait impacter significativement l'emploi dans les secteurs agricoles et agroalimentaires.

Figure 10 - Participation des pays aux CVMs agricoles et agroalimentaires en 2014
(25 premiers pays, imports et exports)



Au niveau sectoriel, la France participe de manière active aux CVMs, en amont et/ou en aval, dans ses exportations de graines oléagineuses, de plantes vivantes (fleurs et plantes ornementales) et, dans une moindre mesure, dans ses exportations de céréales, d'animaux vivants et d'huiles végétales (figure 11). De manière peu surprenante, les taux de participation aval les plus élevés concernent des produits agricoles tandis que les taux de participation amont les plus importants portent sur des produits agroalimentaires. Pour certains produits, la France participe davantage aux CVMs en tant que fournisseur de matières premières destinées à être incorporées dans les exportations des pays partenaires. Pour d'autres, elle se positionne principalement en tant qu'acheteur d'intrants étrangers pour réaliser ses propres exportations. La participation de la France aux CVMs agricoles et agroalimentaires est en forte croissance, dans ses activités d'exportations d'huiles végétales, de tourteaux et de graines oléagineuses (voir encadré 3).

Figure 11 - Participation de la France aux CVMs par produit en 2014



Encadré 3 - L'intégration croissante de la France aux CVMs dans le secteur des oléagineux sous l'impulsion des agrocarburants

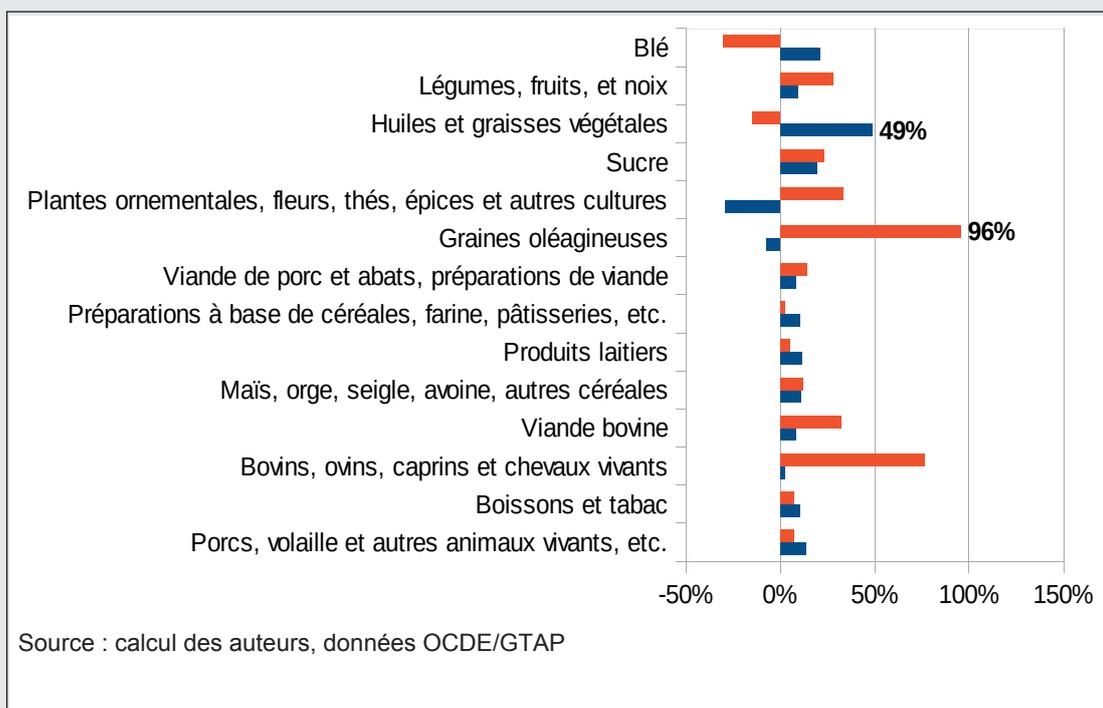
Entre 2004 et 2014, les exportations françaises (en volume) d'huiles de tournesol brutes et raffinées, destinées à l'usage technique ou industriel (autres que pour l'alimentation humaine) ont doublé, tandis que les exportations de tourteaux de colza ont été multipliées par cinq (UNCOMTRADE, 2017). Les exportations d'huile de tournesol ont été tirées par la demande croissante de la Belgique pour sa production de diester (biodiesel), tandis que le développement important de la production porcine espagnole est à l'origine de l'accroissement des exportations de tourteaux de colza.

Afin de répondre à l'augmentation de la demande intérieure et extérieure d'huiles et de tourteaux, les industries nationales de trituration ont accru leur consommation de produits intermédiaires importés, provenant du secteur agricole, mais également des autres secteurs de l'économie (services, manufacture, industrie). S'agissant du secteur agricole, les importations françaises de graines de tournesol (Roumanie et Bulgarie) ont été multipliées par quatre sur la période, et les importations de graines de colza (Ukraine et Australie), inexistantes au début

des années 2000, atteignaient un million de tonnes en 2014. La part des consommations intermédiaires importées dans la valeur totale des exportations d'huiles végétales et de tourteaux est ainsi passée de 23 % à près de 35 % (figure 11), augmentant la participation amont de la France aux CVMs dans ce secteur (figure 12).

L'augmentation des exportations de produits oléagineux transformés et d'agrocarburants, dans les pays partenaires, a également impacté la participation de la France aux CVMs dans le secteur des oléagineux. Entre 2004 et 2014, l'Allemagne a commencé à exporter de l'huile de tournesol (149 000 tonnes en 2014) tandis que les exportations d'huile de colza ont augmenté respectivement de 58 % et 33 % en Allemagne et en Belgique. Pour ces pays, cela s'est traduit par une utilisation plus intensive des graines oléagineuses importées (France, Pologne, Ukraine, Hongrie, Australie), pour la production d'huiles végétales, d'alcool de betterave et d'agrocarburants destinée à l'exportation, augmentant ainsi la participation aval de la France aux CVMs dans le secteur des graines oléagineuses (figure 12).

Figure 12 - Évolution de la participation de la France aux CVMs par produit, 2004-2014

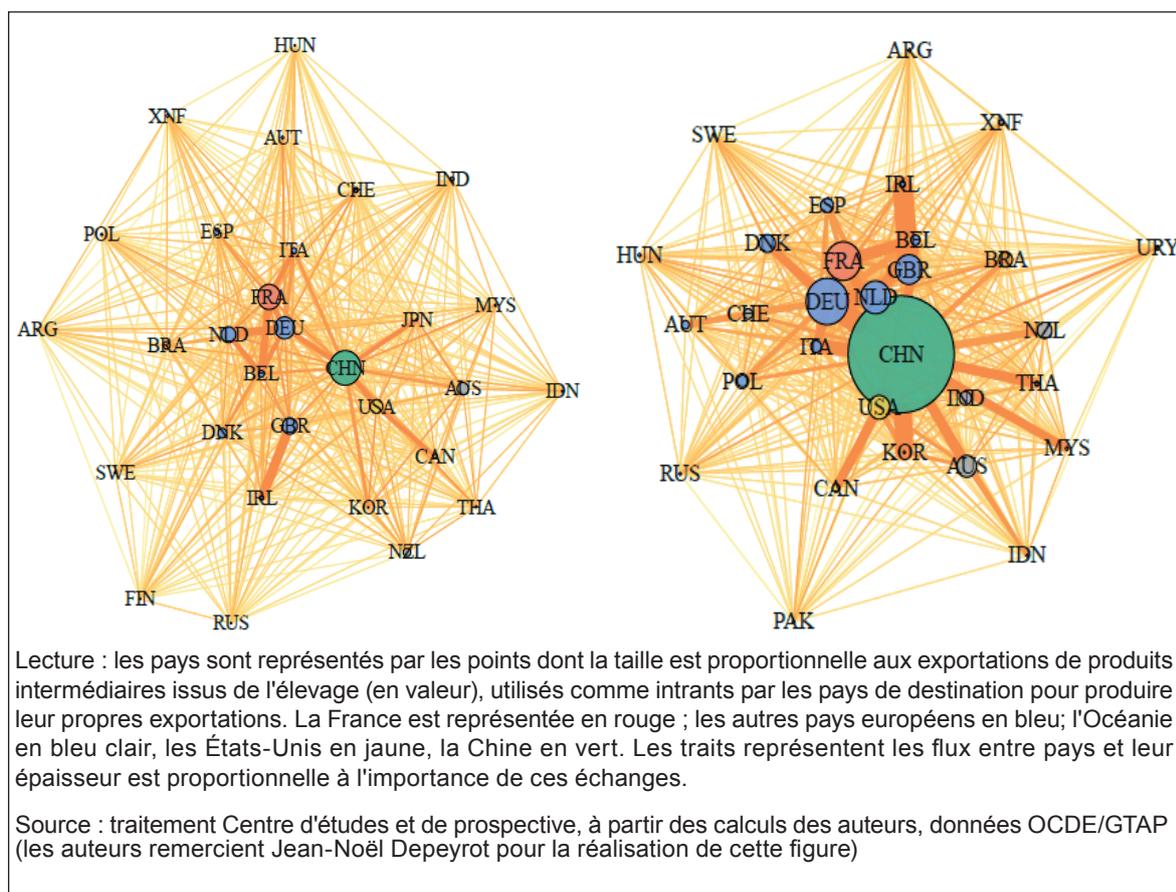


La centralité de la France au sein des CVMs

Les indicateurs de participations amont et aval informent sur le niveau et le type d'intégration d'un pays dans les CVMs. Cependant, ces indicateurs ne permettent pas de prendre en compte la position plus ou moins centrale qu'occupe un pays, relativement aux autres, en tant qu'acheteur ou en tant que vendeur de valeur ajoutée destinée à être incorporée dans les exportations du pays de destination. Par exemple, un pays pourra occuper une position centrale comme vendeur de valeur ajoutée, au sein d'une CVM, en approvisionnant un grand nombre de pays, bien qu'en petites quantités. Ainsi, l'analyse en termes de centralité permet de prendre en compte non seulement l'importance des flux de valeur ajoutée, mais aussi leur fréquence.

Sur la période 2004-2014, l'analyse en termes de centralité montre une concentration des flux de commerce en produits intermédiaires autour de la Chine, des États-Unis et de l'Allemagne, ainsi qu'une position particulière des pays européens (estimation des auteurs). En 2014, ces derniers se positionnent en effet en tant qu'acheteurs et vendeurs centraux de valeur ajoutée pour la transformation domestique, mais tout particulièrement pour la production d'exportation. La France fait ainsi partie des cinq pays centraux, en tant que vendeur de produits intermédiaires issus de l'élevage, utilisés comme intrants par les pays de destination pour produire leur propres exportations (figure 13). Cependant, depuis 2004, la France perd sa position centrale au sein des CVMs de produits animaux, et ne la maintient que pour les produits laitiers (voir annexe 3 pour la position de la France pour les autres produits intermédiaires).

Figure 13 - Centralité de la France au sein des CVM des produits issus de l'élevage (30 premiers pays exportateurs)



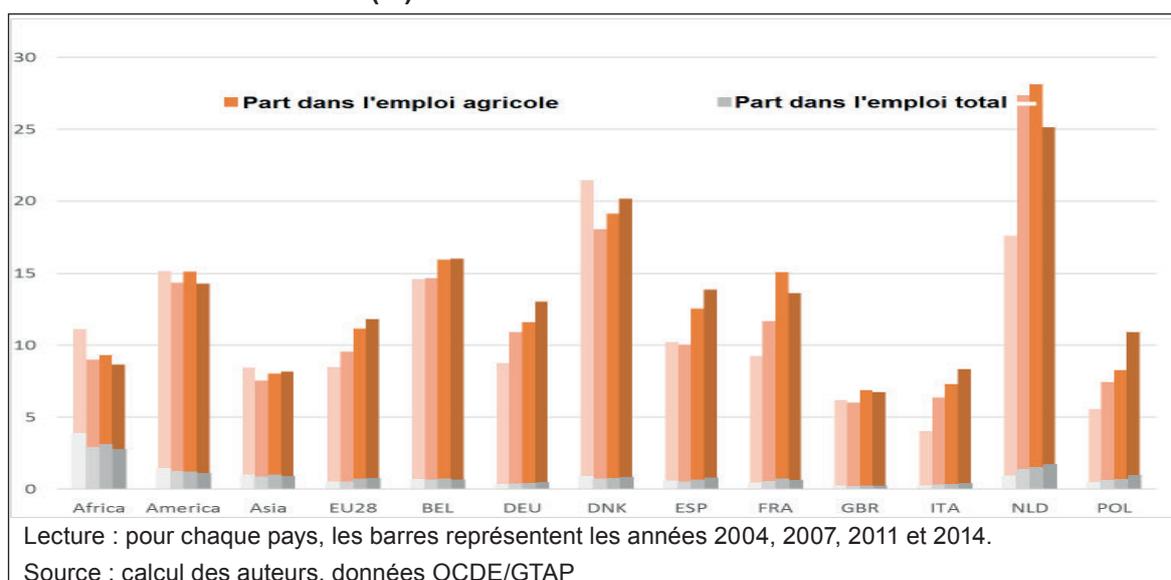
3.2. Contribution des CVMs à l'emploi en France

Les données tirées du tableau international des entrées-sorties (TIES) ne permettent pas d'analyser directement l'emploi associé à la participation amont et aval des pays aux CVMs telles que définies dans la section 2. Néanmoins, il est possible d'obtenir une indication de la contribution de la participation aval de la France aux CVMs à l'emploi agricole en analysant la part des dépenses relatives à l'emploi rattachée aux exportations totales de produits agricoles et alimentaires intermédiaires de la France (et non uniquement celles destinées à être intégrées dans les exportations des pays de destination). C'est ce qui est développé dans une première partie. Dans un second temps, dans la mesure où les TIES permettent de faire le lien entre les différentes branches de l'économie, cette partie s'intéresse également à l'emploi généré par les exportations totales de produits agricoles et alimentaires (et non uniquement les exportations de produits intermédiaires) dans les autres secteurs de l'économie.

Contribution directe des CVMs agricoles et agroalimentaires à l'emploi dans le secteur agricole

En 2014, les exportations de produits intermédiaires (participation aval) ont contribué pour près de 14 % à l'emploi dans le secteur agricole français (en valeur⁸), soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne européenne (figure 14). Par ailleurs, au cours de ces dernières années, la contribution des CVMs à l'emploi agricole et total a fortement augmenté en France, ainsi que dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, ce qui constitue une spécificité régionale comparée au reste du monde. En Afrique, en Asie et en Amérique, la part des emplois agricoles et non agricoles associée aux exportations de produits intermédiaires agricoles et agroalimentaires a diminué ou stagné sur la même période. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences de tendances régionales. En Europe (UE 28), la contribution croissante des CVMs à l'emploi est due essentiellement à l'augmentation des exportations régionales de produits alimentaires sur la période. En Afrique et en Amérique, la diminution de la contribution des CVMs agricoles et agroalimentaires à l'emploi total provient de l'accroissement de l'emploi non agricole sur la période et de la diminution de l'intensité en emploi des exportations de produits intermédiaires agricoles et agroalimentaires.

Figure 14 - Part de l'emploi associé aux CVMs agricoles et agroalimentaires par pays de 2004 à 2014 (%)



8. Il s'agit des dépenses réalisées pour l'emploi, résultat du produit des salaires et du nombre d'actifs employés dans le secteur agricole.

En France, la contribution des CVMs agricoles et agroalimentaires à l'emploi agricole est très hétérogène selon les produits considérés (figure 15). De manière générale, cette contribution est importante dans des secteurs où les exportations sont élevées (en valeur). Ainsi, les exportations de produits intermédiaires, dans le secteur du blé et des préparations à base de céréales, contribuaient respectivement pour plus de 2,5 % et pour plus 2 % à l'emploi agricole français en 2014. Dans une moindre mesure, les exportations de produits intermédiaires dans le secteur des légumes, autres céréales et autres produits animaux, participent également de manière non négligeable à l'emploi agricole en France.

Néanmoins, pour certains secteurs, l'emploi ne dépend pas en premier lieu de la participation de la France aux CVMs (figure 16). Alors que la part de l'emploi associée aux exportations de produits intermédiaires s'élevait en 2014 à 50 % dans le secteur du blé et à 38 % dans le secteur des autres céréales, elle est inférieure à 12 % dans les secteurs des préparations à base de céréales, de la viande et des produits laitiers. Ces différences sont dues essentiellement à la part qu'occupent les exportations de produits intermédiaires dans les exportations totales (intermédiaires plus consommation finale), et dans la production au sein de chaque secteur. Par exemple, les exportations de produits intermédiaires représentent une part importante des exportations totales et de la production dans le secteur du blé, mais une part inférieure dans celui des produits laitiers et de la viande.

Sur la période 2004-2014, la contribution des CVMs à l'emploi des filières agricoles a connu une forte croissance, pour la plupart des produits (exceptés la viande, les animaux vivants et les plantes ornementales) (figure 16). La part de l'emploi (en %) associée aux exportations de produits intermédiaires, au sein de chaque filière, a particulièrement augmenté pour le blé (+ 37 points), les autres céréales (+ 16 points) et les graines oléagineuses (+ 24 points). Ce résultat s'explique notamment par le fait que, en réponse à la forte hausse des prix internationaux sur cette période,

Figure 15 - **Part de l'emploi agricole français associé aux CVMs agricoles et agroalimentaires par produit (% de l'emploi agricole total)**

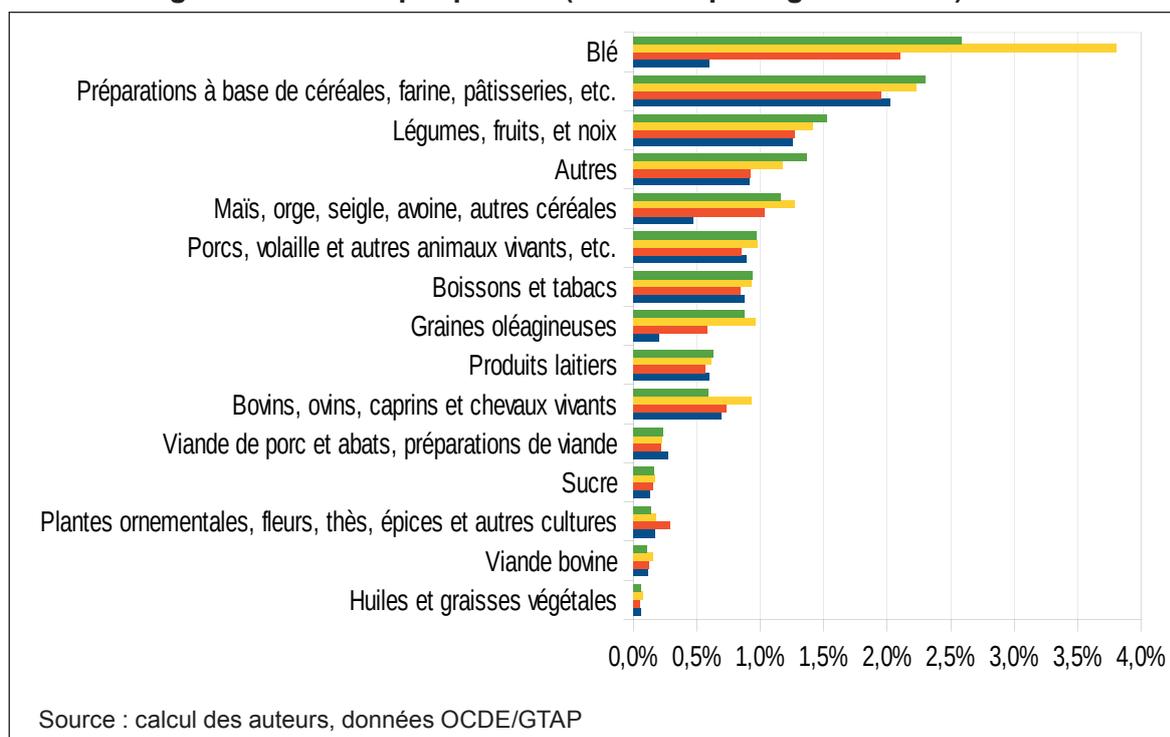
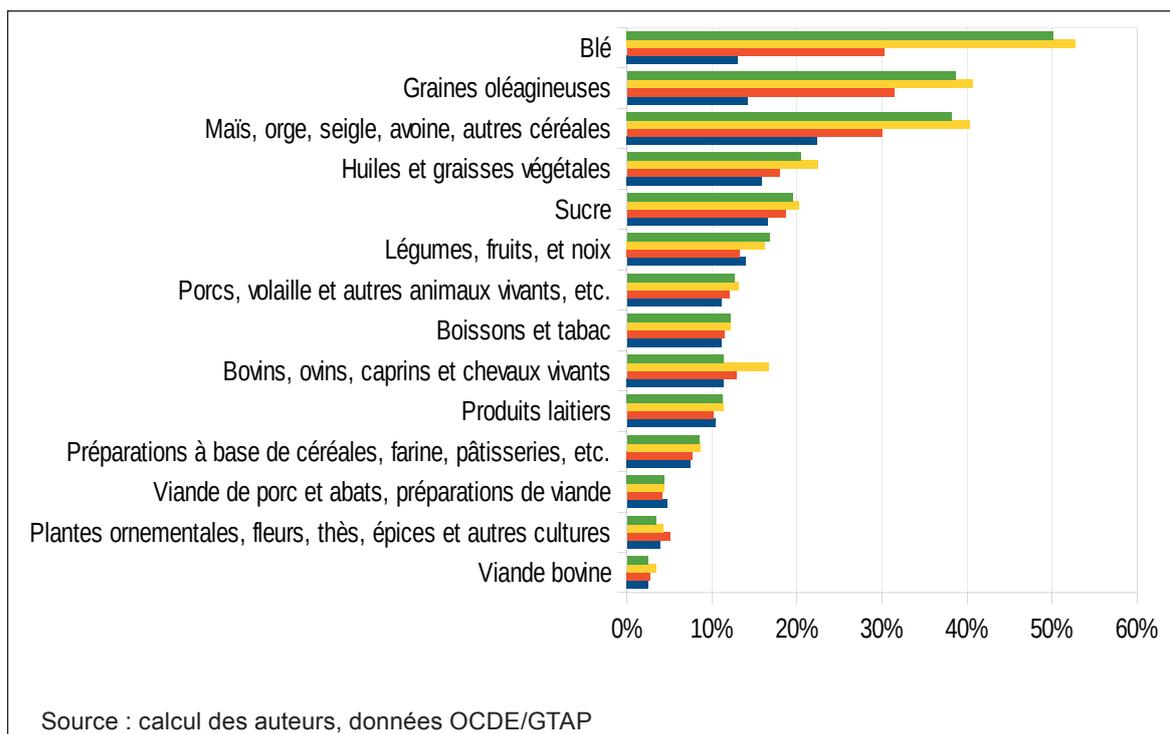


Figure 16 - **Part de l'emploi agricole français associé aux CVMs agricoles et agroalimentaires par produit (% de l'emploi dans la filière)**



la production agricole a davantage augmenté afin d'alimenter le marché d'exportation que le marché domestique, élevant ainsi la part des emplois associés aux exportations de produits intermédiaires dans les emplois totaux de chacune de ces filières.

Contributions directe et indirecte des exportations de produits agricoles et agroalimentaires à l'emploi dans l'ensemble des secteurs de l'économie

L'analyse des échanges en valeur ajoutée, centrale au concept des CVMs, permet de mettre en évidence la contribution des différents secteurs à la valeur ajoutée incorporée dans les exportations. Le tableau international des entrées-sorties (TIES) permet ainsi d'analyser la contribution directe des exportations de produits agricoles et agroalimentaires à l'emploi dans le secteur agricole, mais également leur contribution à l'emploi dans les autres secteurs de l'économie. Cette seconde contribution, indirecte cette fois, provient des produits et services intermédiaires domestiques utilisés pour la production agricole et agroalimentaire destinée à l'exportation. Par exemple, l'industrie agro-alimentaire achète des produits et des services intermédiaires (provenant directement des fournisseurs de services ou de ceux incorporés dans des produits intermédiaires provenant d'autres secteurs) sur le marché domestique pour la production de ses exportations. Le travail ayant servi à produire ces produits et ces services intermédiaires est donc indirectement exporté.

La compréhension de l'importance des exportations agricoles et agroalimentaires pour l'emploi, en France, requiert la prise en compte de ces exportations indirectes. Une étude récente montre ainsi qu'en 2004, environ 26 % de la valeur totale des emplois directs et indirects, dans le secteur agricole, dépendaient des exportations. En 2014, ce chiffre atteint

plus de 40 %, prouvant l'intégration internationale croissante des systèmes alimentaires sur la période, en particulier l'importance du commerce intra-européen (OCDE, 2018).

En France, une part importante de l'emploi associé aux exportations de produits agricoles et alimentaires provient du secteur agricole et alimentaire, mais également, de façon non négligeable, du secteur de l'industrie et des services (figure 17). Ainsi, en 2014, l'emploi dans le secteur des services représentait en moyenne respectivement 30 % et 7 % de l'emploi incorporé dans les exportations de produits agricoles et de produits agroalimentaires. La proportion d'emplois issue du secteur des services est inférieure ou égale à 10 %, dans les exportations de certains produits tels que le blé, les légumes, les porcs, les volailles et autres animaux vivants, et atteint plus de 40 % en ce qui concerne les exportations de sucre, d'huiles et graisses végétales, et de boissons. Les services associés aux exportations de produits agricoles et alimentaires concernent, en premier lieu, les services aux entreprises (activités immobilières, location de matériel, traitement de données, services juridiques et comptables, recherche et développement), ainsi que les services fournis par le commerce de gros et de détail et les hôtels et restaurants (figure 18). Les activités de transport et de logistique, ainsi que les services financiers, représentent également une part significative des services incorporés dans les exportations de produits agricoles.

Ces services, en particulier les activités de logistique de transport et de stockage, de communication, ainsi que les autres services aux entreprises, contribuent au fonctionnement efficace des CVMs. Ils facilitent le transfert de marchandises, de données, de technologies et de savoir-faire (en matière de gestion) et permettent de coordonner rapidement des activités dispersées entre plusieurs pays.

Figure 17 - Répartition sectorielle de l'emploi incorporé dans les exportations françaises de produits agricoles et alimentaires en 2014

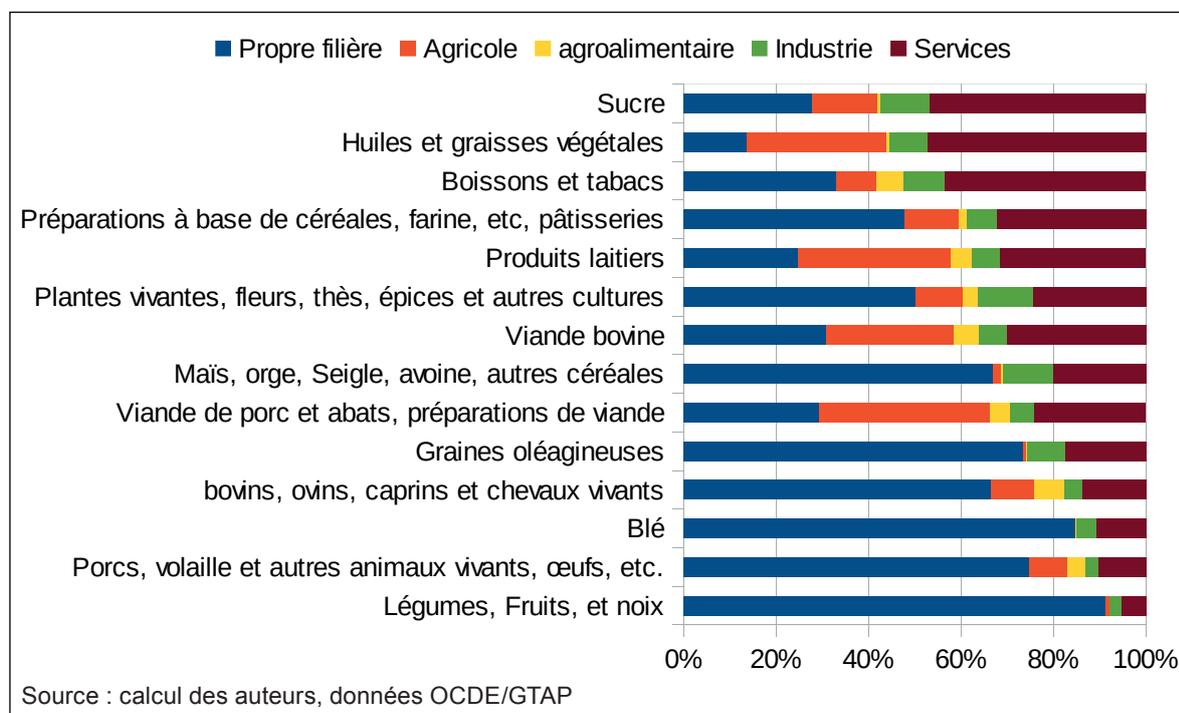
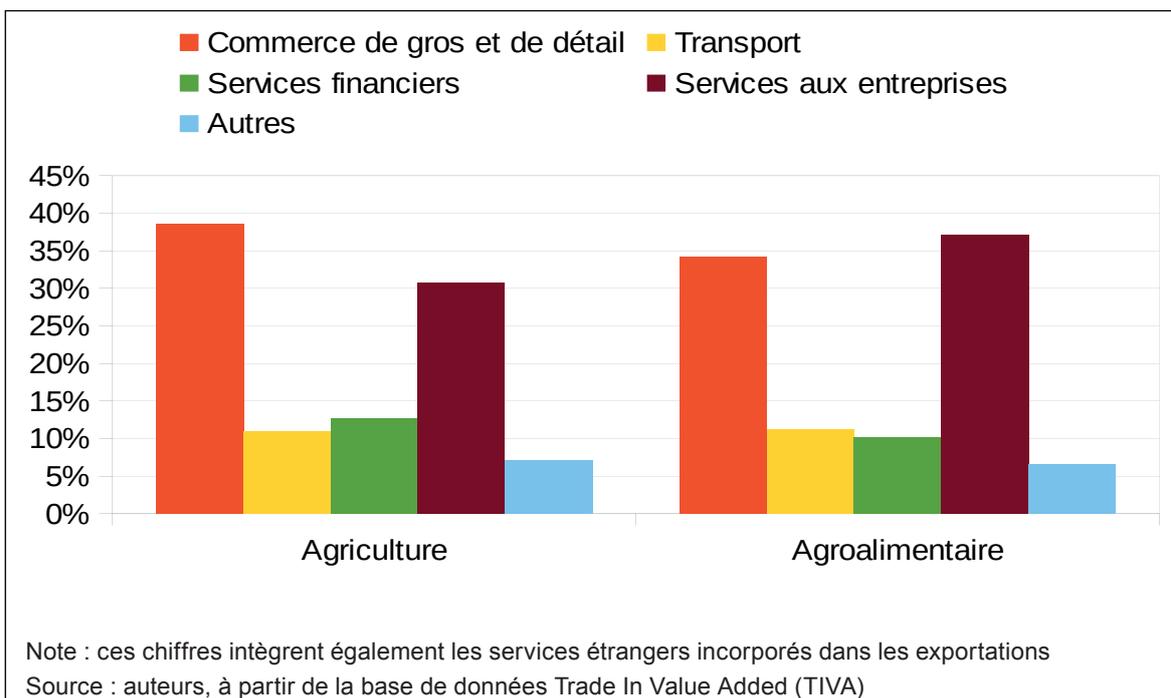


Figure 18 - **Catégories de services incorporés dans les exportations françaises de produits agricoles et alimentaires en 2011**



Conclusion

Cet article explore les relations entre la participation des pays au commerce international et l'emploi, notamment dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Sa première partie a permis de préciser, pour dix-huit pays dont la France, l'impact de l'ouverture aux échanges sur l'emploi, dans les secteurs agricole agroalimentaire, selon le niveau de qualification des salariés et les flux d'échanges considérés. Au cours de la période d'ouverture au commerce des secteurs agricole et agroalimentaire (1995-2005), les résultats ont révélé que les importations ont impacté négativement le niveau d'emploi des travailleurs non qualifiés, contribuant ainsi à accroître les inégalités de rémunérations entre travailleurs qualifiés et non qualifiés. Ce résultat est particulièrement vrai pour les importations en provenance de pays disposant d'une importante main-d'œuvre non qualifiée. À l'inverse, pour les pays qui exportent davantage de produits agricoles et agroalimentaires (États-Unis, France, Allemagne, Pays-Bas, Australie, Belgique, Espagne, Italie), les exportations ont eu un impact positif sur l'emploi des travailleurs non qualifiés venant compenser l'effet négatif des importations (effet net positif de l'ouverture au commerce), et contribuent ainsi à réduire les inégalités de salaires. L'effet positif des exportations s'explique par la spécificité des secteurs agricole et agroalimentaires, particulièrement intensifs en travailleurs non qualifiés. À l'instar d'autres travaux empiriques, les résultats de cette partie contribuent à nuancer l'un des résultats du modèle HOS, qui prédit un accroissement des inégalités de salaires dans les pays développés suite à l'ouverture au commerce (théorème Stolper-Samuelson).

La deuxième partie de l'article ré-interroge la relation entre commerce et emploi, notamment dans les secteurs agricole et agroalimentaire, dans un contexte de développement de chaînes de valeur mondiales (CVMs). Partant du constat d'une participation croissante de la France et des autres pays européens aux CVMs, sur la période 2004-2014, cette partie décrit comment ce phénomène accroît les interactions entre exportations et importations. En particulier, elle montre, à partir des travaux empiriques existants, que l'utilisation accrue de produits intermédiaires importés, pour la production d'exportations (participation amont aux CVMs), améliore les compétitivités interne et à l'exportation des entreprises, créant ainsi de nouveaux débouchés et opportunités d'emploi, en premier lieu pour les travailleurs non qualifiés. Cette partie a également montré que l'exportation de produits intermédiaires agricoles et agroalimentaires (participation aval aux CVMs), a fortement contribué à l'emploi dans les secteurs agricole et agroalimentaire en 2014, pour l'ensemble des pays européens et en particulier pour la France. Cette contribution a augmenté sur la période d'analyse, ce qui constitue une spécificité de l'Union européenne comparée au reste du monde. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des exportations européennes sur la période. Dans les autres régions, la contribution des CVMs à l'emploi agricole est restée relativement stable, en particulier entre 2007 et 2014. Enfin, les résultats révèlent que les exportations (de produits intermédiaires et de consommation finale) contribuent également à l'emploi dans les autres secteurs de l'économie, en particulier les services, du fait de l'utilisation de services intermédiaires pour la production d'exportations.

Ces résultats, basés sur des données macroéconomiques, indiquent des orientations possibles pour des travaux futurs fondés sur des données d'entreprises. La première partie s'est appuyée sur les données issues de la base UE KLEMS, qui ne permettent d'approcher le niveau de qualification qu'à partir du niveau de diplôme des salariés. L'utilisation de données appariées employeurs-employés, telles celles constituées par l'Insee à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour l'agroalimentaire, permettrait

d'affiner l'analyse en disposant directement de l'information sur le salaire horaire et le niveau de qualification par type d'occupation. La deuxième partie, fondée sur l'utilisation du tableau entrées-sorties international permet d'analyser l'impact des échanges et des CVMs sur les dépenses d'emploi, mais ne permet pas de séparer l'effet salaire de l'effet quantité d'emplois. L'impact sur l'emploi de la participation amont aux CVMs n'est pas non plus estimé de manière spécifique pour la France. Là encore, l'utilisation de données de commerce et d'emploi au niveau des entreprises permettrait d'affiner l'analyse.

Annexe 1 - Positionnement des pays exportateurs par rapport au 80^e percentile de la distribution des exportations

Dans l'équation (3) de la figure 5, l'effet total des importations est donné par :
 coeff (import) + coeff (import*Export).

L'effet est nul

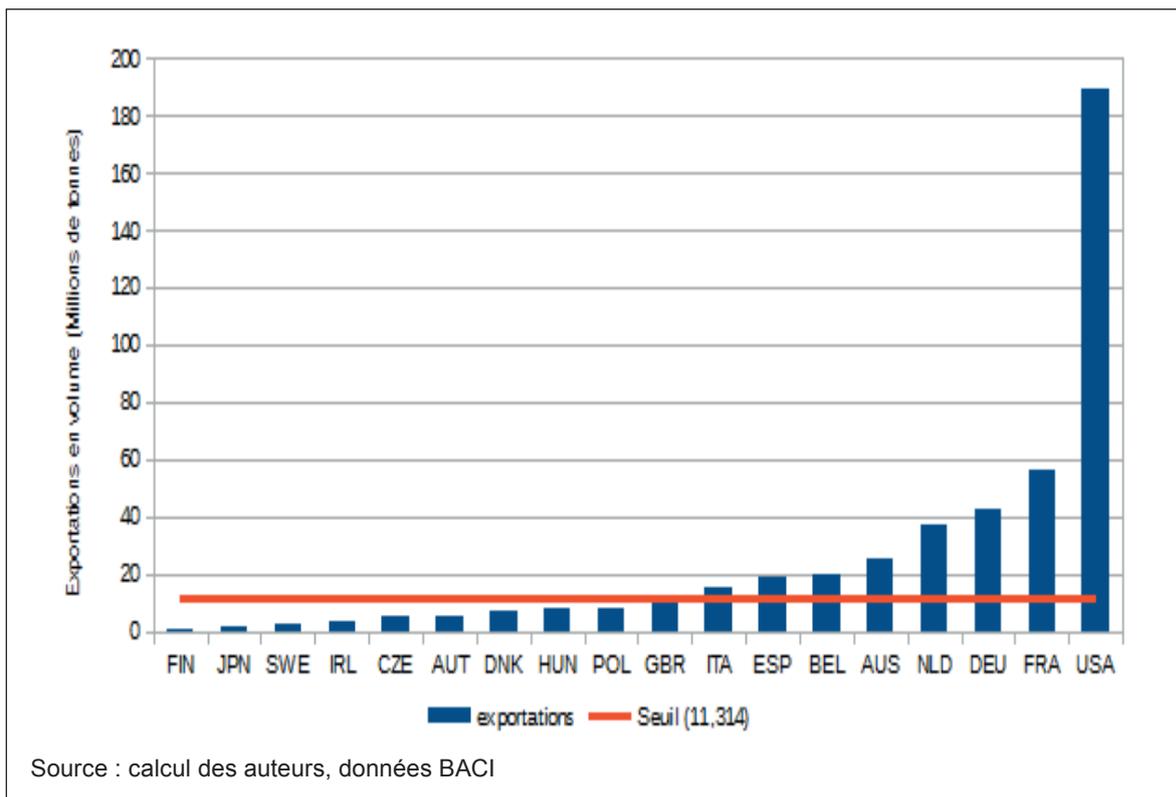
$$\Leftrightarrow - 2,164 (\text{import}) + 0,892 (\text{import} * \text{Export}) = 0$$

$$\Leftrightarrow \text{Export} = 2,426$$

Les variables de commerce étant en logarithme, la variable d'origine est en réalité $\ln(11,314) = 2,426$. 11,314 millions de tonnes exportées est donc le seuil à partir duquel l'impact positif des exportations compense juste l'impact négatif des importations sur la rémunération des travailleurs non qualifiés.

À partir des données d'exportation fournies par BACI, les pays de l'échantillon pour lesquels le niveau d'exportation de produits agricoles et agroalimentaires est supérieur à 11,3 millions de tonnes sont les États-Unis, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Australie, la Belgique, l'Espagne, et l'Italie.

Figure 19 - Positionnement des pays exportateurs dans la distribution des exportations



Annexe 2 - Base de données GTAP et OCDE sur les chaînes de valeur mondiales et l'emploi en valeur

Les indicateurs de participation aux chaînes de valeur mondiales, ainsi que les informations relatives à la contribution des exportations de produits intermédiaires à l'emploi en France, sont estimés grâce aux données tirées d'un tableau international des entrées-sorties (TIES), réalisé par l'OCDE en 2016 (OCDE, 2017b) et actualisé en 2017.

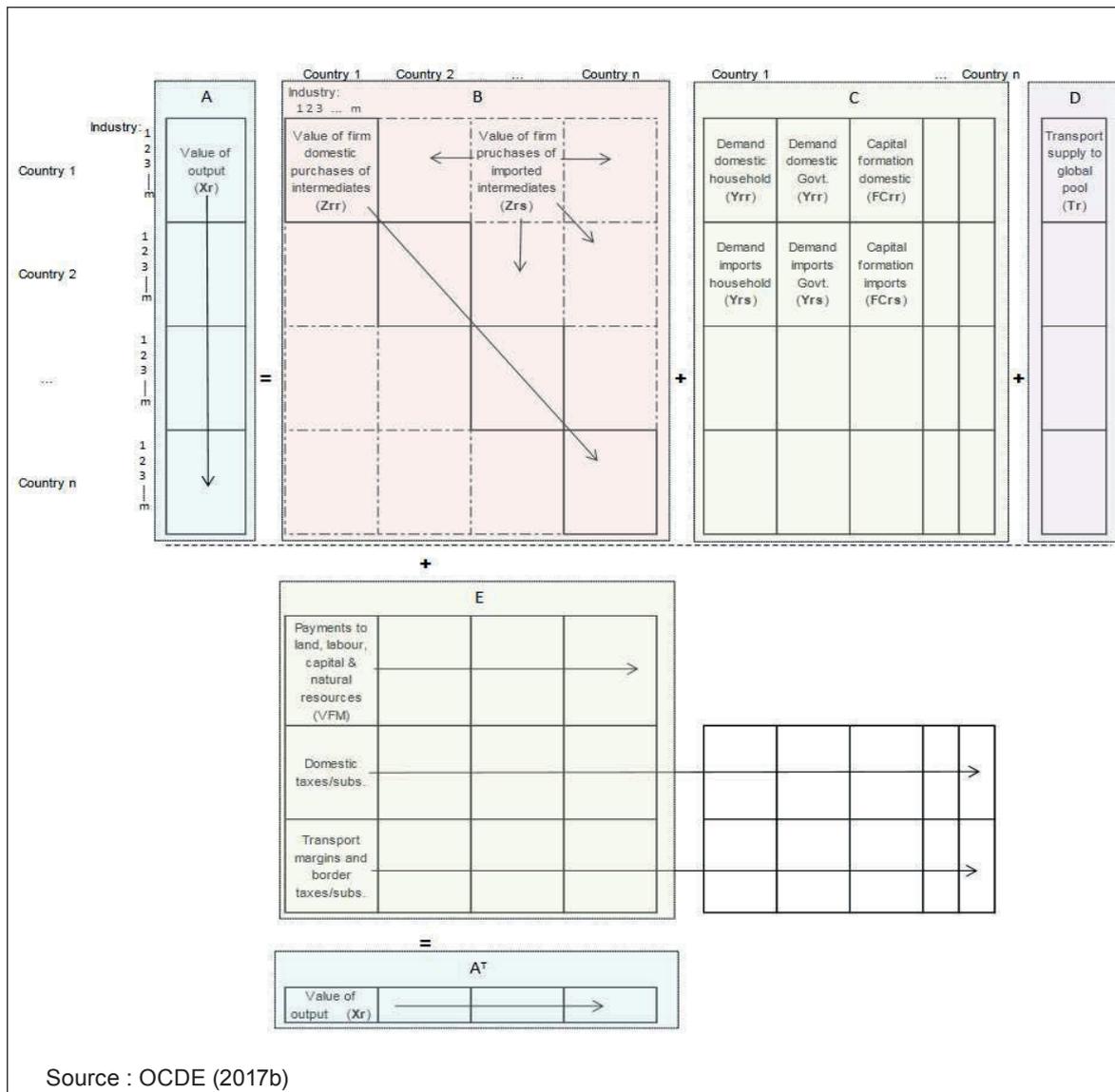
Le TIES est une présentation du système de production mettant en évidence les relations entre les produits et les branches de l'économie. Il repose sur une décomposition par produits du compte de biens et services. Les TES décrivent les opérations de ventes et d'achats, entre les producteurs et les consommateurs, au sein d'une économie. Ils illustrent les flux de ventes et d'achats de biens et services destinés à la consommation intermédiaire et finale, et enregistrés selon les activités de production. À la matrice de consommation intermédiaire est associée une matrice ventilant la valeur ajoutée par activité de production. Le TIES est alors l'agrégation des TES nationaux harmonisés. Dans la partie du tableau relative aux consommations intermédiaires, les éléments en diagonale se rapportent aux flux de transactions intérieures (i.e. dans le pays), de biens et services de consommation intermédiaire circulant entre les secteurs d'activité. Les éléments en dehors de la diagonale correspondent aux flux de biens et services intermédiaires échangés entre les pays, par le biais des importations et des exportations (matrice B du graphique).

À partir du TIES, il est donc possible de retracer les exportations de produits intermédiaires d'un pays, dans le processus de production d'un autre pays et, par conséquent, sa contribution aux exportations des autres pays. Cette information permet de calculer les indicateurs de participation « vers l'amont » et « vers l'aval » des pays.

Par ailleurs, la distinction entre les différents flux de valeur ajoutée (importée ou domestique, pour la production de biens domestiques ou d'exportations) permet également d'analyser l'impact de la participation aux CVMs sur l'emploi (matrice E du graphique).

La plupart des informations nécessaires à la réalisation du TIES sont issues de la base de données Global Trade Analysis Project (GTAP). Actuellement, trois autres TIES permettent d'analyser les échanges en valeur ajoutée et les chaînes de valeur mondiales : la base de données TIVA de l'OCDE-OMC (2013), la base de données du projet World Input Output Database (WIOD) de la Commission européenne, et la base de données EORA de la CNUCED. Cependant, dans ces TIES, les secteurs agricole et alimentaire sont considérés de manière agrégée, ce qui empêche toute analyse au niveau sous-sectoriel. La base de données GTAP à l'avantage de fournir une information détaillée pour vingt produits agricoles et alimentaires, et permet ainsi une analyse des CVM dans ces secteurs en particulier. Les résultats présentés dans cet article incluent la dernière actualisation de la base de données (GTAP 10) pour l'année 2014.

Structure globale du tableau International des Entrées-Sorties



Annexe 3 - Centralité de la France en tant qu'exportateur de produits intermédiaires par produit

Produits	Rang	Produits	Rang
2004		2014	
Meat products nec	2	Beverages and tobacco products	2
Raw milk	2	Dairy products	2
Dairy products	2	Raw milk	3
Food products nec	2	Food products nec	3
Beverages and tobacco products	3	Animal products nec	6
Wheat	4	Sugar	6
Sugar	5	Meat products nec	7
Animal products nec	5	Wheat	7
Cereal grains nec	6	Cereal grains nec	8
Bovine cattle, sheep and goats, horses	9	Bovine cattle, sheep and goats, horses	11
Bovine meat products	11	Bovine meat products	15
Crops nec	12	Oil seeds	15
Forestry	12	Forestry	17
Sugar cane, sugar beet	13	Sugar cane, sugar beet	21
Wool, silk-worm cocoons	15	Vegetables, fruit, nuts	21
Processed rice	16	Processed rice	24
Vegetables, fruit, nuts	16	Vegetable oils and fats	24
Oil seeds	17	Wool, silk-worm cocoons	25
Vegetable oils and fats	18	Crops nec	32

Source : calcul des auteurs, données OCDE/GTAP

Références bibliographiques

- Alesina, A., Spolaore, E., Wacziarg, R., 2005, « Trade, Growth and the Size of Countries », *Handbook of Economic Growth*, édition 1, Vol. 1, chapitre 23, pp.1499-1542, Elsevier.
- Autor, D., Dorn, D., Hanson G., 2016, « The China Shock: Learning from Labor Market Adjustments to Large Changes in Trade », *NBER Working Papers*, No. 21906, National Bureau of Economic Research, Massachusetts.
- Autor, D., Dorn, D., Hanson G., Song, J., 2014, « Trade Adjustment: Worker Level Evidence », *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 129(4), pp. 1799-1860.
- Autor, D., Dorn, D., Hanson, G., 2013, « The China Syndrome: Local Labor Market Effects of Import Competition in the United States », *American Economic Review*, Vol. 103(6), pp. 2121-2168.
- Autor D., 2010, *The Polarization of Job Opportunities in the U.S. Labor Market: Implications for Employment and Earnings*, Washington DC: The Brookings Institution Hamilton Project.
- Baldwin, R., 2008, *The Development and Testing of Heckscher-Ohlin Trade Models*, MIT Press, Cambridge.
- Baldwin, R., Robert-Nicoud, F., 2010, « Trade-in-Goods and Trade-in-Tasks: An Integrating Framework », *NBER Working Paper Series*, No.15882, National Bureau of Economic Research.
- Baldwin, R., 2012, « Trade and Industrialisation after Globalisation's Second Unbundling: How Building and Joining a Supply Chain are Different and Why it Matters », in *Globalization in an Age of Crisis: Multilateral Economic Cooperation in the Twenty-First Century*, R. Feenstra et A. Taylor (eds.), University of Chicago Press.
- Burch, D., Lawrence, G., 2009, « Towards a third food regime: Behind the transformation », *Agriculture and Human Values*, 26(4), pp. 267– 279.
- Burstein, A., Vogel J., 2016, « International trade, technology, and the skill premium », *Journal of Political Economy*, Vol.125(5), pp 1356-1412.
- CEPII, 2017, « Trade and labor market, what do we know ? », *Policy brief*.
- EU KLEMS Consortium, 2007, « *EU KLEMS GROWTH AND PRODUCTIVITY ACCOUNTS* Version 1.0 , PART I Methodology ».
- Eurostat, 2016, « Statistical approaches to the measurement of skills », *Statistical working papers*, édition 2016.
- Gereffi, G., Fernandez-Stark K., 2011, « Global Value Chain Analysis: A Primer », Center on Globalization, Governance & Competitiveness (CGGC), Duke University, Durham, NC.

- Halpern, L., M. Koren and A. Szeidl, 2015, « Imported Inputs and Productivity », *American Economic Review* 2015, 105(12), pp. 3660–3703.
- Humphrey, J. , Schmitz, H., 2002, « How does insertion in global value chains affect upgrading in industrial clusters? », *Regional Studies*, 36(9), pp.16.
- James, H.S., Hendrickson, M.K., Howard, P.H., 2013, « Networks, Power and Dependency in the Agrifood Industry », in H. S. James Jr., ed. *The Ethics and Economics of Agrifood Competition*. Dordrecht: Springer Netherlands, pp. 99–126.
- Meissner, C. M., 2014, « Growth from Globalization? A View from the Very Long Run", *Handbook of Economic Growth* », édition 1, Vol. 2, chapitre 8, pp. 1033-1069, Elsevier.
- Melitz M., 2003, « The Impact of Trade on Intra-Industry Reallocations and Aggregate Industry Productivity », *Econometrica*, Vol. 71, pp. 1695 1725.
- OCDE, 2018, « Dynamic changes and effects of agro-food GVCs », Greenville, J., Kentaro, K., Jouanjean M-A, *OCDE Food, Agriculture and Fisheries Papers*, à paraître.
- OCDE, 2017a, « How policies shape global food and agriculture value chains », Greenville, J., Kawasaki, K., Beaujeu R., *OCDE Food, Agriculture and Fisheries Papers*, No. 100, OCDE Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/aaf0763a-en>
- OCDE, 2017b, « A method for estimating global trade in value added within agriculture and food value chains », Greenville, J., K. Kawasaki, R. Beaujeu, *OCDE Food, Agriculture and Fisheries Papers*, No. 99, OCDE Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/f3a84910-en>
- OCDE, 2013a, *OCDE Employment Outlook 2013*, OCDE Publishing, Paris.
- OCDE, 2013b, « Mapping Global Value Chains », *Trade Policy papers*, No. 159, OCDE Publishing, Paris.
- OCDE, 2013c, *Interconnected Economies: Benefiting from Global Value Chains*, OCDE Publishing, Paris.
- OCDE, 2009, « Vertical Trade, Trade Costs and FDI », *OCDE Trade Policy Papers*, No. 89, OCDE Publishing, Paris.
- Ohlin, B., 1933, *Interregional and International Trade*, Cambridge, Harvard University Press.
- Olper, A., Curzi, D., Raimondi, V., 2015, « Import Penetration, Intermediate Inputs and Firms' Productivity in the EU Food Industry », *2015 Allied Social Sciences Association (ASSA) Annual Meeting*, January 3-5, 2015, Boston, Massachusetts.
- Orefice G., Di Comite F., Nocco A., 2018, « Trade Liberalization and the Wage Gap: the Role of Vertical Linkages and Fixed Costs », *Review of World Economics*, vol. 154, n°1, p. 75-115.
- Pew Research Center, 2014, *Faith and scepticism about trade, foreign investment*, Rapport, Septembre 2014.

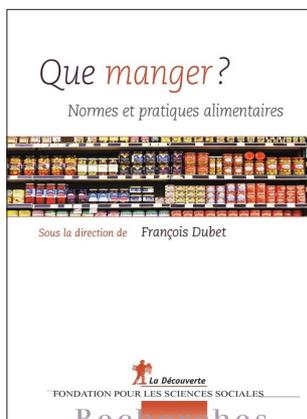
Piketty T., Saez E., 2006, « The Evolution of Top Incomes: A Historical and International Perspective », *American Economic Review*, Vol. 96(2), pp. 200-206.

Revenge, A., 1997, « Employment and Wage Effects of Trade Liberalization: The Case of Mexican Manufacturing », *Journal of Labor Economics*, Vol. 15, No. 3.

Stolper, W.F., Samuelson, P.A., 1941, « Protection and Real Wages », *The Review of Economic Studies*, Vol. 9, p. 58-73.

UN Comtrade, 2017, *International Trade Statistics Database*.

Note de lecture



DUBET François
Que manger ? Normes et pratiques alimentaires
La Découverte, 2017, 204 pages

L'alimentation n'a que peu intéressé les pères fondateurs des sciences sociales, qui y voyaient un objet trivial et secondaire. Depuis une trentaine d'années, elle bénéficie au contraire d'une attention soutenue de la part des jeunes chercheurs. Cet engouement s'explique par les crises sanitaires et les enjeux de santé publique, par l'ouverture des marchés et la mondialisation des cultures alimentaires, mais aussi par la place croissante des pratiques culinaires dans la construction des identités sociales. Les approches et les sujets évoluent, les méthodes et les terrains se diversifient. Le présent ouvrage témoigne de ce renouvellement et montre la progression du front de la recherche, à travers une douzaine d'articles des lauréats de l'appel à projets 2015-2016 de la Fondation pour les sciences sociales, dont le thème était : « Que manger ? Pratiques, normes et conflits alimentaires ». L'objectif de cette fondation est de faire connaître à un large public des travaux académiques innovants ancrés dans une solide démarche empirique.

La première partie traite des normes, coutumes, conventions et régulations alimentaires. Si les mangeurs ont toujours été encadrés et surveillés par les États, les religions ou les corporations, ces modalités de contrôle ne cessent d'évoluer et de se déplacer. Ainsi, S. Brimo montre que l'on passe de plus en plus de règles juridiques homogènes, édictées unilatéralement, contraignantes et sanctionnables, à des règles administratives molles, composites, facultatives, qui sont de l'ordre de la recommandation et du conseil. R. Schweizer souligne, lui, comment l'utilisation commerciale de l'origine « Suisse » a progressivement gagné en légitimité, entre intérêts économiques, expressions identitaires et compromis

politiques. De son côté, S. Naulin explique pourquoi les critiques de restaurants dans les médias sont toujours convergentes et positives : manque de temps pour découvrir de nouveaux établissements, manque d'argent obligeant à se faire inviter, formatage des jugements par les attachés de presse, crainte des sanctions.

La seconde partie est consacrée aux comportements et modèles alimentaires. Y. Lohéac démontre, expérimentations à l'appui, que la faim est mauvaise conseillère : elle nous conduit à acheter plus d'aliments et à les payer plus cher que lorsque nous sommes rassasiés. Quant à A. Dupuy, son analyse de la division sexuelle du travail alimentaire à destination des enfants révèle que la réduction (timide) des inégalités homme-femme n'abolit pas les barrières de genre : la cuisine des pères diffère de celle des mères en de nombreux points (ingrédients, recettes, rapports au goût et à la santé, etc.). Citons enfin l'article de G. Comoretto qui, ayant observé la vie de cantines scolaires du point de vue des enfants, y décrit les processus de socialisation, de ségrégation et de domination.

Bruno Héroult

Chef du Centre d'études et de prospective
MAA
bruno.herault@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



Le Déméter 2018
Huiles végétales : enjeux, marchés et controverses
Club Déméter, 447 pages

Dans un dossier d'une douzaine d'articles, le rapport Déméter 2018 dresse un tableau détaillé des défis et des controverses associés à la forte croissance des huiles végétales au plan mondial. Dans le premier article, A. Rival (Cirad) dessine une géopolitique des huiles végétales, d'où il ressort que 85 % de la production mondiale reposent sur quatre sources : Amérique pour le soja, Europe pour le colza, mer Noire pour le tournesol et Asie du Sud-Est pour le palme. Cependant le barycentre de la consommation se déplace vers l'Asie, tandis que l'Afrique attire les investisseurs comme front pionnier, selon J.-M. Roda (Cirad). En résultent des rivalités entre le Nord et le Sud (par exemple, en Afrique, entre investisseurs occidentaux – Archer, Bunge, Cargill et Dreyfus – et malaisiens), mais aussi entre modèles de production, intensifs en intrants au Nord, en main-d'œuvre au Sud.

La forte croissance du marché mondial des huiles s'explique principalement par la transition alimentaire dans les pays émergents. Cependant, pour P. Dusser (Groupe Avril), c'est la consommation de protéines qui devrait tirer le marché dans la prochaine décennie, sachant que les cultures étudiées ici permettent de produire, dans des proportions variables, à la fois de l'huile et des protéines. Les usages non alimentaires auraient, d'après D. Pioch (Cirad), un avenir prometteur dans le domaine de la chimie, mais plus incertain en matière énergétique.

Les préférences des consommateurs évoluent : J.-M. Lecerf (Institut Pasteur) rappelle que si les lipides ont été les premières cibles des recommandations nutritionnelles, il n'existe pas sur le plan diététique d'huile parfaite. La tendance

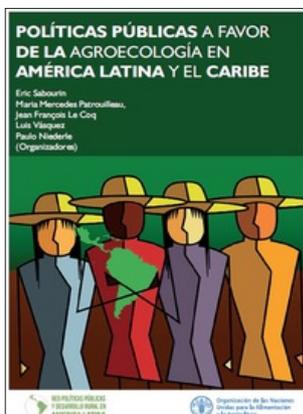
est aujourd'hui à la diversification des huiles pour des motivations éthiques ou de santé. De plus, la perception des consommateurs est au cœur d'enjeux stratégiques pour le secteur. Les allégations « sans huile de palme » sont ainsi jugées trompeuses par plusieurs auteurs, car injustifiées sur le plan nutritionnel et contre-productives en matière de durabilité. En parallèle, l'huile de palme est devenue un laboratoire d'innovations en matière de certification environnementale, associant l'industrie et les ONG. Les tensions internes à ces dispositifs, que décrit E. Cheyns (Cirad), en soulignent les limites, et la question de la durabilité des modes de production apparaît clairement comme l'un des enjeux pour l'avenir.

Alexandre Martin

Centre d'études et de prospective
MAA

alexandre.martin@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



SABOURIN Eric, PATROUILLEAU Maria Mercedes, LE COQ Jean-François, VASQUEZ Luis, NIERDELE Paulo (dir.) *Políticas públicas a favor de la agroecología en América Latina y el Caribe*, Porto Alegre, Evangraf / Criação Humana, Red Políticas Públicas y Desarrollo Rural en América Latina FAO, 2017, 412 pages

Publié récemment, l'ouvrage *Políticas públicas a favor de la agroecología en América Latina y el Caribe* propose une analyse transversale et comparative des politiques publiques contribuant à une transition vers l'agro-écologie dans huit pays : Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Mexique et Nicaragua. Avec l'appui de la FAO, l'analyse a été réalisée dans le cadre du Réseau Politiques publiques et développement rural en Amérique latine (PP-AL), auquel sont notamment associées 45 institutions de la région et d'Europe.

L'ouvrage caractérise le concept d'agro-écologie et ses différences par rapport à ceux d'agriculture biologique et d'agriculture conventionnelle. Les politiques en faveur de l'agro-écologie sont définies selon le mode de construction (mobilisation sociale et/ou planification gouvernementale), le degré de participation et de concertation, le type d'institution qui porte la politique ainsi que l'échelle d'application. Sur la base d'une grille de variables pré-établies, l'analyse comparative s'intéresse aux acteurs, aux processus guidant les politiques, à leurs contenus, instruments, types de gouvernance, ainsi qu'à leurs effets et évolutions dans le temps.

Selon les auteurs, le développement de ces politiques dans les pays étudiés peut avoir trois origines : les propositions et revendications des mouvements sociaux, les crises (économiques, politiques), et l'impulsion politique au niveau gouvernemental. Ainsi, sous la pression des mouvements sociaux, des politiques en faveur de l'agro-écologie, l'agriculture biologique et l'agriculture familiale ont été développées au Brésil, au Chili et à El Salvador. Dans les cas de l'Argentine et de Cuba, ce sont plutôt des

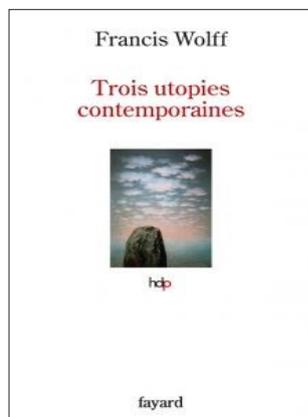
crises qui sont à l'origine de telles politiques. Notons que le Nicaragua s'inscrit dans ces deux catégories. Enfin, l'impulsion des gouvernements nationaux s'est révélée décisive dans les cas du Mexique, du Chili et du Costa Rica.

Dans la plupart des pays étudiés, la diffusion de l'agro-écologie est soutenue par les associations, ONG, organismes de vulgarisation et universités, dès lors que l'administration publique reconnaît ces acteurs, et qu'ils disposent d'un espace de participation, de consultation ou de négociation. Malgré ces dynamiques, l'ouvrage souligne la persistance d'une asymétrie entre l'agro-écologie et l'agronégoce, en matière d'influence politique et de volumes de production exportés (donc d'apport de devises). Néanmoins, une demande croissante, locale et urbaine, constitue l'un des facteurs favorables pour l'avenir de l'agro-écologie, même si le secteur souffre d'un manque de visibilité statistique et de la faiblesse des ressources consacrées à la recherche et à la formation.

Hugo Berman

Centre d'études et de prospective
MAA
hugo.berman@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



WOLFF Francis
Trois utopies contemporaines
Fayard, 2017, 180 pages

Ancien professeur au département de philosophie de l'École normale supérieure (Ulm), Francis Wolff est à la tête d'une œuvre singulière aux thèmes diversifiés : *Socrate* (1985), *Philosophie de la corrida* (2007), *Pourquoi la musique ?* (2015), *Il n'y a pas d'amour parfait* (2016). Dans ce dernier livre, alerte et critique, il analyse ce qu'il considère être trois des grandes utopies des sociétés modernes : le posthumanisme, qui prône l'amélioration infinie des capacités physiques, intellectuelles et morales des êtres humains ; le cosmopolitisme, qui vante l'hospitalité généralisée, l'abolition des frontières et la citoyenneté universelle ; enfin l'animalisme, qui vise l'amélioration des conditions de vie des bêtes, leur libération et l'abolition du spécisme.

Nous sommes pris, depuis quelques années, dans une déferlante d'ouvrages en faveur de la cause animale. De qualités très inégales, ils se recopient les uns les autres et constituent un nouveau courant de pensée puissant, non dénué d'idéologie et de préjugés. Solidement campé à contre-courant, Wolff en décortique les présupposés théoriques, les fondements politiques, et s'interroge sur la destinée possible de ces nouvelles représentations du monde.

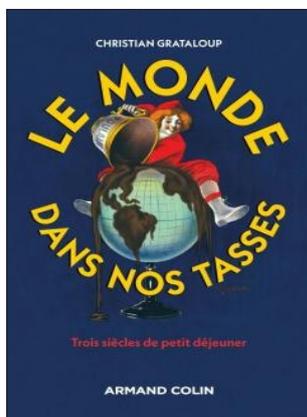
Pour lui, la philosophie, la science juridique et la vie réelle admettent depuis longtemps que nous avons des devoirs envers les animaux. L'utopie animaliste dépasse cet acquis et revendique qu'on leur attribue des droits étendus. Mais quels en seraient les fondements ? Comment faire pour que tous les animaux soient égaux ? Comment concéder à la fois au loup et à l'agneau le droit de vivre ? Les équilibres écologiques nient l'effectivité de ces pseudo-droits, et quand bien même nous cesserions de manger la

chair des bêtes, nous ne pourrions empêcher que les autres espèces se dévorent entre elles. Il ne peut exister de communauté animale. Les droits des animaux ne peuvent s'imposer aux animaux, mais seulement aux humains qui les enferment, exploitent, torturent ou tuent : « ce ne sont donc pas leurs droits mais nos devoirs » (p 90), et l'on en revient alors au point de départ de la philosophie des Lumières. Plus généralement, contrairement à ce qu'affirme l'anti-spécisme, nous, humains, ne sommes pas des animaux comme les autres, précisément parce que nous nous imposons des obligations envers les animaux. Selon l'auteur, la seule question qui vaille est donc celle-ci : « quel type de traitement est juste selon le type d'animal qu'il est, le type de relation que nous avons avec lui et donc le type de communauté implicite que nous formons avec lui ? » (p 106).

Bruno Héralut

Chef du Centre d'études et de prospective
MAA
bruno.herault@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



GRATALOUP Christian
Le monde dans nos tasses. Trois siècles de petit déjeuner
Armand Colin, 2017, 272 pages

Plaisant à lire, riche et documenté, cet ouvrage est consacré au premier repas de la journée, « à la fois familier et inconnu ». Alors que la littérature consacrée à l'alimentation et à la gastronomie est foisonnante, très peu de travaux (historiques, sociologiques, géographiques, anthropologiques, etc.) ont jusqu'ici traité du petit déjeuner. Au fil de vingt-et-un épisodes, répartis en quatre parties, Christian Grataloup propose un voyage à travers l'histoire de ce repas, mettant en évidence qu'il reste « le plus petit commun dénominateur des pratiques alimentaires de la mondialisation ».

La première partie s'intéresse à la naissance du petit déjeuner en Europe, il y a trois siècles, en lien étroit avec les innovations culinaires du XVIII^e siècle, celles en matière d'objets ménagers, de savoir-faire, d'organisation intérieure des demeures bourgeoises. C'est un repas différent des autres (présentation simultanée des aliments, en nombre restreint, composition assez libre par les convives, monotonie dans les denrées consommées), etc. Sa diffusion dans les sociétés européennes accompagne en particulier les débuts de l'industrialisation et la synchronisation progressive des activités sociales.

La seconde partie revient sur les histoires séculaires du café, du thé et du chocolat, ainsi que sur les ustensiles : tasses (objet quasi-universel pour la consommation de boissons chaudes), bols, mugs, grille-pain, etc. On peut retenir, par exemple, que l'étymologie du mot « thé » dans les langues européennes illustre deux étapes successives de construction du monde : « chaï » à l'Est, liée aux voies terrestres (route de la Soie notamment), « té » à l'Ouest, liée aux voies maritimes et aux compagnies

des Indes. La troisième partie propose des éléments très intéressants sur la période de la Révolution industrielle, l'esclavage et les plantations, l'articulation entre multinationales et artisanat quotidien, les aspects géopolitiques. La quatrième partie dresse un tour du monde des petits déjeuners, illustrant à la fois les dynamiques de diffusion (ex. du continental breakfast) et de métissage.

Dans l'épilogue, Christian Grataloup souligne que si « aujourd'hui c'est le Monde presque entier qui boit mondial le matin », des tendances sont porteuses de transformations du petit déjeuner tel qu'il fût codifié en Europe : évolution des moments de repas (exemple du brunch) et émiettement, attrait pour de nouveaux aliments et boissons, recherche de produits locaux et équitables.

Julia Gassie
Centre d'études et de prospective
MAA
julia.gassie@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



CARDEBAT Jean-Marie
Économie du vin
La Découverte, 2017, 128 pages

Ancien professeur au département de philosophie L'excellente collection « Repères » des éditions La Découverte continue à remplir sa mission de vulgarisation des connaissances scientifiques, en mettant les savoirs les plus récents à disposition d'un public non expert. Ce livre de J.-M. Cardebat, professeur et chercheur à l'université de Bordeaux, en est un parfait exemple, qui offre en peu de pages une complète et claire introduction à l'économie mondiale du vin.

L'ouvrage se compose de quatre chapitres bien documentés, précis, s'appuyant sur des données et travaux parmi les plus récents. Le premier, consacré aux évolutions de l'offre, en détaille les grands déterminants, l'internationalisation rapide, en insistant sur l'extrême diversité des vins et sur les phénomènes de concentration et d'intégration verticale. Le deuxième traite de la demande, abordée sous ses dimensions culturelles, sociales et économiques : valeurs et symboles conditionnant les pratiques des consommateurs, modes de perception de la qualité, rôle de prescription des experts et des réseaux sociaux, nouvelles sensibilités environnementales et sanitaires. Les pages suivantes décrivent les marchés, leurs différents modes d'organisation, leur rapide internationalisation, et surtout leurs processus de régulation (droits de plantation, contrôle des fraudes, maîtrise des quantités offertes, signes de qualité, création de marques, prévention de l'alcoolisme). Enfin, le dernier chapitre analyse la

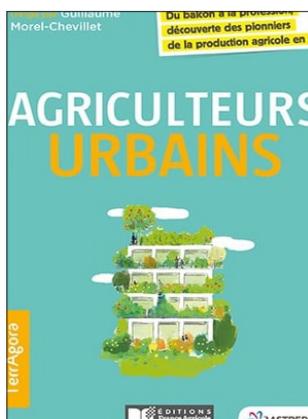
dynamique des prix du vin, particulièrement instables et difficiles à anticiper, sans marché à terme, et exposés à la financiarisation du secteur.

En conclusion, l'auteur déclare que le vin est « un objet d'étude parfait pour l'économiste tant il lui permet d'appliquer ses concepts et ses méthodes d'analyse » (p 117). Son ouvrage est une preuve vivante de cette affirmation, puisqu'au-delà des nombreux phénomènes et terrains empiriques décrits, il mobilise largement les travaux et résultats de l'économie agricole (stockage, formation des prix), de l'économie industrielle (filière, qualité, asymétrie d'information), de l'économie environnementale (durabilité, externalités), de l'économie publique (certifications, enregistrement des transactions). Très intéressantes également sont les réflexions en termes de « biens culturels », d'industrie du luxe, d'actifs financiers, de segmentation de marchés, de mondialisation : le marché du vin gagne l'ensemble de la planète et est un remarquable condensé des heurs et malheurs de la globalisation.

Bruno Héroult

Chef du Centre d'études et de prospective
MAA
bruno.herault@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



MOREL-CHEVILLET Guillaume (dir.)
Agriculteurs urbains
Éditions France Agricole, 2017, 280 pages

Dirigé par G. Morel-Chevillet (chargé de mission à Astredhor, l'institut technique de l'horticulture), ce guide pratique marque une nouvelle étape dans l'institutionnalisation de l'agriculture urbaine, en offrant une synthèse complète sur ce sujet à destination du grand public. L'ouvrage est organisé en trois parties, abordant les différentes formes de production alimentaire en milieu urbain : l'auteur a retenu une définition extensive de l'« agriculture urbaine », qui couvre tant des activités orientées vers le loisir et l'épanouissement personnel que vers la production et la commercialisation.

La première partie s'intéresse aux « amateurs », qui investissent par exemple un balcon, une terrasse pour cultiver des fraises ou un toit pour installer une ruche. Elle passe en revue les différentes « solutions pour produire chez soi », avec des encadrés pédagogiques, et présente le matériel végétal le mieux adapté pour mettre en place un « potager urbain ». La deuxième partie est consacrée aux dimensions « sociales » de l'agriculture urbaine. Elle retrace notamment l'histoire des jardins collectifs. Les collectivités territoriales trouvent aujourd'hui dans ces différentes pratiques un levier pour aborder de façon plus concrète les enjeux de l'alimentation et pour sensibiliser aux problématiques de la biodiversité.

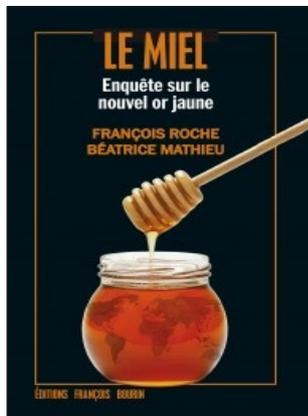
Enfin, près de 150 pages sont consacrées à ceux qui font de l'agriculture en ville un métier. Agropaysagistes, architectes, serristes, du côté de l'offre de services, maraîchers et éleveurs, du côté de la production, sont confrontés à des défis particuliers, de l'aménagement des bâtiments aux problèmes de pollution des sols ou de l'air. Cette troisième partie aborde clairement les enjeux de

la professionnalisation, en rappelant la diversité des démarches et des modèles économiques et en pointant les incertitudes qui demeurent sur le statut d'« agriculteur urbain ». La continuité entre les différents niveaux d'organisation des pratiques (individuelles, en groupe et en filière) est un fil conducteur jusqu'au dernier chapitre, consacré aux producteurs situés en périphérie des villes.

Florent Bidaud

Centre d'études et de prospective
MAA
florent.bidaud@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



ROCHE François, MATHIEU Béatrice
Le miel. Enquête sur le nouvel or jaune
Éditions François Bourin, 2017, 104 pages

Que disent les préjugés dominants ? Que les abeilles sont ancestrales, gentilles, sociables, infatigables travailleuses et amies des Hommes. Que l'apiculture est authentique, en symbiose avec la nature, artisanale, locale, et d'autant plus estimable qu'elle pause dorénavant ses ruches en centre-ville. Que le miel est doux, pur, sain, plein de vertus thérapeutiques, surtout s'il sort d'un joli pot acheté sous le soleil d'un petit marché lors des dernières vacances d'été.

Cette vision idyllique, décrite par les auteurs (tous deux journalistes) en début d'ouvrage, s'écroule au fil de leur enquête. Aujourd'hui, la ruche est mondialisée, installée au cœur d'un village planétaire. Le produit « terroir » est devenu une « commodité » agricole qui s'échange sur les marchés internationaux dans des barils en métal de 300 kg. La Chine est devenue le premier producteur (500 000 t, doublement en quinze ans), ce qui lui permet de casser les prix. Suivent l'Union européenne (260 000 t), la Turquie, l'Argentine, l'Ukraine, la Russie, l'Inde, le Mexique, les États-Unis et l'Éthiopie. Le port de Hambourg est un des centres névralgiques de ce négoce. En France, en 2014, le miel est à 73 % distribué par des circuits longs, à commencer par les grandes surfaces (56 %), et sur les 40 000 t consommées, un quart seulement est produit chez nous. Plus étonnant encore, sur les 9 550 t écoulées en vente directe, près de la moitié est constituée de miels importés...

Mais les chiffres réservent d'autres surprises. Ainsi, les exportations de miel asiatique (Chine, Vietnam, Thaïlande, Inde) ont augmenté de 200 % entre 2007 et 2015, avec seulement 13 % de ruches supplémentaires ! À l'échelle mondiale,

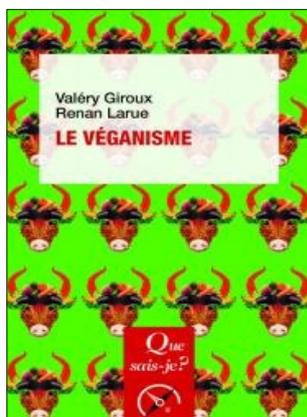
des contradictions similaires apparaissent, avec 1,9 million de tonnes produites en 2015, à savoir une progression de 60 % en quinze ans, pour un nombre de ruches croissant bien plus lentement.

Comment expliquer ces décalages ? À l'évidence, tous les miels ne sont pas du miel, qu'ils soient édulcorés par incorporation de sucre ou d'eau, chauffés à des températures excessives pour rester liquides, ou élaborés par synthèse de glucose et de fructose avec ajouts de colorants, additifs et pollens. Les auteurs insistent sur la multiplication des circuits commerciaux opaques, sur les nombreuses tromperies sur l'origine et la nature des produits, d'autant plus aisées que la traçabilité est, en la matière, difficile. En 2013, une enquête de la DGCCRF sur 138 miels « premier prix » a montré que 69 seulement étaient conformes à la réglementation. Mais il serait faux de croire que la globalisation des échanges est seule responsable : elle n'a fait qu'étendre et perfectionner des fraudes vieilles comme le monde.

Bruno Héroult

Chef du Centre d'études et de prospective
MAA
bruno.herault@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



GIROUX Valéry, LARUE Renan
Le véganisme
PUF, 128 pages

Dans ce court essai, V. Giroux et R. Larue proposent une « conception du véganisme comme mouvement de justice sociale visant à terme la libération des animaux du joug humain ». Mobilisant de nombreuses analyses, les auteurs dressent un tour d'horizon intéressant, malgré des argumentations parfois rapides, d'une thématique de plus en plus médiatisée.

L'histoire des idées dressée est ainsi éclairante quant aux sources du véganisme et aux différents courants et tensions qui le traversent : partant des penseurs grecs (orphiques, pythagoriciens) considérés comme des précurseurs dans l'histoire occidentale, les auteurs s'attachent ensuite à l'histoire récente, depuis le début du XIXe siècle (premières communautés véganes aux États-Unis et en France, fondation de la Vegetarian Society en 1847 puis de la Vegan Society dans les années 1940), jusqu'à la constitution de l'éthique animale comme branche de la philosophie morale dans les années 1970. Ils détaillent ainsi les travaux sur la sensibilité animale, les obligations morales qui en découlent, l'égalité animale ou encore la question des droits (négatifs et/ou positifs) à accorder aux animaux.

Le chapitre consacré aux véganes mobilise des données issues notamment de travaux sociologiques (peu nombreux), d'enquêtes d'opinion, de recherches en psychologie. Il met en lumière le rôle important joué par Internet dans le développement et la consolidation d'une « communauté végane » : diffusion d'informations, création d'une culture commune. S'il est difficile d'en dresser un portrait-type, les véganes partagent des traits communs et constituent en cela, pour les auteurs, un « véritable mouvement social » : plus empathiques que la moyenne et plus méfiants

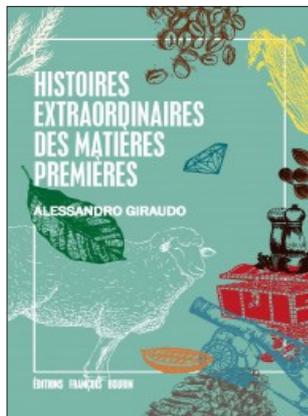
vis-à-vis des conservatismes ; plus intéressés aux questions d'environnement, d'équité sociale, de justice intergénérationnelle, d'éthique animale ; partageant l'expérience de la végéphobie et le souhait de voir abolie l'exploitation des animaux.

Le dernier chapitre, « Vers la libération animale », s'intéresse aux objections adressées par certains acteurs aux activistes du véganisme (choix personnels et individuels qui ont du mal à déboucher sur la constitution d'une cause collective et politique). Il fait également état des travaux sur la consommation « éthique » et l'« activisme politique de la consommation ». In fine, la conception du véganisme proposée présente, selon les auteurs, plusieurs avantages : une politique du quotidien, un mouvement social, un projet de justice globale.

Julia Gassie

Centre d'études et de prospective
MAA
julia.gassie@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



GIRAUDO Alessandro
Histoires extraordinaires des matières premières
Éditions François Bourin, 2017, 242 pages

Il y a au moins deux manières de raconter l'histoire. D'abord en construisant des modèles, en analysant des systèmes globaux, en décrivant les grandes tendances à l'œuvre, indépendamment des singularités vécues. Mais on peut aussi partir des hommes, et décrire leurs manières d'agir et de penser, au plus près des vies et des expériences quotidiennes. Cette deuxième approche inspire ce livre, dû au chef économiste du groupe international Viel Tradition.

En 40 courts chapitres, dédiés chacun à une matière première, il montre qu'en tous lieux et toutes époques a dominé le besoin de contrôler ces ressources essentielles à la survie. Elles sont à l'origine des échanges marchands et des circuits de transport, du développement économique et des bourgeoisies commerciales. Et combien de risques n'a-t-on pas pris, en galère ou sur terre, de petites en grandes découvertes, pour s'octroyer des monopoles d'approvisionnement !

Les produits agricoles et alimentaires occupent une large place dans l'ouvrage : sel, épices, blé, sucre de canne, cacao, maïs, pomme de terre, tabac, thé, café, noix de muscade, goémon, soja, bois, etc. Les épices, seules, ont représenté environ un tiers du commerce mondial pendant de nombreux siècles. Mais cette stabilité est rare. Le plus souvent, les denrées essentielles à une époque cèdent ensuite la place à d'autres, au gré des goûts et des habitudes, des progrès techniques, des déséquilibres économiques, des guerres et des conquêtes.

Si chaque chapitre n'est qu'une petite pièce du grand puzzle de la mondialisation, quelques régularités se dégagent lorsque l'on prend du recul. Premièrement, cette mondialisation est plus précoce qu'on ne le croit habituellement. Deuxièmement, la « malédiction des matières premières », et la corruption qui l'accompagne, sont des constantes historiques. En troisième lieu, l'agriculture n'a jamais été seulement alimentaire, mais toujours multifonctionnelle et pourvoyeuse de biens diversifiés. De plus, les denrées ont toujours été échangées contre des commodités non-alimentaires. Enfin, avant de fournir des produits bons à consommer, de nombreuses espèces végétales ont d'abord été bonnes pour soigner, leurs propriétés pharmacologiques s'affirmant avant leurs qualités gustatives : pour Avicenne, au XI^e siècle, le café est un remède ; le tabac est fumé, au XVI^e siècle, pour traiter diverses maladies ; la diffusion européenne du sucre, à partir de Bruges et Anvers, puis Venise, se fait auprès de populations qui le considèrent comme un médicament, etc.

Bruno Hérald

Chef du Centre d'études et de prospective
MAA
bruno.herault@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



MALLET Jean-Baptiste
L'empire de l'or rouge. Enquête mondiale sur la tomate d'industrie
Fayard, 2017, 288 pages

Dans un ouvrage argumenté, précis et mené comme un thriller, Jean-Baptiste Mallet expose le résultat de deux années de travail d'enquête de terrain sur la production et le commerce de ce produit de grande consommation qu'est le concentré de tomates. Alternant éléments documentaires sur l'histoire du développement de cette industrie depuis la fin du XIX^e siècle, portraits d'entrepreneurs et analyses issues de ses investigations en France, en Italie, en Angleterre, aux États-Unis, en Chine et au Ghana, l'auteur brosse un portrait édifiant d'un produit banal qui se révèle emblématique de la mondialisation des systèmes alimentaires.

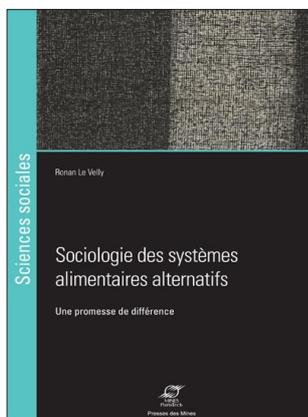
Le premier constat qui émerge est celui des multiples réussites, tant agronomiques qu'industrielles, sous-jacentes au secteur. Soutenue par les progrès de la génétique végétale et des machines-outils, la production mondiale de tomates est passée de 28 millions de tonnes en 1961 à 164 en 2016, dont un quart est transformé pour un marché en croissance de 3 % par an. Parmi les portraits d'entreprises structurantes, on retiendra celui de la Heinz Company. Fondée en 1876 et célèbre pour son tomato ketchup américain et sa HP sauce britannique, elle illustre à elle seule le succès du modèle capitaliste américain. Un autre exemple notable est celui de l'entreprise chinoise Chalkis, dont le capital est détenu par l'Armée populaire de Libération, et qui a contribué en 10 ans à faire de la Chine le premier producteur mondial de concentré.

Le journaliste dépeint également les excès et scandales de cette agro-industrie. Il évoque les fermetures d'entreprises insuffisamment compétitives, car transformant des tomates locales, face à celles

utilisant du concentré chinois. En 2015, l'Italie a ainsi importé plus de 200 000 tonnes de concentré qui, réhydraté, salé puis reconditionné, a été revendu comme produit italien en Europe, Afrique et Moyen-Orient. Le rôle de l'agro-mafia italienne dans le contournement des règles douanières, l'existence d'un marché africain de « vieux » concentré chinois impropre à la consommation, ou encore l'ajout courant d'additifs (fibre de soja, amidon ou dextrose) au concentré chinois, sans mention sur les étiquettes, sont amplement documentés. Des conditions de travail dans les champs de tomates du Xinjiang (Chine) à l'exploitation de la main-d'œuvre immigrée illégale en Italie du sud, c'est au final un portrait de la résurgence d'un sous-prolétariat moderne au service de la mondialisation alimentaire que dresse l'auteur.

Vanina Forget
Centre d'études et de prospective
MAA
Vanina.forget@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



LE VELLY Ronan
Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence
Presses des Mines, 2017, 200 pages

Depuis quinze ans, Ronan Le Velly (Montpellier SupAgro) s'est imposé comme l'un des spécialistes français des « systèmes alimentaires alternatifs », nourrissant sa réflexion de nombreuses enquêtes sur le commerce équitable et les circuits courts de proximité. Il s'interroge dans ce livre sur la « promesse de différence » portée par ces tentatives de réorganisation des filières agroalimentaires. L'analyse est menée à trois niveaux. Comment la promesse de différence s'exprime-t-elle dans les projets des acteurs ? Comment est-elle mise en action ? Enfin, les réalisations sont-elles à la hauteur, et comment faire mieux ?

Des choix et des compromis sont nécessaires pour faire entrer les projets dans la réalité. Ainsi, les finalités du commerce équitable ne peuvent pas toutes être atteintes simultanément. L'établissement des prix minimums est une étape délicate, en tension entre l'opposition au commerce conventionnel (les prix doivent être rémunérateurs) et le refus de la charité.

Ces « activités de régulation » peuvent déboucher sur des « agencements marchands » très variés. L'auteur compare notamment trois expériences de relocalisation des approvisionnements pour la restauration collective. Pour lui, l'hybridation des régulations conventionnelles et des régulations visant à « produire de la différence » est porteuse d'« enjeux opérationnels et politiques ». Il en vient ainsi à discuter la question du changement d'échelle et de la diffusion de ces formes innovantes.

Pour toucher un plus grand nombre de consommateurs, doit-t-on nécessairement se normaliser et donc s'éloigner de l'idéal d'« alternativité » ? Trois exemples sont détaillés : la professionnalisation du réseau Artisans du Monde, l'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) Poisson de l'Île d'Yeu et la certification Fairtrade. Le diagnostic est nuancé et l'auteur appelle à rejeter tout fatalisme. Il souligne en particulier que « la recherche peut aider les acteurs à saisir les mécanismes sources de satisfaction ou non de la promesse de différence ». La reconception des systèmes alimentaires apparaît ainsi, à le lire, comme un véritable enjeu d'ingénierie.

Florent Bidaud

Centre d'études et de prospective
MAA
florent.bidaud@agriculture.gouv.fr

Abstracts and Key Words

Animal welfare, social demands and the livestock branch in France. A typology of welfare improvement measures

Christine Roguet, Charline Marion, Pascale Magdelaine, Anne-Charlotte Dockes

Beyond the official quality signs, old and relatively developed in France, this article analyzes the initiatives implemented by the animal sectors in France in response to societal expectations, in terms of animal welfare in particular. The most numerous initiatives, “communication» or “progress”, propose a change in the holding conditions, in small steps but on as many animals and farms as possible, while the few “breakthrough” initiatives propose a real alternative to conventional production. These private segmentation initiatives create competition in the market of animal products “with a conscience” The question today is whether, in France, it is necessary to provide a collective response and to create an “animal welfare” label(s), on the model of the Northern European countries.

Keywords

Livestock farming, animal products, segmentation, label, animal welfare

The French system of choice of food products and the implementation of the FEAD in European countries

Ariane Alberghini, Florence Brunet, Justine Lehrmann et Clémence Petit

In France, food aid is distributed in various forms by an associative network of national organisations or small independent associations. Part of their supply comes from the mobilisation of the Fund for European Fund for European Aid to the Most Deprived (FEAD). Each year, various food products are purchased by the State on behalf of four national associations, designated as partner organisations (POs), and distributed to recipients by local associations. For the year 2017, 33 products were chosen to compose the list of commodities bought by France under the FEAD, following a consultation process involving the State services and national partner associations. The General Directorate of Food of the Ministry of Agriculture, co-pilot of the FEAD, wished to start in 2016 a study, carried out by FORS Recherche Sociale, to analyse the current methods of choice of the commodities of the FEAD , in order to improve the level of response to the needs of beneficiary households, as well as the overall functioning and efficiency of the system. This work consisted in an analysis of the French system and a comparative study of the food selection procedures and implementation of the FEAD in six other European countries: Belgium, Czech Republic, Finland, Italy, Spain, Germany. The international comparison shows a great variability in the choices made by the countries surveyed. Evolutions are then identified to optimize the French system, particularly in the operational implementation of the program and in its strategic management.

Keywords

Food, food aid, public action, FEAD, international comparison

Global value chains and trade contribution to employment in the agricultural and agri-food sectors

Raphaël Beaujeu, Charlotte Emlinger, Jared Greenville, Marie-Agnès Jouanjean

This article explores the relationship between countries' participation in international trade and employment in the agriculture and agri-food sectors. During the period of trade liberalisation (1995-2005 data), the authors show that the rise in imports has negatively impacted the employment of unskilled workers and wage inequalities. Nevertheless, for the largest exporters, including France, the positive impact of exports offset this effect of imports. Over the next period (2004-2014 data), the increasing internationalisation of value chains has increased the use of imports for export production, generating a positive effect of imports of intermediate products on employment. In Europe, particularly in France, exports of intermediate products have also contributed to employment in the agricultural sector and in other sectors of the economy.

Key words

International trade, global value chains, agriculture, agri-food, job, skills, wage inequalities

Notes et études socio-économiques - Numéros parus

Retrouvez le texte intégral des articles et tous les sommaires de *Notes et Études Socio-Économiques sur internet* :

<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

- Rubrique **Publications du CEP > Notes et études socio-économiques**

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- Rubrique **Publications > Notes et études socio-économiques**

Et abonnez-vous à l'alerte électronique en envoyant un message à l'adresse :

revue-nese.sg@agriculture.gouv.fr avec le sujet « **abonnement** »

N° 35 - octobre 2011

- L'utilisation des pesticides en France : état des lieux et perspectives de réduction
- Le Conseil Scientifique de l'Agriculture Biologique identifie 8 priorités de recherche-développement
- Le Grenelle de l'environnement et la certification environnementale des exploitations agricoles : un exemple de conception participative
- Vers un affichage environnemental sur les produits alimentaires : contexte, enjeux et méthodes
- Essor et mutation de la production porcine dans le bassin nord-européen : émergence d'un modèle d'élevage transfrontalier inédit

N° 36 - juin 2012

- L'analyse socio-économique à l'appui des politiques de gestion des risques sanitaires des aliments
- Analyse coût-bénéfice de la réglementation sur le confinement de la chrysomèle des racines du maïs
- Les modèles économiques et l'instabilité des marchés agricoles
- Evidence-based policy : de la médecine aux politiques agricoles ? les enjeux d'une approche méconnue en France
- L'utilisation de la donnée chiffrée dans le pilotage et l'évaluation des politiques publiques. Le cas des politiques de développement rural
- L'OCDE et les politiques agricoles : une analyse critique

N° 37 - janvier-juin 2013

- Économies d'échelle et économies de gamme en production laitière
- Changement de paradigme et création de valeur ajoutée en agriculture : le cas des systèmes bovins herbagers économes du Bocage poitevin
- Quelle évaluation économique pour les services écosystémiques rendus par les prairies en France métropolitaine ?
- Le suivi des prix et des marges pour l'analyse de la formation des prix au détail des produits alimentaires
- La compétitivité agricole du Brésil : le cas des filières d'élevage

N° 38 - juin 2014

- Émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole : coûts et potentiels d'atténuation, instruments de régulation et efficacité
- Protocole de Kyoto et marché carbone européen
- Coûts de transaction privés et adoption de mesures d'atténuation des émissions de GES
- Impacts des aléas climatiques en élevages bovin et ovin allaitants et demande de couverture assurantielle

N° 39 - Avril 2015

- La diversification des cultures : comment la promouvoir ?
- Inégalités sociales et alimentation
- L'adaptation de l'agriculture à la disponibilité de la ressource en eau
Le cas de la Drôme des Collines
- Les innovations technologiques, leviers de réduction du gaspillage dans le secteur agroalimentaire
- L'analyse orientée objets comme outil d'aide à la gestion des risques sanitaires
- Flexibiliser les politiques de soutien aux biocarburants : éclairages théoriques et expérience américaine

N° 40 - Mai 2016

- Les produits de stimulation en agriculture : un état des connaissances
- Diffusion au public des résultats des contrôles sanitaires officiels : comparaison internationale et acceptabilité pour les parties prenantes
- Les débats de société sur l'élevage en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas

N° 41 - Décembre 2016

- Transmission en agriculture : quatre scénarios prospectifs à 2025
- Appariement entre le registre parcellaire graphique et le cadastre pour construire une typologie des exploitations françaises
- L'évolution de la filière blé tendre en France entre 1980 et 2006 : quelle influence sur la diversité cultivée ?

N° 42 - Décembre 2017

- Observer les changements structurels des exploitations laitières françaises : constitution de la base de données ADE
- Efficacité de la protection des troupeaux contre le loup
Une évaluation du dispositif français d'aide au financement des mesures de protection sur la période 2009-2014
- L'alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole : une composante du service public aux multiples atouts

N° 43 - Décembre 2018

- Anticiper les comportements alimentaires de demain : un outil de sensibilisation destiné aux acteurs de la filière alimentaire
- Évaluation des paramètres de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : principaux résultats et spécificités territoriales
- Diffusion des mélanges variétaux pour la production de blé : une comparaison entre France et Danemark

Recommandations aux auteurs

● Format

Les manuscrits sont présentés sous format Word ou Writer en police de taille 12. Ils ne dépassent pas 50 000 signes espaces inclus, y compris tableaux, graphiques, bibliographie et annexes.

Sur la première page du manuscrit doivent figurer :

- le titre de l'article ;
- le(s) nom(s) de(s) auteur(s) et leur(s) institution(s) ;
- le résumé de l'article (800 signes espaces compris) en français et en anglais ;
- trois à six mots-clés en français et en anglais.

Toutes les sources des chiffres cités doivent être précisées. Les sigles doivent être explicités. Lorsque l'article s'appuie sur une enquête, des traitements de données, etc., un encadré présentant la méthodologie est souhaité. Pour une meilleure lisibilité, les notes de bas de page doivent être limitées en nombre et en longueur.

Les références bibliographiques sont présentées ainsi :

- a** - Dans le texte ou les notes, chaque référence citée est constituée du nom de l'auteur et de l'année de publication entre parenthèses, renvoyant à la bibliographie en fin d'article. Par exemple : (Griffon, 2004).
- b** - À la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique d'auteurs et présentées selon les normes suivantes :
 - pour un ouvrage : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, *Titre d'ouvrage*, ville, maison d'édition ;
 - pour un article : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, « Titre d'article », *Revue*, n° de parution, mois, pages.

Seules les références explicitement citées ou mobilisées dans l'article sont reprises en fin d'article.

● Compléments pour mise en ligne de l'article

Dans la perspective de la publication de l'article sur le site internet du CEP et toujours selon leur convenance, les auteurs sont par ailleurs invités à :

- adresser le lien vers leur(es) page(s) personnelle(s) à caractère « institutionnelle(s) » s'ils en disposent et s'ils souhaitent la(les) communiquer ;
- communiquer une liste de références bibliographiques de leur choix utiles pour, contextualiser, compléter ou approfondir l'article proposé ;
- proposer une liste de lien vers des sites Internet pertinents pour se renseigner sur le sujet traité ;
- proposer, le cas échéant, des annexes complémentaires ou des développements utiles mais non essentiels (précisions méthodologiques, exemples, etc.) rédigés dans la phase de préparation de l'article mais qui n'ont pas vocation à intégrer la version livrée, limitée à 50 000 caractères. Ces compléments, s'ils sont publiables, viendront enrichir la version Internet de l'article.

● Procédure

Tout texte soumis est lu par au moins 3 membres du comité de rédaction. Deux fiches de lecture rédigées par un des membres du comité de rédaction et par un expert extérieur sont transmises aux auteurs. La décision de publication est prise collectivement par le comité de rédaction. Tout refus est argumenté.

Les manuscrits sont à envoyer, en version électronique uniquement, à :

Bruno Héroult, rédacteur en chef : bruno.herault@agriculture.gouv.fr

● Droits

En contrepartie de la publication, l'auteur cède à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, à titre exclusif, les droits de propriété pour le monde entier, en tous formats et sur tous supports, et notamment pour une diffusion, en l'état, adaptée ou traduite. À la condition qu'il demande l'accord préalable à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, l'auteur peut publier son article dans un livre dont il est l'auteur ou auquel il contribue à la condition de citer la source de première publication, c'est-à-dire la revue *Notes et Études Socio-Économiques*.

Notes et études socio-économiques

Tous les articles de *Notes et Études Socio-Économiques* sont téléchargeables gratuitement sur :

<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

- Rubrique **Publications du CEP** > **Notes et études socio-économiques**

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- Rubrique **Publications** > **Notes et études socio-économiques**

Abonnement à l'alerte électronique en envoyant un message à l'adresse :

florent.bidaud@agriculture.gouv.fr avec le sujet « **abonnement** »

Notes et études socio-économiques

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Secrétariat Général

Service de la Statistique et de la Prospective

Centre d'études et de prospective

Renseignements et diffusion :

Service de la Statistique et de la Prospective

Centre d'Études et de Prospective

3 rue Barbet de Jouy

75349 Paris 07 SP

Vente au numéro : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr

Abonnement : tél. 01.49.55.85.72